



بدعم من المفوضية الأوروبية  
Avec le soutien de  
la Commission européenne



بلدية تونس  
Municipalité de Tunis

# Actes de la Conférence Internationale de Tunis

25-26 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Tunis



## Partenariat public privé

Pour des villes maghrébines globales et solidaires



الجامعة الوطنية للمدن التونسية

Fédération Nationale des Villes Tunisiennes



RFLM

Réseau Des Femmes Leaders Du Maghreb  
شبكة الرائدات في المغرب العربي

## Contexte

La Tunisie, l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Mauritanie représentent aujourd'hui plus de 100 millions d'habitants. Cette région est située au cœur des grands défis mondiaux actuels. Elle constitue un espace clé pour y apporter des solutions. Quel peut être le rôle des métropoles dans cette démarche?

La proximité de l'espace économique européen, très attractif, a pour conséquence sur les relations économiques un fort développement des relations bilatérales nord-sud qui priment sur les relations entre les États du Maghreb. Un rééquilibrage pourrait s'avérer utile afin de valoriser les savoir-faire communs auxquels les villes du Maghreb s'identifieraient.

Les collectivités locales (villes, communes, wilayas, etc.) jouent un rôle croissant dans chacun de ces pays, en faveur, notamment des processus de décentralisation annoncés et en œuvre, à l'exemple de la ville de Casablanca, en matière de nouvelles technologies.

Dans de nombreuses communications les institutions internationales reconnaissent aujourd'hui qu'il existe une « diplomatie des villes ». En effet, les maires développent une nouvelle approche des relations urbaines qui les amène à rencontrer leurs pairs à travers le monde. Les organisations régionales, mondiales et internationales des villes, ont, à cet égard, un rôle essentiel dans cette dynamique, à travers l'organisation de rencontres d'envergures dont celles abritées par Montréal, en juin 2017, qui sont à cet égard exemplaires. Cela permet de faciliter les rapprochements régionaux et de positionner les collectivités locales dans la résolution d'enjeux urbains, sociaux et environnementaux. Cette perspective assure que les villes peuvent jouer un rôle décisif à tout point de vue. L'ONU, au même titre que l'Union européenne, l'Union africaine ou la Communauté des États de l'Afrique Occidentale apprécie le rôle des autorités locales comme des acteurs clés pour le développement humain, la lutte contre les changements climatiques, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Dans ce contexte, la Ville de Tunis a veillé depuis 2012, à réunir les responsables locaux maghrébins et ce, en marge des rencontres internationales qu'elle a abritées et qui sont dédiées à la sauvegarde du patrimoine commun, le développement de la notion de la ville intelligente, et la promotion du développement local ainsi qu'en marge du Forum social Mondial. Parallèlement, Tunis a pris l'initiative de créer un réseau de femmes d'affaires qui se sentent concernées par la mise en œuvre d'une plateforme d'élues locales maghrébines.

## Objectifs du programme

Contribuer à renforcer les liens, à la base, entre les métropoles des cinq pays du Maghreb : à la suite des rencontres déjà organisées et aux échanges avec plusieurs maires de villes et métropoles de la sous-région, il est proposé de constituer une plateforme de maires et responsables des collectivités locales des pays du Maghreb, de la Mauritanie à la Libye.

Les Autorités locales de la région entretiennent d'ores et déjà des liens de fait : gestion des migrants, gestion de l'urgence, des questions sanitaires ou en matière d'innovation et d'accès aux services essentiels. La mise en place d'une telle organisation, pilotée par les autorités locales de la région, a pour objectifs de :

- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de cette région au niveau international en veillant à ce que ce soit les maghrébins qui parlent du Maghreb
- Capter les financements internationaux destinés aux autorités locales et qui sont croissants du fait de la reconnaissance du rôle de ces acteurs (11e objectif de Développement durable consacré aux villes, adoption de l'agenda urbain lors de la conférence Habitat III, évolutions de la Banque Mondiale, etc.)
- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de la région auprès des Etats et des organisations internationales
- Échanger expériences et bonnes pratiques notamment en matière d'économie sociale et solidaire, de patrimoine, innovation, de gestion des migrants, de délivrance des services essentiels (assainissement, déchets, eau, etc.).

## Objectifs de la réunion de Tunis de septembre 2017

La rencontre de Tunis de septembre 2017 doit être l'occasion de la mise en place d'une plateforme des maires des villes métropolitaines du Maghreb, avec l'installation d'un secrétariat permanent virtuel. Celui-ci existe déjà par les échanges entre les services en charge des relations internationales des villes. À terme, un secrétariat léger et opérationnel sera mis en place dans l'une des capitales de la région et composé de personnels issus de la région, sélectionné sur concours. Il aura vocation à rechercher des financements pour mettre en œuvre des projets concrets en faveur des territoires et à renforcer la coopération entre les autorités locales.

Seront conviés à cette rencontre les cinq Chambres de Commerce et le réseau des Femmes Leaders.

Une communication sera présentée sur le coût du non Maghreb et une réflexion sera engagée sur les Partenariats publics-privés, outil de développement des villes. En effet, aucune économie au monde, nationale ou régionale, aujourd'hui, ne peut se financer ou ne peut compter uniquement sur son secteur public. La croissance, où qu'elle se passe, est tirée par le secteur privé. Et il y a un rôle à jouer par l'État et les collectivités. Il est important de trouver un équilibre entre ce que l'État et les collectivités peuvent faire pour corriger ces défaillances du marché et ce que le secteur privé peut apporter. Le rôle du secteur privé est dominant.

Il s'agira aussi de mettre en relief le rôle des maires pour améliorer l'environnement des affaires. L'objectif est de faire en sorte que la croissance soit plus inclusive. Des propositions seront formulées pour prévenir les risques auxquels les maires pourraient s'exposer avec ce type de contrat public-privé.

En marge de la rencontre seront organisés des tables rondes favorisant les entretiens entre sociétés privées et représentants des collectivités locales.

Une manifestation populaire autour de l'artisanat d'art est prévue et prendra la forme d'un défilé de mode.

## Résultats

- identifier un secrétariat permanent et élaborer un programme d'action
- déterminer son siège
- identifier le Conseil d'Administration de la plateforme des maires
- organiser une rencontre du réseau des Femmes Leaders du Maghreb
- proposition de recommandations pour favoriser le développement de PPP
- recommandations réglementaires et législatives protectrices des élus locaux dans le cadre de la mise en œuvre de PPP
- avis de l'Union européenne et de la Banque mondiale
- un défilé de mode qui soit l'expression de la créativité et du dynamisme économique du Maghreb
- couverture presse nationale et internationale





# **Programme de la Conférence Internationale**

Partenariat Public Privé : Pour des Villes Maghrébines Globales et Solidaires

# Programme de la Conférence Internationale

Partenariat Public Privé : Pour des Villes Maghrébines Globales et Solidaires

📅 **Dimanche 24 Septembre 2017 | Accueil des participants**

📅 **Lundi 25 Septembre 2017**

🕒 **08h00 Inscription des participants**

🕒 **09h00 - 10h00 Session d'ouverture**

- Intervention de bienvenue de Monsieur **Saifallah LASRAM**, Maire de Tunis
- Intervention de **Madame Cyrine BEN MLOUKA**, Présidente du Réseau des Femmes Leaders maghrébines RFLM
- Intervention de **Monsieur Patrice BERGAMINI**, Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie
- Intervention de **Monsieur Taïeb BACCOUCHE**, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe-UMA
- Intervention de **Monsieur Riadh MOUAKHER**, Ministre des Affaires locales et de l'Environnement

🕒 **10h00 - 10h30 | Séance de présentation du thème**

- Intervention sur le Rôle des villes maghrébines pour restreindre le coût du non Maghreb , par **Monsieur Mahjoub Lotfi BELHEDI**, Expert spécialiste en relations internationales et études stratégiques.
- Présentation de l'importance du Partenariat Public Privé par **Monsieur Jade SALHAB**, Expert à la Banque Mondiale

🕒 **10h30 | Pause café**

🕒 **10h45 - 13h00 | Atelier n° 1 :**

**Étude critique et analyse comparative des bases juridiques du PPP dans les cinq pays du Maghreb**

**Animateur :** Mme Maya BOUREGHDA CHEBEANE, Professeur universitaire et Avocate

**Rapporteur :** Mme Rym BELHASSEN, Sous-Directeur à la Municipalité de Tunis

- Présentation du cadre juridique des PPP dans les pays du Maghreb, par **M. Mohamed Salim TELIDJI**, Directeur des Méthodes CNED Ministère des Finances- Algérie
- PPP, Expérience mauritanienne, par **M. Mohamed El Hassan BOUKHREIS**, Directeur PPP, Mauritanie
- L'utilisation des PPP dans les villes : l'équilibre à respecter entre ambition et réalisme, par **Mme Maya BOUREGHDA CHEBEANE**, Professeur universitaire et Avocate.
- Quels projets en PPP pour les villes du Maghreb, par **M. Khaled AMRI**, Consultant en PPP

🕒 **13 h 00 - 14 h 30 Déjeuner**

🕒 **15 h 00 - 16 h 00 Atelier n°2 : Rôle des PPP en appui à la politique sociale globale des villes**

**Animateur :** M. Zoubeir MOUHLI, Directeur général de l'Association de Sauvegarde de la Ville de Tunis

**Rapporteur :** Mme Sonia SFAR, Membre du Cabinet du Maire de Tunis

### **Présentation des aspirations des villes et leurs attentes :**

- 1-** Intervention de Mme Maty MINT HAMADI, Maire de Nouakchott
- 3-** Intervention de M. Ibrahim CHEBLI, Président du Comité de coordination et de coopération entre les villes
- 4-** Intervention de M. Abdessmed Haiker, premier adjoint au maire de Casablanca.
- 4-** Intervention de M. Mohamed CHEKKAF, Adjoint au Maire de Tanger

### **Présentation du point de vue associatif :**

- 1-** Intervention de Mme Leila BEN GACEM, Directrice d'un Bureau d'expertise et activiste associative tunisienne
- 2-** Intervention de M. Wassim BOURAOUI, Directeur du centre d'appui aux municipalités libyennes.

### **Présentation du point de vue du secteur privé :**

Intervention de Mme Samira Hadj Djilani, Experte algérienne et membre du RFLM.

### **🕒 16 h 00 | Pause Café**

### **🕒 16 h 30 - 18 h 00 | Présentation d'expériences :**

- Reconstruction de la ville de Beyrouth, par M. Rachid JALK, Avocat et ancien Adjoint au Maire de Beyrouth.
- Expérience des parkings à étages à Tunis, par Mme Hafida BELKHIR MEDIMEGH, Secrétaire générale de la Municipalité de Tunis.
- Expérience de la Ville de Casablanca en matière de réhabilitation urbaine, par M. Abdessamed HAIKER, Premier Adjoint au Maire de Casablanca.
- Expérience de la Ville de Rabat par M. Abderrahim LAQRAA, Adjoint au Maire de Rabat

### **🕒 20 h 00 - 21 h 30 Exposition | Le Maghreb à travers ses costumes traditionnels revisités**

### **📅 Mardi 26 septembre 2017**

### **🕒 09h30 - 10h30 | Ouverture de la journée des partenariats :**

- Allocution de Monsieur Saifallah LASRAM, Président de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes FNVT.
- Allocution de Mme Boutheina BEN YAGHLANE, Directrice générale de la Caisse des Dépôts et des Consignations - CDC.
- Allocution Mme Wided BOUCHAMMAOUI, Présidente de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat - UTICA.

## ☉ 10 h 30 | Pause-Café

## ☉ 10 h 45 | 12 h 45 Atelier n° 3 :

### Rencontres bilatérales et multilatérales entre les Maires, les Chefs d'entreprises, et les représentants de la société civile

**Animateur :** M. Wassim BELARBI, Journaliste

**Rapporteur :** Mme Aïda JERIDI, Sous-Directeur à la Municipalité de Tunis

Présentation des propositions concrètes de partenariats avec les collectivités locales de la part des représentants du tissu associatif et du secteur privé dans les domaines suivants :

#### - Culture :

##### Société civile :

- M. Sofiene OUISSI, Directeur général de l'association l'Art Rue
- M. Karim TERRAS, Représentant de la fondation Rambourg
- M. Noomane FEHRI, Président du collectif des amis de l'avenue Bourguiba
- M. Borhene DHAOUADI, Représentant de l'association Bizerte 2050

##### Secteur privé :

- Mme Soraya BOUAMAMA, Représentante d'une institution dans le domaine de l'audio visuel
- M. Taher BEN LAKHDAR, Directeur général de l'université privée Esprit.

#### - Environnement :

##### Société civile :

- M. Morched GARBOUJ, Président de l'association SOS Baa,
- Mme Zahra ABDELLAHI, Activiste associative en Mauritanie

##### Secteur privé :

- M. Lassad ZOUARI, Représentant de l'entreprise BelFer
- Mme Nehla BEN SLIMENE, Représentante de la Société Valoria
- M. taptac HAOUET, Représentant de la société Taptac

#### - Patrimoine :

##### Société civile :

- Mme Emna MIZOUNI, Présidente de l'association Cartagena
- M. Mourad BADAOUI, Président d'une association de sauvegarde du patrimoine au Maroc

##### Secteur privé :

- M. Mourad FENDRI, Président de l'Association Arij El Medina
- M. Mehdi Tazi, Représentant d'une start up dans le domaine des TIC

## ☉ 13h00-14h30 | Déjeuner

Poursuite des rencontres B2B

## ☉ 15h00-16h30 | Session de clôture:

- Présentation des rapports et des recommandations des ateliers par Mme Najet FAKHFAKH, Rapporteur générale de la Conférence

- Lecture de la Déclaration finale de la Conférence
- Intervention de Monsieur **Saifallah LASRAM**, Maire de Tunis
- Intervention de Madame **Cyrine BEN MLOUKA**, Présidente du RFLM
- Clôture des travaux par **Monsieur Taïeb BACCOUCHE**, Secrétaire Général de l'UMA

**☉ 16 h 30 - 18 h 00**

Visite sur terrain de la Médina de Tunis: Exemples projets municipaux ou privés de valorisation du patrimoine (Siège de l'Association de Sauvegardes de la Médina de Tunis, Centre culturel municipal au Palais Khéréddine, Dar Ben Gacem, maison d'hôte privée).



## **Session d'ouverture**



**Allocution de bienvenue de  
Monsieur Saifallah LASRAM**

Maire de la Ville de Tunis

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Mesdames et Messieurs les responsables des administrations municipales,

Chers invités,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Tunis à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de notre séminaire international «Pour des villes maghrébines intégrées et solidaires, Partenariat entre les secteurs public et privé».

Je voudrais également m'adresser à nos illustres hôtes à la tribune d'honneur pour l'intérêt qu'ils portent et les encouragements qu'ils prodiguent à l'action municipale. Leur présence aujourd'hui à ces assises témoigne du soutien indéfectible qu'ils apportent aux représentants des collectivités locales dans nos pays respectifs pour leur permettre d'affiner leurs performances, concevoir les meilleurs moyens en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens dans nos villes.

Je voudrais remercier Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires locales et de l'Environnement, Monsieur le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, Madame la Présidente du Réseau des Femmes leaders maghrébines, qui représente la présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ainsi qu'à Son Excellence l'Ambassadrice du Royaume du Maroc frère.

Mesdames et Messieurs,

Nous œuvrons aujourd'hui et demain à établir une autorité locale et régionale qui jouira des prérogatives qui lui permettront de gérer librement les affaires locales qui sont une charge et une responsabilité. Ces prérogatives ne sont pas des facteurs de dispersion et de fragmentation, au contraire, ils sont des éléments d'unité de l'Etat pour instaurer un pouvoir local et régional qui vise le partage des responsabilités pour un développement durable qui planifie et gère de près les préoccupations et les attentes des citoyens. Le pouvoir local n'aura aucun sens et ne sera pas efficace s'il joue le rôle de l'assisté, il doit, au contraire, jouer le rôle du responsable. Ainsi, les municipalités doivent ouvrir portes et fenêtres sur leur environnement pour un partenariat sans préjugés, les ouvrir sur les autres acteurs dans les domaines régional, économique, social et culturel et sur d'autres composantes de la société civile.

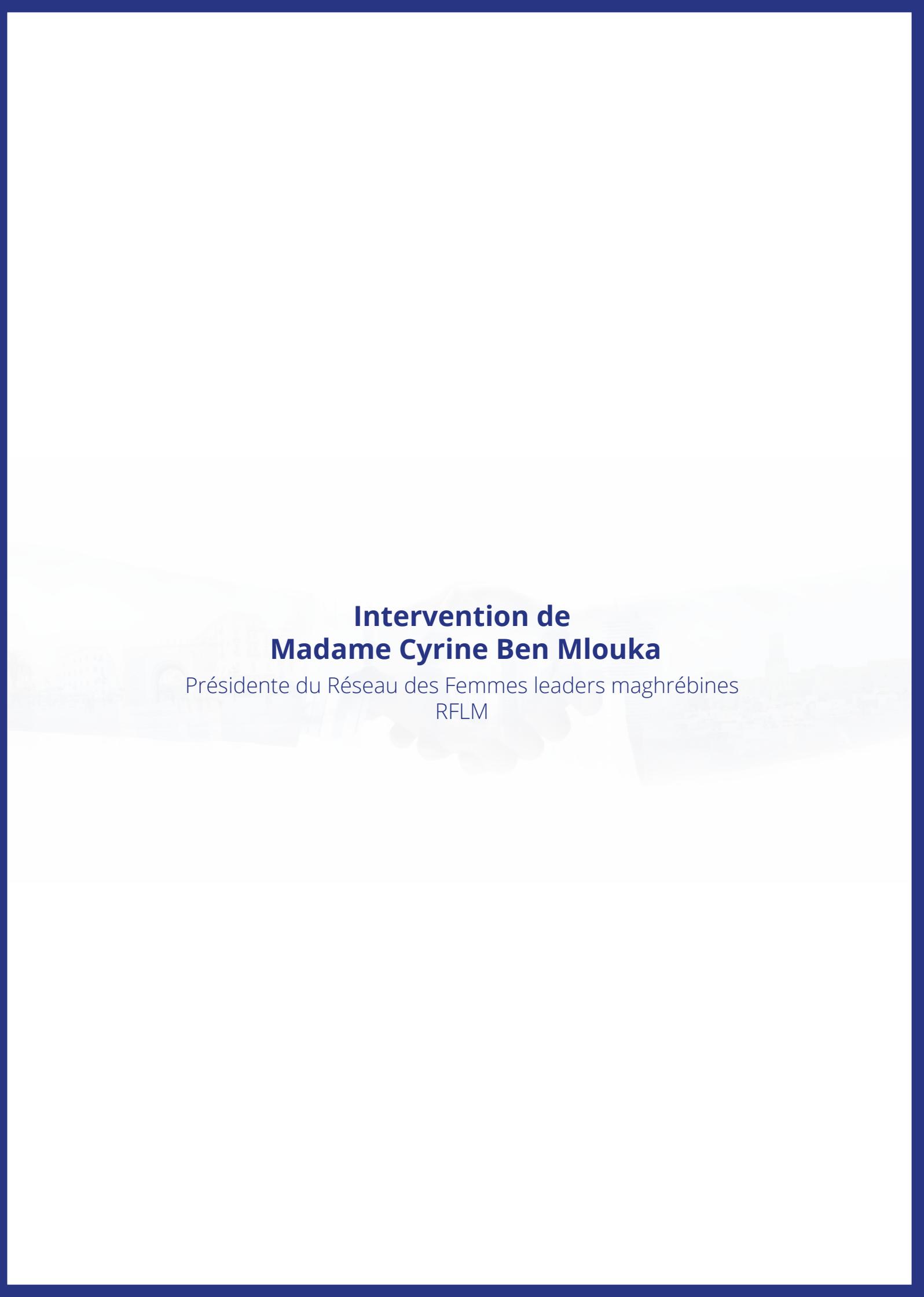
C'est pour cette raison que nous avons tenu à organiser cette conférence pour étudier et examiner le partenariat entre les secteurs public et privé.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont soutenu cette initiative, et notamment l'Union européenne, l'Association internationale des maires des villes francophones et le Réseau des Femmes leaders maghrébines.

Je réitère mes remerciements et ma reconnaissance à tous les participants et vous souhaite un agréable séjour à Tunis.

Merci de votre attention.



## **Intervention de Madame Cyrine Ben Mlouka**

Présidente du Réseau des Femmes leaders maghrébines  
RFLM

**M. Seifallah Lasram, Maire de Tunis**

**M. Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe**

**M. Riadh Mouakher Ministre des Affaires locales et de l'Environnement**

**Son Excellence l'Ambassadeur du Royaume du Maroc**

**Distingués invités des pays frères du Maghreb**

**Mesdames et messieurs**

Je souhaiterais tout d'abord remercier M. Seifallah Lasram, Maire de la ville de Tunis qui nous ouvre aujourd'hui l'Hôtel de Ville pour nous permettre de célébrer nos retrouvailles qui j'espère vont se renouveler dans l'avenir. C'est une occasion unique qui s'offre à nous représentants de deux secteurs public et privé en vue d'examiner un partenariat commun pour le bien-être des villes maghrébines solidaires et intégrées.

Monsieur le Maire,

Avec cette initiative, vous allez au-delà de la vision prospective qui reconnaît l'importance capitale de la ville et son rôle central dans la promotion du climat des affaires et le développement global d'une part, et l'importance de soutenir la coopération et l'échange d'expériences pour faire face aux mêmes défis auxquels sont confrontées les grandes villes du Maghreb.

Aujourd'hui, vous avez dépassé la phase de diagnostic et entamé la phase de l'édification.

Vous avez pris l'initiative de créer le Réseau des Femmes leaders maghrébines que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui et je vous parlerai plus tard de ses objectifs.

Vous avez réuni aujourd'hui les représentants des collectivités locales des pays du Maghreb et nous avons la certitude que toutes les villes du Maghreb partagent les mêmes attentes (les attentes des peuples), pour mettre en place des villes intégrées, solidaires, intelligentes, qui préservent son patrimoine architectural et confrontent les mêmes défis et enjeux relatifs aux problématiques démographiques, sociales, environnementales et urbaines.

Si aujourd'hui notre Maghreb et le monde sont devenus un petit village grâce à la technologie numérique, notre rôle est de connecter ses différentes composantes. Ce séminaire est un mécanisme de connectivité intelligente. Votre présence, Mesdames et Messieurs, en est la preuve. Je voudrais vous exprimer le grand bonheur et la fierté des membres du Réseau des Femmes leaders maghrébines Maghrébines qui accueille avec la participation de la Municipalité de Tunis ce symposium. Notre réseau maghrébin était un lien entre les collectivités locales maghrébines, la société civile et les entreprises privées en Tunisie, en Algérie, en Mauritanie, en Libye et au Maroc. C'est une expérience précieuse qui, nous l'espérons, représentera une incarnation réussie de l'efficacité du partenariat entre les villes du Maghreb et notre réseau. Le réseau des femmes maghrébines nouvellement créé, qui rassemble principalement des femmes entrepreneurs et des militantes actives dans des associations de la société civile.

C'est une expérience précieuse qui, nous l'espérons, représentera une concrétisation réussie de l'efficacité du partenariat entre les villes maghrébines et notre réseau.

Notre vision est de chercher une coopération étroite avec les autorités locales associées dans les domaines économique, social, culturel et environnemental.

**Nos principaux objectifs comprennent:**

- Stimuler le dynamisme entrepreneurial des femmes et des jeunes, en particulier dans les secteurs économiques importants.
- Encourager la convergence des collectivités locales afin d'atteindre la prospérité économique des peuples de la région.
- Etablir un espace commun de consultation, de réflexion commune et de partage avec des réseaux internationaux qui partagent notre vision et nos objectifs.

## Mesdames et messieurs

En conclusion, je voudrais passer en revue le programme de notre séminaire, qui sera structuré en trois axes principaux suite à l'intervention préliminaire sur les moyens de réduire le coût des retards dans l'édification du Maghreb et l'importance du partenariat public-privé.

### **Axe 1 : Cadre juridique du partenariat public-privé pour le développement dans les villes maghrébines.**

Je voudrais remercier le professeur Maya Boraghda Chabaane, professeur d'université et avocate, qui a entrepris de préparer cet atelier et discutera de la question au niveau maghrébin avec nos invités:

M. Salim Telegi d'Algérie, M. Mohamed El Hassan Boukhris de Mauritanie et M. Khaled Amri de Tunisie

### **Axe 2: une revue des expériences réalisées par le mécanisme de partenariat public-privé qui a contribué au développement de l'intégration des villes.**

Au cours de cet atelier maghrébin, nous écouterons les attentes des villes et leurs aspirations, examinerons les points de vue de la société civile et du secteur privé et discuterons des expériences réussies ou celles qui ont connu des difficultés sur le terrain.

Ceci est la méthodologie que nous avons adoptée dans notre réflexion pour mettre sous le microscope les lacunes auxquelles nous espérons remédier, que ce soit au niveau de la législation, de l'application ou du financement.

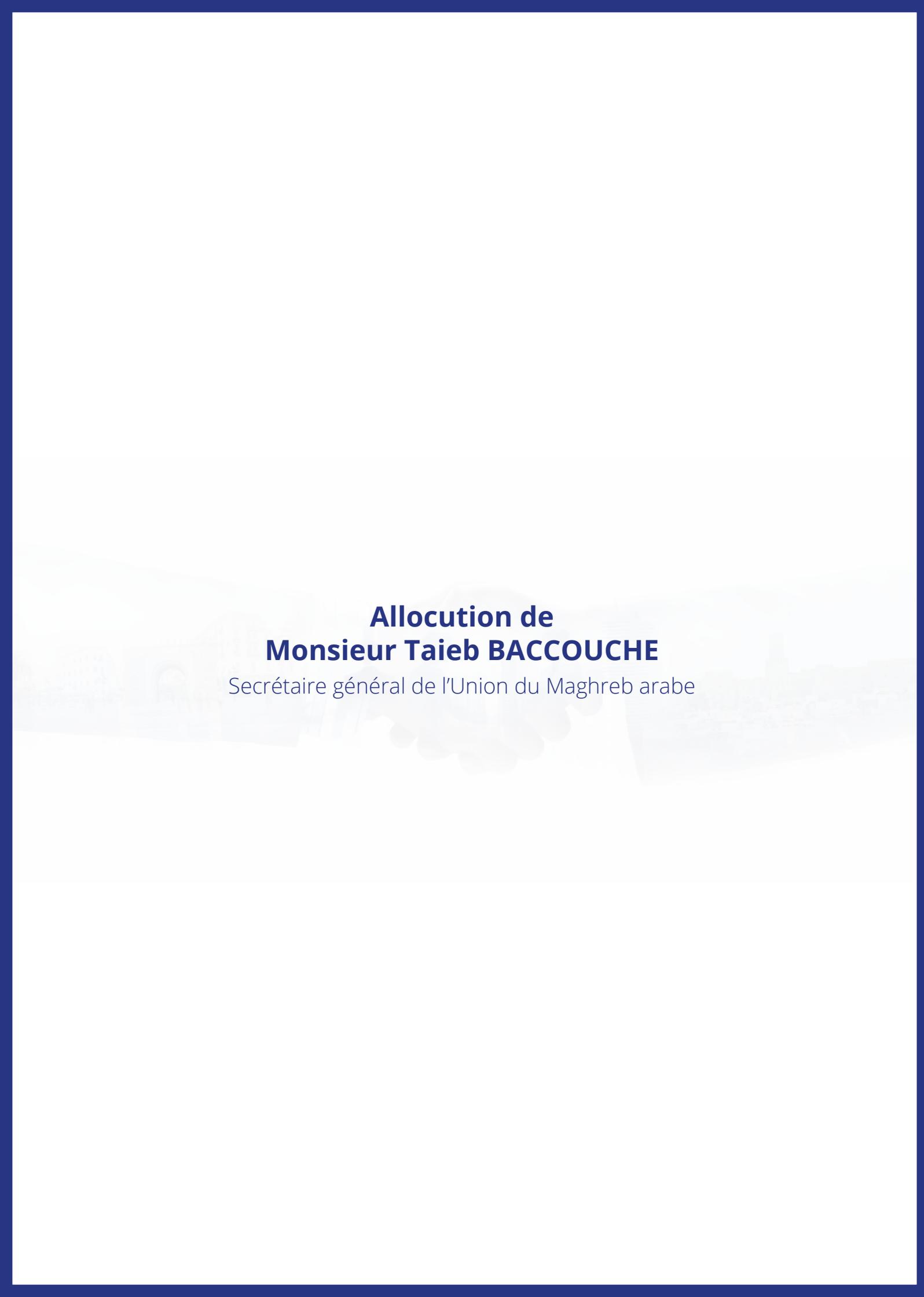
Il y aura des réunions bilatérales et multilatérales entre les maires, les chefs d'entreprises privées et les représentants de la société civile.

Mesdames et Messieurs,

Je vous promets un atelier instructif dans lequel nos invités présenteront leurs idées de projets qui seront mises en œuvre pour le développement de nos villes.

Je vous remercie de votre attention.

Madame Cyrine Ben Mlouka



**Allocution de  
Monsieur Taieb BACCOUCHE**

Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe

Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire de Tunis, Madame la Présidente du réseau des femmes leaders maghrébines, Mesdames, Messieurs les présidents et les représentants des régions maghrébines....

Je voudrais, tout d'abord, remercier la Fédération nationale des villes tunisiennes pour cette initiative consistant en l'organisation d'une conférence qui après la consultation minutieuse des documents, s'avère être, sans complaisance, d'un haut niveau tant sur le fond que sur la forme. C'est la meilleure organisation que je n'ai jamais pu voir pour cette catégorie de forums ce qui prouve que l'objectif est un projet exhaustif qui a besoin de tout l'appui et de l'encouragement nécessaire. En effet, cette conférence sur le thème du partenariat entre le secteur public et le secteur privé en faveur de villes maghrébines inclusives et solidaires est abritée par la Municipalité de Tunis et dont je voudrais remercier le Président Monsieur Seif Lasram pour son mot.

Ce forum s'inscrit aussi bien dans sa forme que dans son contenu au cœur même de nos préoccupations au sein de l'Union du Maghreb arabe. Aujourd'hui, nous veillons de plus en plus à faire contribuer la société civile ainsi que le secteur privé à travers ces différentes organisations, afin que toutes ces parties soient impliquées dans le processus de construction maghrébine non révélée, je dis bien non révélée car c'est un processus qui n'est pas encore achevé et qui est toujours en cours, surtout que nous connaissons des conditions maghrébines difficiles. Il faudrait reconnaître ceci suite à l'existence de différends politiques entre les pays et en raison de problèmes que rencontrent certains pays frères comme la Libye ce qui s'est répercuté naturellement sur la situation générale. En effet, ces problèmes nous invitent à accélérer la construction de l'intégration maghrébine et notamment la principale structure de prise de décision à savoir le Conseil présidentiel.

Ce dernier est l'organe de prise de décision au niveau du Maghreb arabe et le conseil présidentiel ne peut fonctionner qu'avec le consensus (ne serait que la moitié d'un consensus). Etant donné qu'il détient le pouvoir de décision, l'absence de réunions cordonnées et régulières constitue également un obstacle sur la voie de la construction. Ce n'est pas un secret de dire que depuis la constitution de l'Union du Maghreb Arabe en 1989, les présidents ont réussi à se réunir depuis les années (de l'investissement) ...jusqu'à 1994.

Cependant, depuis cette année, le conseil ne s'est pas réuni. Ceci ne signifie pas que l'Union s'est arrêtée de travailler car plusieurs réunions ministérielles et sectorielles se sont tenues, sachant que le conseil ministériel le plus important est le conseil des ministres des affaires étrangères qui a tenu 34 éditions dont la dernière s'est tenue à Tunis en mai dernier. Nous espérons réaliser ce que nous avons programmé et organiser la 35ème édition à Tunis suite à la demande du Ministère des affaires étrangères tunisien dans quelques semaines. Nous sommes représentés dans cette réunion car le conseil des ministres des affaires étrangères facilite les conseils sectoriels afin de continuer de soumettre des demandes, en particulier les demandes à caractère humain et à fournir les orientations politiques...

C'est la raison pour laquelle je confirme que l'Union, et contrairement, à ce qui est dit connaît des blocages et souffre de certaines difficultés, néanmoins elle travaille et travaille sérieusement...Les experts se réunissent dans certains domaines que nous jugeons...relatifs à la santé, aux horizons, à la sécurité, à l'agriculture, à la sûreté et bien d'autres affaires culturelles et autres. Par ailleurs, il est à souligner qu'il existe une certaine lenteur concernant les échanges et un déficit quant aux échanges commerciaux. Il faudrait dire que l'Union du Maghreb arabe est l'une des unions les moins dynamiques à l'échelle mondiale et ses échanges commerciaux ne dépassent pas les 3%, un taux qui est en dessous des moyennes des groupements africains puisque l'Union est l'une de leurs huit composantes.

Ainsi, ne perdons pas espoir. Au contraire, il faudrait que ceci soit un stimulant pour plus de travail et déployer davantage d'efforts. Cependant, il ne faut pas passer sous silence, que sur le plan de la décision politique, il faut dépasser cet état des lieux en imposant un dynamisme et une vivacité aussi bien de la société civile, que des institutions gouvernementales et des autorités locales, qui

constituent une base populaire importante. Par conséquent, vous avez un rôle crucial à jouer dans ce processus de construction par la création et l'activation des réseaux maghrébins des villes.

Jusqu'à présent, la municipalité s'est située dans une position médiane entre les institutions officielles et les organisations de la société civile, se développant et tendant de plus en plus vers la société civile, afin de diminuer le pouvoir central et le transférer à la décision locale. Ceci s'effectue de manière graduelle et c'est la raison pour laquelle nous essayons de palier ce manque via la coopération avec les organisations de la société civile ou par le biais de groupements économiques régionaux africains au nombre de huit au total et l'Union en est une partie intégrante. Nous devons également favoriser les partenariats maghrébins dans tous les secteurs afin que la construction ne se fasse pas de manière verticale, mais s'appuie sur une assise populaire solide.

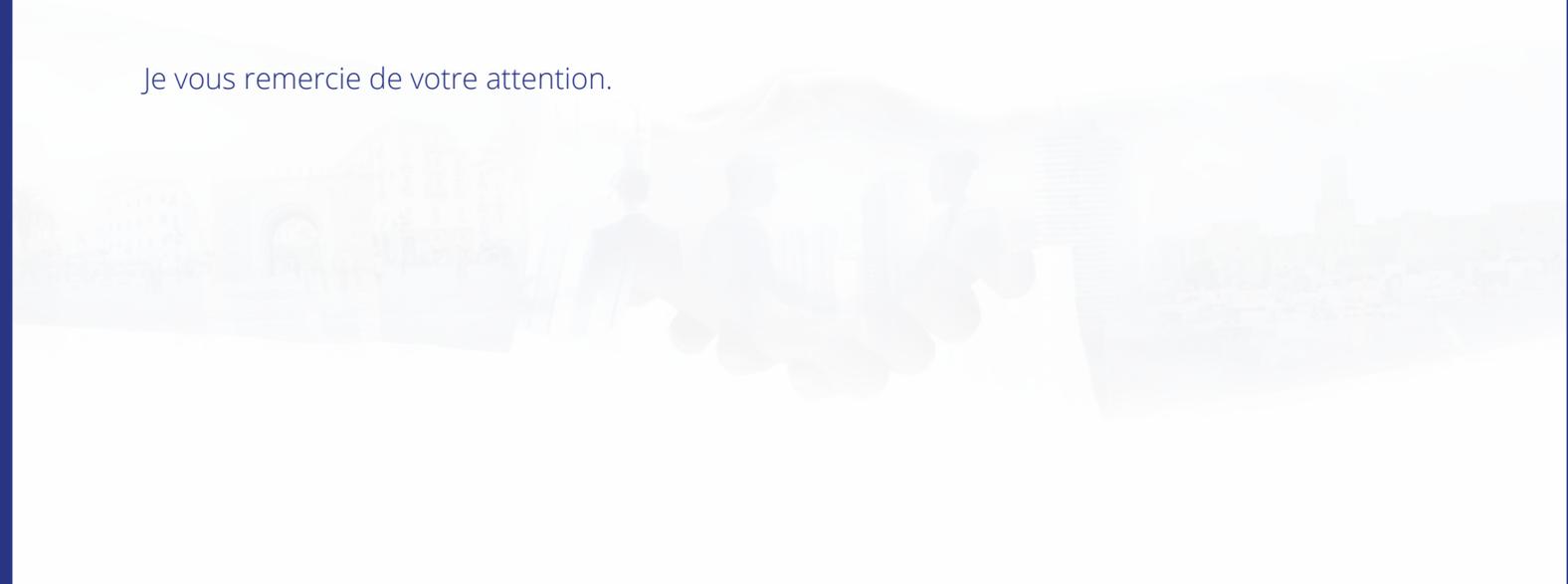
Il suffit de voir tous les échecs des unions arabes pour en tirer les enseignements, car toutes les décisions verticales entre les individus s'effondrent rapidement si elles ne sont pas accompagnées par une réelle volonté et une action populaire. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité mettre l'accent sur ce point en question et ma présence n'est qu'un appui apporté à ce travail et à cette orientation. Je pense que les municipalités maghrébines sont capables de soutenir des centaines pour ne pas dire des milliers de villes car elles ont un rôle important dans l'Union du Maghreb Arabe grâce à la position exceptionnelle dont nous jouissons. A cet égard, je voudrais saluer, à titre personnel, le partenariat entre la fédération des villes tunisiennes, les municipalités locales et le réseau des femmes leaders maghrébines pour les initiatives de travail qui sont au ralenti mais qu'il est possible d'intensifier. Elles ont un contenu matériel clair et un travail régulier en faveur de l'organisation de visites mutuelles et de l'échange d'expertises et d'expériences, en particulier celles qui ont réussi, et l'échange d'activités culturelles dans les domaines du théâtre, des arts, du dessin et de la création d'un prix pour la création maghrébine avec une contribution des municipalités.

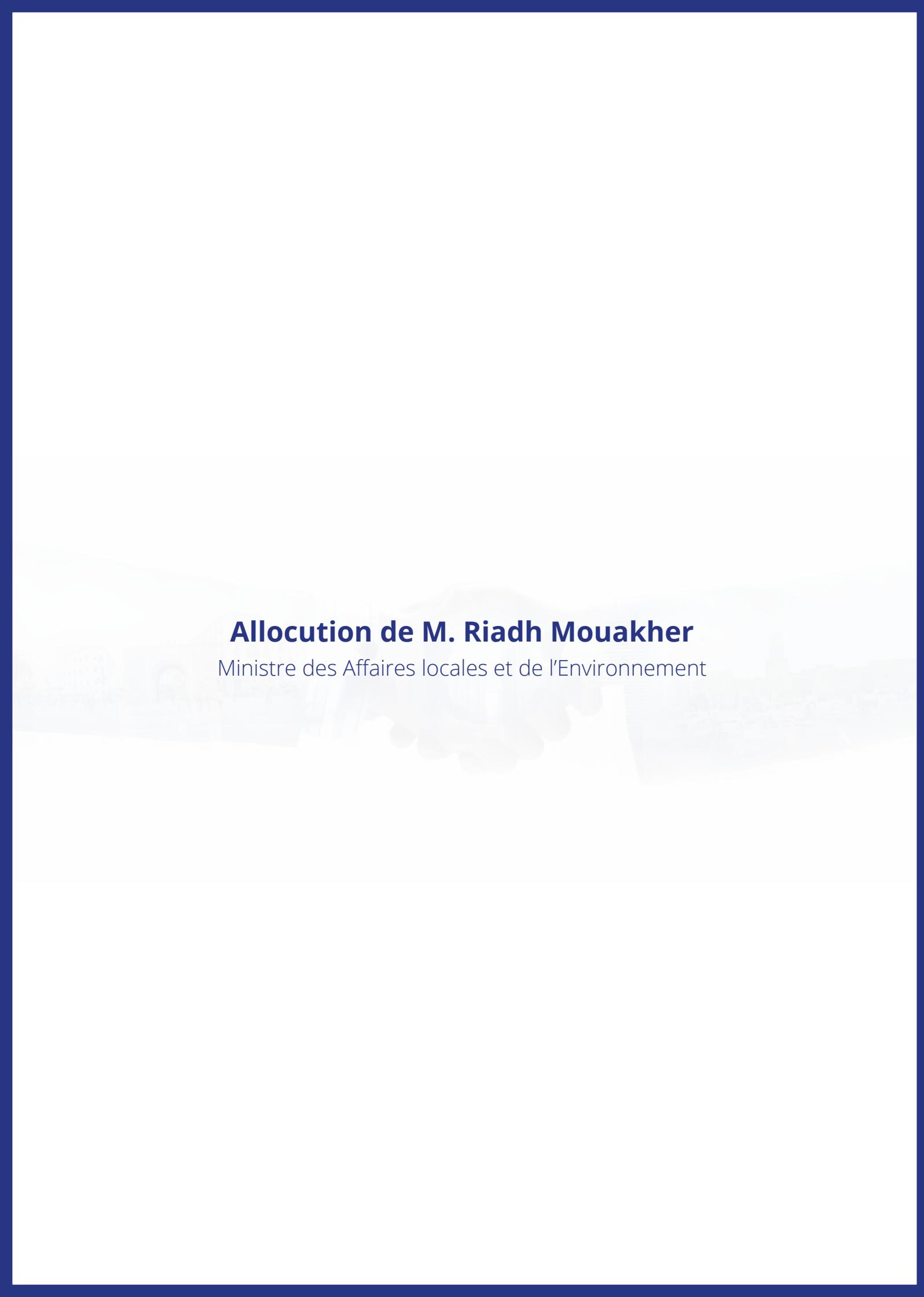
Oui, en effet, il existe une diplomatie des villes, susceptible de consolider la diplomatie politique et les relations entre pays, car nous considérons que les organisations de la société civile ....les institutions gouvernementales, le secteur privé ainsi que le secteur public doivent soutenir la diplomatie des villes, notamment la diplomatie économique. Ceci nous conduit à l'un des axes principaux de ce forum qui est la partenariat public-privé, connu sous l'acronyme le PPP. En effet, il fait objet de divergences. Comme vous le savez, il y a ceux qui voient en ce dernier une moitié de verre vide et il y a ceux qui y voient la moitié pleine du verre. Il faut, de notre côté, s'arrêter sur l'aspect positif, l'« exploiter » et en tirer avantage, tout en faisant en sorte d'éviter tant que possible les effets négatifs. Pour cette raison, nous avons besoin de se doter de vigilance car ce partenariat est l'une des formes de coopération et de complémentarité entre le secteur public et le secteur privé, et ce, vu que le dernier est de manière générale plus proche de la société civile. Parmi les activités à portée maghrébine et qui ont eu l'occasion d'être suivies et d'y être présent, nous pourrions citer pour cette année, à titre d'exemple, le partenariat entre la municipalité de l'Ariana et un investisseur tunisien visant à améliorer l'entretien des espaces publics dans lesquels des ordures s'accumulaient et qui sont devenus meilleurs pour le quartier que ce qu'ils étaient à l'état initial. A ceci s'ajoute une conférence organisée à l'échelle maghrébine à la fin de 2016 par une association de développement en partenariat avec la faculté de médecine de Sousse portant sur les horizons de la construction maghrébine, en particulier d'un point de vue académique. Il y a également le partenariat entre l'association des amis du livre et de la bibliothèque et la délégation culturelle de Ben Arous, qui est l'un des gouvernorats du Grand Tunis, accompagnée par l'inauguration d'une bibliothèque maghrébine qui est réellement une excellente bibliothèque. En organisant une conférence sur la bibliothèque numérique maghrébine et sur l'espace maghrébin en général, il est utile de rappeler sans trop s'attarder, le partenariat entre le Ministère de l'éducation tunisien, l'Union générale des travailleurs tunisiens, la société civile et l'Institut arabe des droits de l'Homme qui est une organisation non gouvernementale régionale dans le cadre de l'élaboration d'un programme pour l'enseignement des droits de l'Homme dans les lycées et les collèges.

Au Maroc, ce partenariat revêt une grande importance car il a permis d'avancer sur le projet de réforme de l'éducation. Le Ministère de l'éducation ne peut pas, à lui seul, mener ce projet et depuis des décennies chaque ministre nommé nous annonçait qu'il allait réformer alors que ce dont nous avons le plus besoin ce n'est pas l'utilisation du terme « réforme » mais plutôt celui d'évaluation et d'ajustement en laissant de côté les slogans creux : « réformes », « réformes »... La réforme signifie que tout ce qui a été fait auparavant est « périmé / corrompu ?? ». Il faut s'appuyer sur ce qui est positif afin de construire dessus, de nous améliorer et de progresser. Ainsi l'implication du Ministère de l'éducation est un exemple édifiant que nous rencontrons dans d'autres exemples au sein d'autres pays arabes mais pas fortuitement.

Nous concluons en soulignant qu'il est très important, sur le plan maghrébin, d'établir ce réseau, à savoir le réseau des villes maghrébines, le réseau des femmes leaders maghrébines et le réseau des jeunes dans la mesure où il existe des perspectives dans le domaine de la jeunesse, etc. Ainsi, il est également important de déterminer les Objectifs du Développement Durable, en portant un regard particulier sur les villes, sur la mobilisation des financements ainsi que des ressources humaines nécessaires, et ce, dans le cadre du PPP de manière à conférer davantage d'efficacité et de volonté. En un mot, le travail conjoint est très important. En conclusion, je voudrais réitérer mes souhaits de réussite et vous promettre de travailler ensemble avec le Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe-notamment les institutions fédérales ainsi que les institutions de l'Union du Maghreb arabe-et de faire notre mieux pour démarrer avant la fin de l'année les activités de la banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur dont le siège est à Tunis.

Je vous remercie de votre attention.





## **Allocution de M. Riadh Mouakher**

Ministre des Affaires locales et de l'Environnement

Je souhaite la bienvenue à M. Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe, à Monsieur Seifallah Lasram, Maire de Tunis et mes sœurs et frères des pays maghrébins et tous les participants. Votre présence témoigne de la confiance que vous placez en la Tunisie.

Le thème de votre symposium est très important pour soutenir le partenariat entre les secteurs public et privé. Il ya une autre chose importante, c'est que les villes non seulement maghrébines, mais aussi les villes du monde en général, ont de grands enjeux stratégiques. Aujourd'hui, il y a un autre regard dans le monde, et une autre revendication qui vient, en particulier, de la société civile qui se rapportent aux politiques publiques. Nous devons aujourd'hui sortir du modèle rigide du développement pour un système de développement durable. C'est un concept très important pour les villes respectueuses de l'environnement et ouvertes sur l'avenir et particulièrement adaptées pour relever les défis à venir, notamment les défis du changement climatique, devenu réalité. Si nous ne nous préparons pas aujourd'hui, nos villes ne pourront plus vivre de la manière parce qu'il y a des priorités pour un développement urbain sérieux.

La pression sur l'environnement ne cessent de croître pour répondre à de nouveaux besoins d'équipement collectif et de services vitaux tels que principalement les services d'assainissement, l'hygiène, le nettoyage, la gestion des déchets, les espaces verts, la dépollution et l'embellissement des villes. L'impact de ce développement sur l'environnement sur les besoins croissants en équipements et services collectifs dans les domaines vitaux et sensibles, comme les services d'assainissement, la gestion des déchets, l'embellissement urbain, les espaces verts et la pollution.

Ce sont des choses très importantes pour l'avenir de nos pays. Personne n'accepte de vivre dans des villes ou en dehors de villes qui n'ont pas les fondements de la vie décente. C'est pour cette raison que je considère que nous sommes très loin de la réalité, à cause du balbutiement des politiques locales pour sécuriser les villes. Il y a une planification centralisée mais il n'y a pas de politiques urbaines, ni des politiques de la ville et surtout dans les villes maghrébines. Le rôle du secteur privé est faible malgré le recul de la contribution de l'Etat dans le domaine des investissements économiques directs qui, malgré ce constat, il demeure une source importante à cause de la contribution limitée de la plupart des villes de la région au développement du produit intérieur brut et national brut.

Le secteur privé n'a pas la capacité d'offrir la valeur ajoutée au niveau national et renforcer son adhésion au tissu régional et international. Ces politiques sont absolument soutenues par les villes qui ont contribué à la détérioration des indicateurs globaux en l'absence d'une harmonie urbaine en plus de l'incapacité des collectivités locales pour promouvoir leur rôle économique et social comme il faut. Je dois ici parler de l'expérience tunisienne. Nous avons une nouvelle constitution où son chapitre 7 prévoit la décentralisation. Nous sommes aujourd'hui au parlement en plein examen du Code des collectivités locales, ce code va amener de nouveaux concepts comme la démocratie participative, la prise de décision décentralisée, le contrôle postérieur, ce qui veut dire la reddition des comptes et la fourniture de ressources financières. Ce ci veut dire que certaines prérogatives seront transférées du niveau central au niveau local. Il s'agit là d'un grand problème qui nécessite une stratégie progressive pour que nous puissions faire tourner la roue du développement. Lors de l'examen du nouveau code des collectivités locales, nous avons reçu dix-huit moutures, pourquoi?

Parce qu'il y a un grand débat et il y a une peur de la décentralisation et surtout que ce processus qui va selon eux affaiblir l'Etat surtout que ceci arrive après la révolution qui a réduit les pouvoirs de l'Etat, l'autorité de la loi. Beaucoup de personnes ont peur de cette gestion libre et de cette décentralisation qui vont affaiblir l'Etat. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous veillons à prendre des garanties de ce code pour préserver l'unité de l'Etat qui doit être maintenue. Il ne faut pas avoir peur de la décentralisation. Nous la percevons à travers de nouveaux mécanismes et outils. Il faut la voir en tant que projet et pour cette raison que nous la considérons comme un outil très important.

Il s'agit de développer la capacité des collectivités locales qui peuvent être la clé essentielle de la réussite ou de l'échec de ce projet. Il faut renforcer les capacités des collectivités locales parce qu'elles vont nous aider à réaliser et mettre en œuvre nos projets et développer nos finances. C'est

ce que nous avons pu atteindre aujourd'hui par l'élaboration de notre stratégie. Nous voulons voir le taux d'encadrement dans la ville de Tunis dépasser le taux national qui est de 10%, pourtant elle est la plus grande municipalité du pays, et bien sûr le budget rassemblé de toutes les communes tunisiennes ne dépasse pas les 4% du budget de l'Etat. Imaginez que nos municipalités sont incapables de relever les défis dont nous venons de parler.

Pour revenir au partenariat entre les secteurs public-privé, nous avons promulgué une nouvelle loi en 2015. J'étais député et avant de la promulguer nous avons posé une condition essentielle c'était celle d'avoir un nouveau code des collectivités locales pour que cette loi lui soit appliquée après les prochaines élections municipales qui devaient se tenir vers la fin 2017 qui ont été reportées de quelques mois en 2018 pour que ce partenariat public-privé puisse fonctionner et faire développer leurs services. Ceci revient logiquement aux conseils municipaux élus qui vont prendre des choix à longs termes au profit de l'environnement. Les deux secteurs ne peuvent réussir que s'ils travaillent ensemble dans les collectivités locales pour diriger des projets, complexes. Les projets veulent dire ici des contrats PPP qui vont durer 20 ou 30 ans. Ces contrats seront compliqués, et les collectivités locales doivent avoir les compétences humaines nécessaires pour mettre en œuvre et diriger ces projets qui ont fait leurs preuves dans plusieurs villes et pays et dont l'objectif est de promouvoir le développement. Cela veut dire que le secteur privé va apporter son savoir-faire à la municipalité qui contribuera avec son budget à la mise en œuvre de ces projets pour délivrer des services à la communauté en partenariat et développer ses ressources humaines. C'est ainsi que la première chose à faire dans le cadre de ce réseau est l'échange de l'expertise. Nous allons voir quels sont les projets qui sont développés dans le cadre de ce partenariat entre les secteurs public-privé dans plusieurs municipalités de la région maghrébine et nous pouvons aller plus loin en développant le secteur privé et plus particulièrement le secteur privé maghrébin. Ainsi, nous aurons des champions, des champions maghrébins dans divers secteurs qui opèrent en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie. Notre objectif est d'avoir des champions dans plusieurs domaines dont la propreté qui a reculé un peu après la révolution.

Ainsi, nous devons donner des engagements au secteur privé, mais il y a des expériences au Maroc qui peuvent être reprises dans nos pays respectifs. Certes, il y a des difficultés mais nous avons besoin d'échanger les expériences et l'expertise dans différents domaines. Nous devons œuvrer pour faire développer nos entreprises au Maghreb: en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie en vue de concrétiser l'intégration maghrébine comme l'a mentionné Monsieur Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'UMA, une intégration qui donnera une valeur ajoutée à nos économies et c'est grâce à cette intégration que nous pouvons développer le partenariat public-privé. L'objectif essentiel est d'échanger l'expertise et nous nous imposerons comme champions maghrébins dans plusieurs domaines. Ce qui nous intéresse aujourd'hui ce sont les collectivités locales et le développement de leurs activités. Nous avons commencé timidement mais ce que nous allons faire s'inscrit dans ce qui est permis par le cadre légal. C'est-à-dire, nous devons encourager le secteur privé parce qu'il s'est beaucoup désintégré après la révolution. Nous devons l'aider à se mettre sur pied. Nous n'avons encore entamer un partenariat réel. Demain, en lançant les contrats PPP, nous allons trouver un secteur privé prêt qui répondra aux aspirations des citoyens. La ville de Tunis, pourra, par exemple, lancer un partenariat entre les secteurs public et privé pour améliorer l'esthétique de la ville en partenariat avec le public et le privé surtout que nous au sein du ministère des Affaires locales et de l'Environnement sommes en train de nous orienter vers ce partenariat dans le domaine de la gestion de l'assainissement. Le secteur privé peut gérer 15 à 30% de ce secteur mais il ne le fera plus dans le cadre de marchés publics, mais cela sera plutôt avec des concessions avec une plus longue durée et une obligation de résultats.

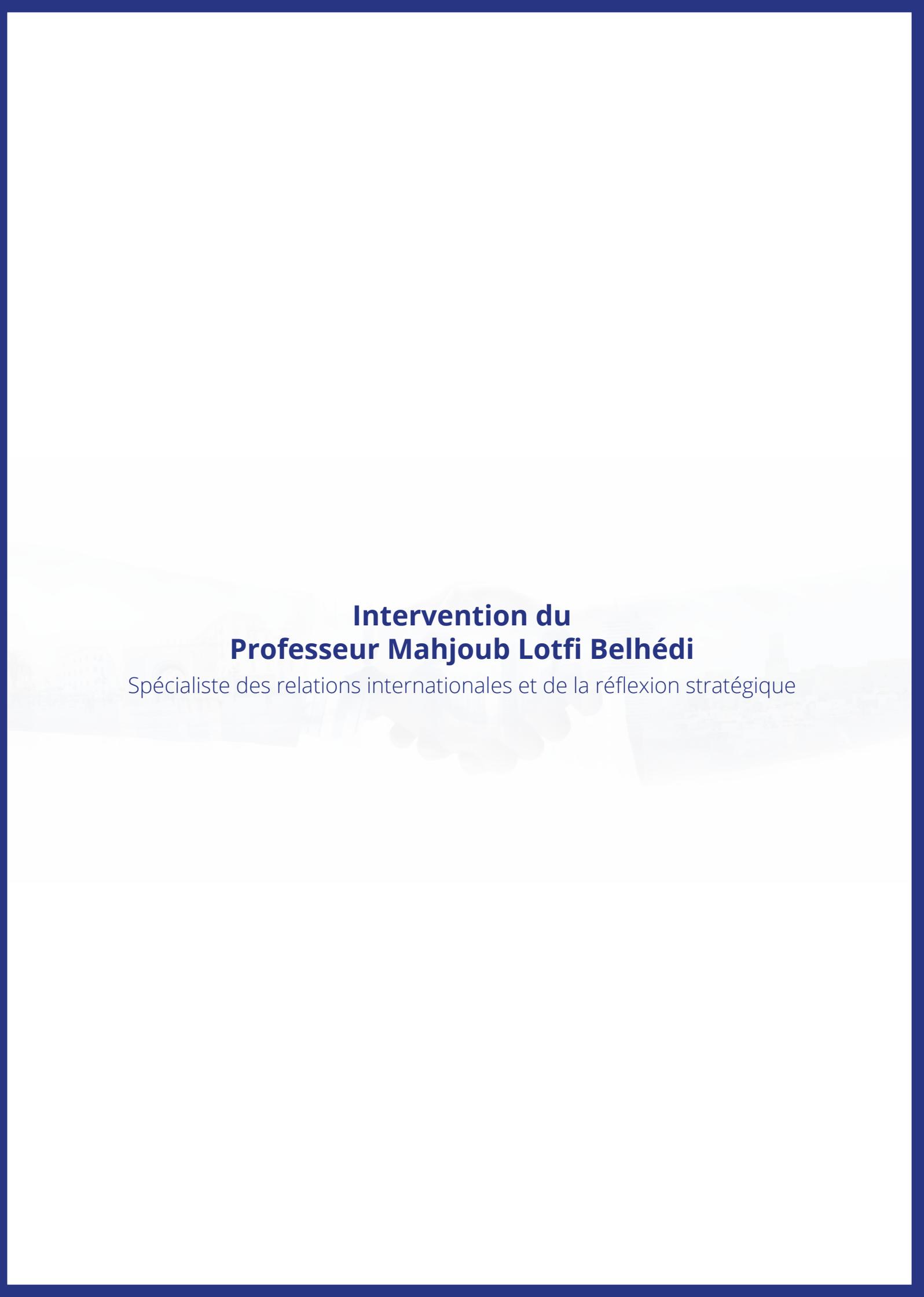
Nous donnerons de meilleurs résultats aux services fournis aux citoyens. Le réseau a de grands services à rendre à nos communautés et un avenir radieux devant lui si seulement il développe ses activités. C'est pour cette raison que les grandes villes doivent commencer ces expériences et petit à petit, ces expertises et connaissances accumulées vont rayonner sur les petites villes et

agglomérations c'est possible à mon avis grâce au transfert du savoir-faire technologique. Et aux grands opérateurs comme toujours. Nous devons travailler pour pouvoir avancer et fournir des services de qualité à nos concitoyens.

**Je vous remercie de votre attention.**



**Séance de présentation  
du thème**



**Intervention du  
Professeur Mahjoub Lotfi Belhédi**

Spécialiste des relations internationales et de la réflexion stratégique

## «Quel rôle pour les villes du Maghreb pour réduire le coût du retard dans l'édification du Maghreb»

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à la municipalité de Tunis et au Comité d'organisation du colloque pour leur invitation en vue de participer aux activités de cette conférence unique sur le débat autour de l'édification du Grand Maghreb sous l'angle du partenariat des secteurs public et privé.

Compte tenu du temps alloué, je vais essayer autant que possible d'être précis et concis.

En effet, pour tenter de répondre à la question «Quel rôle pour les villes du Maghreb afin de réduire le coût du retard dans l'édification du Maghreb», je pense que je devrais diviser le titre sur trois niveaux en essayant de me baser sur un nombre limité d'images qui concrétisent les idées-clés de mon intervention:

- Un premier niveau qui fournit une ventilation des éléments du coût dans une approche relativement différente de ce qui est actuellement abordé,
- Un deuxième niveau relatif au rôle d'avant-garde que peut jouer les villes maghrébines dans la construction d'un nouveau paradigme de la coopération,
- Un troisième et dernier niveau qui passe en revue quelques scénarios attendus à court et moyen termes pour l'avenir de la construction du Maghreb.

1. Au niveau du coût et sans la nécessité d'expliquer à nouveau les raisons qui ont empêché la réalisation de la construction maghrébine souhaitée, et contrairement à l'approche dominante des institutions nationales officielles et non officielles et des organisations régionales et internationales qui réduisent essentiellement le coût du retard dans la construction du Maghreb aux aspects économiques et financiers, je penche plutôt à les classer en deux parties:

- Le coût direct qui peut être estimé; ceci se présente dans les dommages économiques et financiers graves qui ont touché tous les secteurs économiques, sans exception, à savoir la santé, l'éducation, les infrastructures, etc., qui, constituent selon les rapports unanimes une perte annuelle allant d'un point à trois points de croissance du produit intérieur brut pour chacun des pays du Maghreb, ce qui est équivalent ou dépasse les niveaux de croissance obtenus par l'ensemble des pays du Maghreb. Une perte estimée à des milliards de dollars (environ 10 milliards de dollars par an), et des centaines de milliers d'emplois perdus, qui, si on les avait évités, ils auraient pu financer la construction des ports d'eaux profondes dans chaque pays maghrébins, , un réseau de transport ferroviaire maghrébin développé capable de rompre l'isolement des campagnes et les faubourgs des grandes villes en vue de les réintégrer dans la dynamique de développement ainsi qu'une politique collective de lutte contre la désertification qui menace d'engloutir une grande superficie de notre région maghrébine, etc.
- Une deuxième partie non déclarée et qui ne peut pas être estimée, qui se divise en:
  - d'une part, les dommages socio-psychologiques collectifs profonds difficiles de corriger. Le citoyen maghrébin vit depuis le début du nouveau millénaire, un état de frustration et de grand doute quant à la possibilité d'entamer sérieusement la construction du Maghreb et les implications sécuritaires et les dérapages géostratégiques graves, qui sont susceptibles de s'élargir davantage si on ne procède pas à l'ajustement de nos politiques communes...
  - D'un autre côté, il y a un coût supplémentaire dû à l'affaiblissement enregistré au niveau de nos capacités de négociation avec notre partenaire européen. Nous savons tous que certains

pays maghrébins sont individuellement depuis une période en cours de négociation en vue de conclure un «accord de libre-échange complet et approfondi» avec l'Union européenne - l'un des plus importants blocs économiques dans le monde, ce qui a contribué à approfondir davantage l'état de dissymétrie dans les négociations entre des pays maghrébins dispersés dans des entités et des îlots de négociations isolés et très renfermés sur eux-mêmes et une Union européenne forte et unifiée...

2. Au niveau du rôle d'avant-garde que les villes maghrébines peuvent jouer pour réduire ce coût élevé, qui n'est plus du tout acceptable. Nous devons tout d'abord rappeler que par la mondialisation et la révolution de la communication et de l'information rapide que nous vivons aujourd'hui, le monde se déplace de plus en plus vers une scène internationale multipolaire où la société civile joue un rôle central dans la conception des grandes politiques de chaque pays, y compris la reformulation de la relation entre le centre et sa périphérie, entre l'axe et les régions dans le sens d'établir une nouvelle équation communautaire qui donne aux collectivités locales plus de pouvoirs et de compétences. Ainsi, nous partons d'une relation hiérarchique verticale entre le pouvoir central et les régions, pour aller vers une relation de plus en plus horizontale et participative. Vers une nouvelle carte sociétale qui se forme et où notre région maghrébine s'inscrit mais à des degrés qui diffèrent d'un pays à un autre et qui doit partir d'une centralisation limitée ou élargie à une décentralisation territoriale comme c'est le cas au Maroc frère surtout après la proclamation de la nouvelle Constitution de 2011. Il est à signaler également que le chapitre VII de la nouvelle Constitution tunisienne (Constitution du 26 janvier 2014) et le projet de loi des collectivités locales ont adopté des normes et des concepts innovants dans la gestion des affaires locales dont les principes de «la libre gestion», de «la délibération et du «contrôle a posteriori», etc.

Les villes maghrébines, incubateur naturel pour une société civile maghrébine en pleine expansion et influence, sont capables à moyen terme de jouer un rôle central et décisif dans la reconstruction du Maghreb selon un paradigme structurel horizontal, qui est, cette fois-ci, en communication et sans rupture avec les institutions de l'Union du Maghreb arabe, pour un nouveau modèle d'intégration construit en douceur, progressivement et d'une manière interactive de l'intérieur et de l'extérieur de l'Union du Maghreb arabe...

### **Comment?**

Le Conseil de la Choura de l'Union du Maghreb arabe est l'une des institutions susceptibles, s'il dispose d'un certain nombre de conditions, d'accélérer le rythme pour réaliser le projet maghrébin dans l'intégration économique. L'accélération du rythme des projets économiques maghrébins communs grâce à l'utilisation rationnelle du mécanisme de partenariat entre les secteurs public et privé peut permettre à nos villes de réaliser cette édification d'une manière efficace à condition de mettre en place des approches et des outils innovants au réseau des villes jumelées pour qu'elles puissent procéder à l'échange de leurs expertises et expériences dans la gestion des affaires économiques locales et profiter des avantages préférentiels offerts par les plateformes numériques en terme de rapidité dans la communication avec un coût très faible.

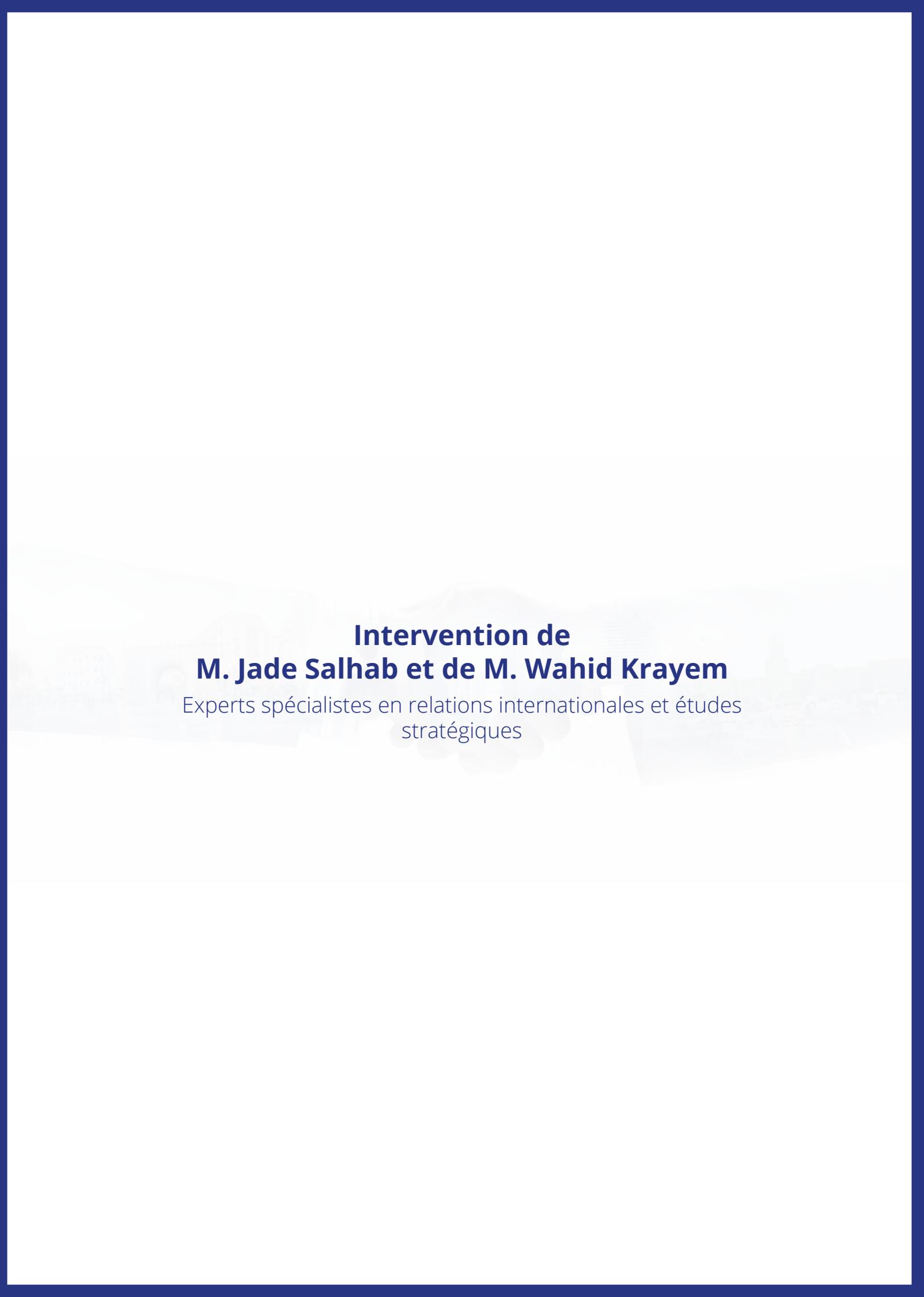
Dans ce domaine, l'expérience marocaine en matière de gouvernance locale et le partenariat entre les secteurs public et privé est très avancée et riche. Nous pouvons en tirer profit et l'utiliser sérieusement et sans complexes. En revenant au partenariat entre les secteurs public et privé au niveau local maghrébin, je crois qu'en plus de sa valeur ajoutée confirmée, il demeure néanmoins un processus technique et juridique très complexe, compliqué et entouré de menaces et qui exige une réhabilitation complète des ressources humaines maghrébines.

**3. A la lumière de ce qui précède, le paysage maghrébin actuel complexe et compliqué comporte seulement deux possibilités:**

- Soit nous abandonnons l'option d'une édification commune maghrébine et nous nous orientons plus vers la recherche d'espaces économiques régionaux alternatifs,
- Soit les villes maghrébines, c'est-à-dire, nous réussissons, peuvent réaliser la percée désirée par le biais de la conception d'un nouveau pacte maghrébin avec l'ingénierie d'une citoyenneté durable.

En conclusion, il est important de garder un certain optimisme dans notre approche du problème de l'édification du Maghreb, mais ce qui est plus important que l'optimisme même est que nous travaillons ensemble pour réaliser le second scénario...





**Intervention de  
M. Jade Salhab et de M. Wahid Krayem**

Experts spécialistes en relations internationales et études  
stratégiques

# La Participation du Secteur Privé aux Services Municipaux

## I. Définitions : Participation du Secteur Privé (PSP)

### 1) Définition PSP :

- Un **accord** entre la puissance publique et un ou plusieurs partenaire(s) privé(s).
- Visant à mettre à contribution les **ressources et/ou l'expertise du secteur privé**.
- Pour la **fourniture et ou la gestion de services et/ou d'infrastructures** d'intérêt public ou d'intérêt général, avec l'objectif final d'atteindre **un niveau d'extension et de qualité du service public conforme** aux attentes des autorités publiques et des usagers.

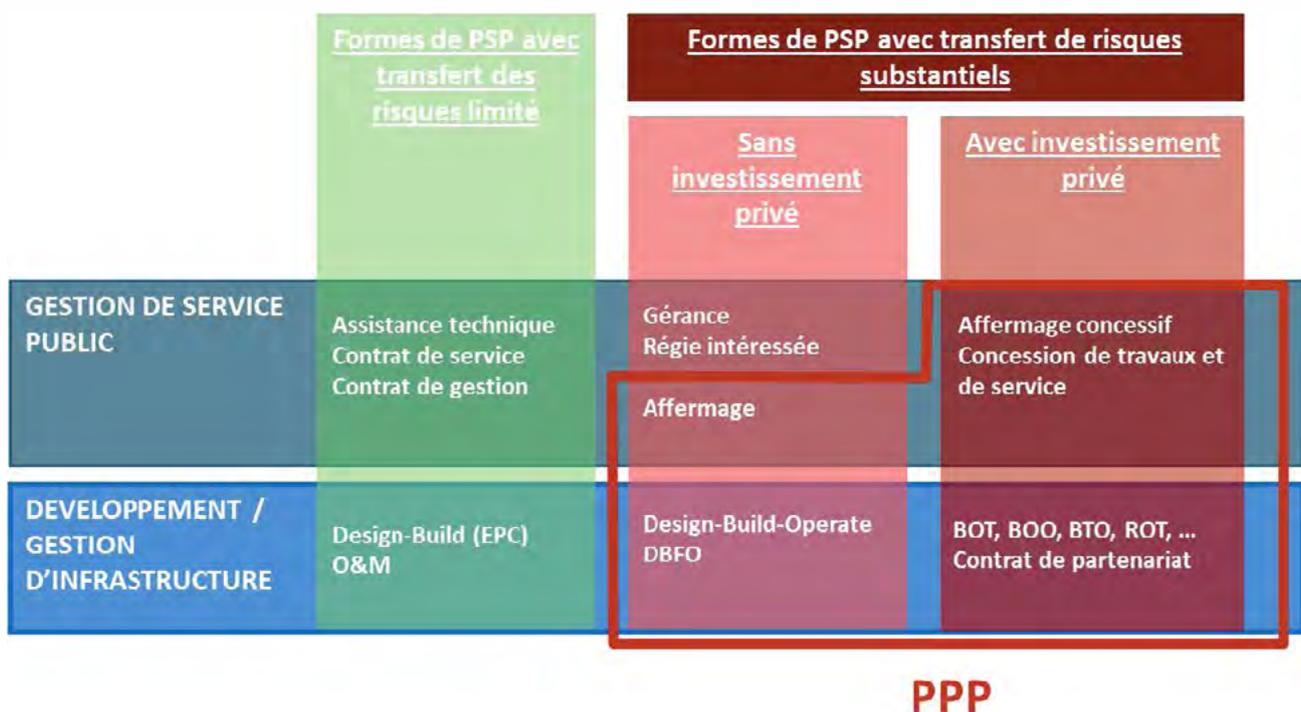
### 2) Définitions Partenariat Public Privé (PPP)

Définition PPP:

- **Relation contractuelle de long terme** entre une entité publique et une entreprise privée
- dans laquelle l'entreprise **fournit et finance des services publics** au moyen d'actifs en capital,
- en partageant les risques liés avec l'État ou l'entreprise publique.
- Il existe **divers types de PPP, caractérisés par le niveau de risque** et de responsabilité transféré au secteur privé : couramment, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement de l'actif ou du service.

### 3) Définitions Types communs de PSP & PPP

Les partenariats public-privé (PPP) sont des formes de PSP impliquant un niveau relativement important de transfert de risque au partenaire privé.



## II. Services municipaux et secteur privé:

### 1) Pertinence de la PSP aux services municipaux :

La PSP a de nombreux avantages potentiels pour les collectivités locales (CL), à condition que le dispositif institutionnel soit bien conçu et que l'environnement de mise en oeuvre soit propice à l'engagement du secteur privé. Ces bénéfices potentiels sont:

- **Amélioration de la qualité** du service pour un coût optimisé.
- De meilleurs niveaux de **satisfaction** et une meilleure volonté à payer des usagers
- La **professionnalisation** du service et, quand l'opérateur se fait payer directement par l'utilisateur, de la collecte des recettes;
- La **création d'emplois locaux** et le renforcement des compétences techniques locales.
- L'innovation et l'apport **des meilleurs pratiques** globales, que le secteur privé est plus en mesure d'apporter vu ses engagements probables dans des marchés concurrentiels dans le monde.

### 2) Facteurs de réussite pour un PSP municipal :

Parmi les conditions favorisant le succès des PSP on peut notamment citer:

- La taille et l'attractivité du **marché**
- Un **cadre juridique** clair (répartition des rôles, répartition des risques, modèles de contrats...)
- Une bonne **préparation des projets** (études de faisabilités et spécifications fonctionnelles solides)
- Une bonne **capacité des collectivités locales** à développer et mettre en oeuvre les projets de PSP (conception du DAO, suivi de l'implémentation...)
- Une certaine **stabilité** juridique, politique et macro-économique

### 3) Défis communs pour les collectivités locales lors de PSP/PPP :

Certaines caractéristiques propres aux CL créent des défis qui leur sont spécifiques:

- **Notation de crédit** (credit rating) : les CL ont parfois de mauvaises positions de crédit ou sont perçues comme telles.
- **Financement local**: les PSP/PPP municipaux peuvent être trop petits ou trop risqués pour attirer les financements nécessaires, surtout internationaux. Mais ils peuvent représenter de bonnes opportunités pour des financements régionaux ou locaux.
- **Soutien des compétences centrales**: les CL peuvent avoir une expérience limitée pour la mise en oeuvre de PSP/PPP.

Les unités centrales de PPP peuvent être utiles pour conseiller et soutenir les CL dans l'implémentation des PSP/PPP.

- **Mise en commun des projets** : les projets locaux peuvent être mis en commun au sein d'un projet plus large afin de les rendre plus attractifs pour les plus gros investisseurs et réduire les coûts de transaction en combinant plusieurs processus en un seul.
- **Simplification**: les projets municipaux les plus petits devraient bénéficier d'une procédure simplifiée pour l'approbation et la documentation.

### III. Etude de cas n°1:

#### 1) Gestion des déchets solides dans deux gouvernorats d'Égypte :

##### Alexandrie : un PPP concluant :

- **1<sup>er</sup> gouvernorat Égyptien** à avoir émis un appel d'offre international pour la gestion des déchets solides en 2000.
- **Ensemble des services** de gestion des déchets couverts (nettoyage des rues; collecte, transfert et traitement des déchets ménagers et médicaux; réhabilitation de décharges; campagnes de sensibilisation)
- **Contrat de 15 ans** pour l'ensemble du gouvernorat (5M d'habitants)
- **Suivi intensif** de l'implémentation par le Gouvernorat : unité de suivi de 250 employés répartis en départements sectoriels
- Généralement considéré comme **un succès** avec plusieurs prix internationaux remportés (Metropolis 2005, Habitat 2006)



#### 2) Gestion des déchets solides dans deux gouvernorats d'Égypte :

##### Le Caire : un manque de diligence des deux parties contractantes

- Le Gouvernorat du Caire (7M d'habitants) a été divisé en 4 zones dont 3 ont fait l'objet d'un **contrat de 15 ans pour l'ensemble des services** liés à la gestion des déchets
- INSAR, une compagnie internationale en charge de la zone ouest, a dû totalement se retirer du contrat. **Elle a manqué de diligence lors de la phase préparatoire** sur le contrat et la proposition opérationnelle, et s'est retrouvée dans une situation économique difficile avec de lourdes pertes; en plus de conflits sociaux avec les Zabaleens.
- Le Gouvernorat n'a pas non plus mené de manière adéquate l'analyse des services proposés dans les offres. Il a dû en cours d'implémentation **revoir le périmètre des contrats** afin d'améliorer la qualité des services fournis.



#### IV. Etude de cas n°2: Gestion des déchets solides en Tunisie

- **Nombre limité de PSP** en Tunisie à l'échelle locale: 4,5 % du total déchets collectés et transportés est opéré par le secteur privé (contrats avec les collectivités locales)
- **Contexte peu favorable aux PSP** locaux : cadre juridique limitatif (en transition), incitation à la réduction de la durée des contrats, critère du moins disant imposé, obligation de découpage en petits lots, difficultés sociales suite à la révolution...
  - Mais certains exemples de réussite comme à **Sousse** :
  - Une des 1ères villes à avoir bénéficié de l'accompagnement de l'USAID promouvant les PSP : étude de faisabilité et modèle
  - A délégué la collecte de déchets sur les **¾ de son territoire** (55,000t/an)
  - PSP est jugé **satisfaisant** par les parties publique comme privée
  - La commune de Sousse affirme néanmoins **manquer de moyens pour le suivi** des opérations

#### V. Etude de cas n°3: PDGC à Casablanca (Maroc)

Le Plan de Développement du Grand Casablanca (PDGC):

- US\$ 3.4 milliards pour améliorer les conditions de vie de la population
- investissements dans les infrastructures municipales
- réformes institutionnelles
- 10% du financement du projet provient des municipalités.



**La Banque mondiale et la SFI** ont été sollicitées pour soutenir le programme et ont avancé les discussions avec les acteurs locaux et centraux pour un engagement du secteur privé :

- 1) Transport urbain :** projet d'appel d'offre pour une PSP qui inclut investissement, gestion et maintenance pour 1200 bus. La Banque mondiale a aidé l'entreprise publique de transport urbain à structurer un modèle viable de PSP ; l'investissement public couvrira les infrastructures nécessaires.
- 2) L'eau et l'assainissement :** SFI sollicitée pour aider une entreprise privée à étendre les capacité d'une usine de traitement des eaux usées pour répondre aux besoins croissants de la ville.

#### VI. Pistes de réflexion pour le développement de PSP locaux :

**Un cadre juridique globalement satisfaisant:** d'une manière générale dans la région, le cadre juridique est jugé favorable aux PSP à l'échelle locale. En Egypte et au Maroc le cadre est généralement jugé cohérent et approprié; en Tunisie, le cadre est en transition en l'attente de l'adoption du nouveau Code des Collectivités locales qui devrait offrir plus de flexibilité et de visibilité aux parties prenantes.

#### **Soutenir les CLs et le secteur privé pour mieux gérer les défis posés par les PSP:**

- Lors de la phase de préparation du PSP: appels d'offres infructueux (courant en Tunisie), diligence inappropriée, offres techniques mal conçues ou mal évaluées (exemple du Caire), contrats économiquement non viables...
- Lors de la phase d'implémentation: capacités limitées pour le suivi des opérations par les CLs (Tunisie), manque d'une réelle relation de partenariat long terme entre le public et le privé (Egypte), dynamique politiques antagonistes, circonstances imprévisibles...

## **VI. Pistes de réflexion pour le développement de PSP locaux :**

### **Renforcer les capacités financières des CLs pour rendre les PSP locaux plus attractifs:**

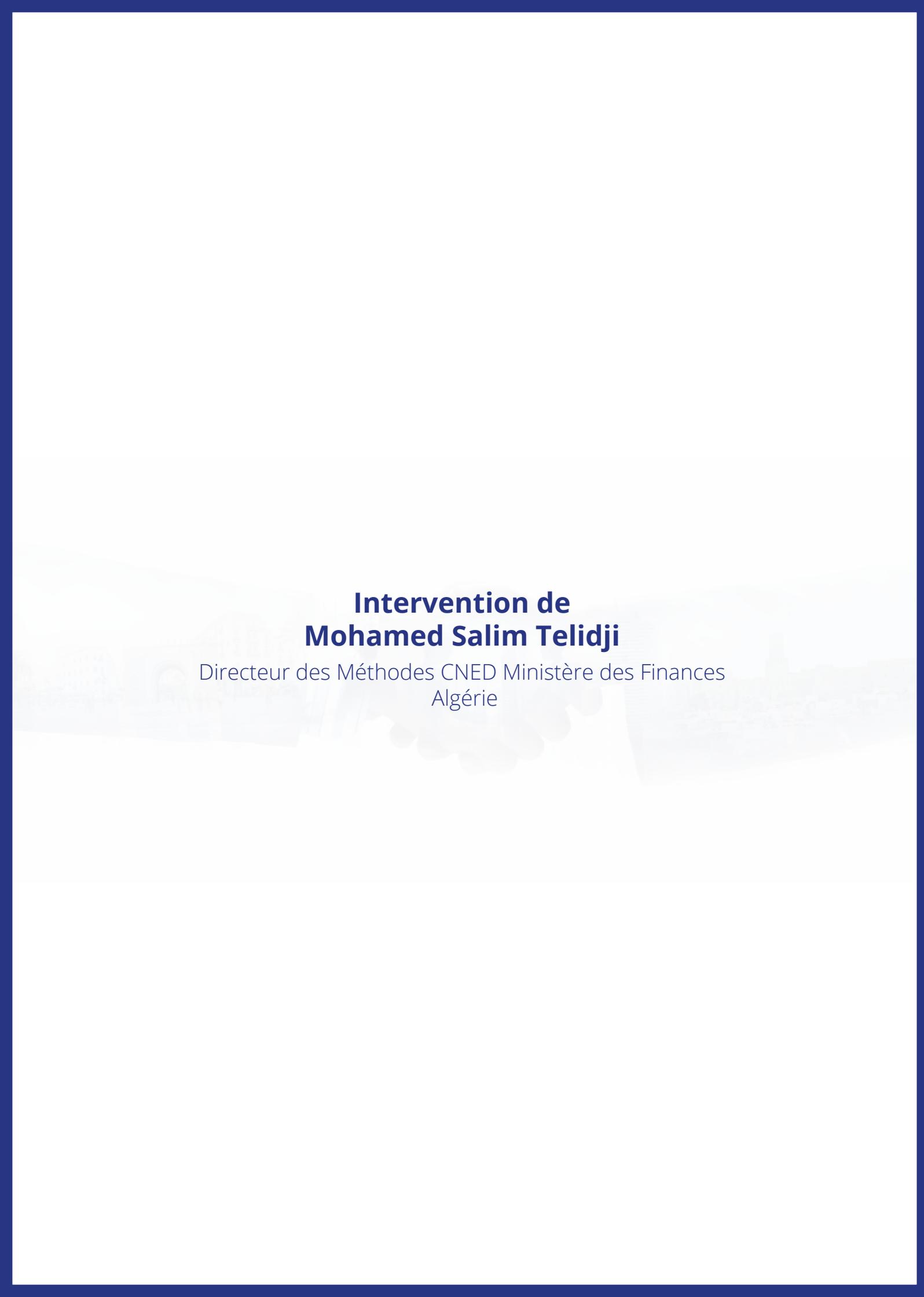
- Améliorer la prédictabilité des transferts venant du centre: notamment au Maroc où ils représentent 45% des revenus des municipalités
- Améliorer la collecte des l'impôt par le autorités centrales au nom des CLs
- Rationnaliser les taxes locales pour booster les fonds propres des CLs

**Bâtir sur les mouvements de décentralisation actuels :** pour renforcer le rôle clé des CLs dans la planification et le financement de la gestion et du développement urbain. La Tunisie et le Maroc se sont engagés dans des réformes décentralisatrices qui représentent une opportunité d'améliorer la qualité des services rendus à l'échelle locale avec le soutien du secteur privé.



## **Atelier N° 1**

Étude critique et analyse comparative des bases juridiques du PPP dans les cinq pays du Maghreb



## **Intervention de Mohamed Salim Telidji**

Directeur des Méthodes CNED Ministère des Finances  
Algérie

# Le cadre juridique des Partenariats Public-Privé dans les pays du Maghreb

## 1) Introduction

Créer un cadre plus incitatif pour amplifier le recours aux PPP dans les différents secteurs pertinents y compris les secteurs non marchands

Harmoniser le cadre général de préparation, d'attribution et de suivi des projets PPP et assurer son alignement aux meilleurs standards

Principaux objectifs

Offrir une plus grande visibilité aux investisseurs nationaux et internationaux pour le développement des projets PPP

**Le cadre juridique des PPP est une condition nécessaire mais pas suffisante pour le développement des projet PPP.**

## 2) Tunisie

### Volet Concession

#### 2008

Loi n° 2008-23 du 1er Avril 2008, relative au régime des concessions

#### 2010

Décret n° 2010-1753 du 19 juillet 2010, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions.

#### 2013

Décret n° 2013-4630 du 18 novembre 2013, portant création d'une unité de suivi des concessions au sein de la Présidence du Gouvernement.

Décret n° 2013-4631 du 18 novembre 2013, modifiant et complétant le décret n° 2010- 1753 du 19 juillet 2010, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions

Création de l'Unité de Suivi des Concessions au sein de la Présidence du Gouvernement  
**Décret n° 2013-4630 du 18 novembre 2013**

#### - Actualisation du décret n° 20101753

du 19 juillet 2010, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions

#### - Apport du décret n° 2013-4631

du 18/11/2013

- L'évaluation préalable
- Le dialogue compétitif «mode d'attribution »
- Les critères de choix des concessions « l'impact économique , social, environnemental »

### 3) Volet PPP

#### *La loi sur les contrats PPP comporte*

- 1) Dispositions générales
- 2) Principes généraux des contrats de partenariat
- 3) Modes et procédures d'attribution des contrats de partenariat
- 4) Conclusion et exécution du contrat de partenariat
- 5) Contrôle de l'exécution du contrat de partenariat
- 6) Fin du contrat de partenariat
- 7) Cadre institutionnel et gouvernance des contrats de partenariat
- 8) Dispositions transitoires

#### *Décret gouvernemental*

**Décret gouvernemental n°2016-771** du 20 Juin 2016 portant composition et attributions du conseil stratégique PPP

**Décret gouvernemental n°2016-772** du 20 Juin 2016 portant conditions et les procédures d'octroi des contrats PPP

**Décret gouvernemental n°2016-782** du 20 Juin 2016 fixant les modalités de la tenue du registre des droits réels grevant les constructions, ouvrages et équipements fixes édifiés dans le cadre d'un contrat PPP

**Décret gouvernemental n° 2016-1104** du 4 juillet 2016, relatif à la fixation des conditions et des modalités de détermination de la contrepartie payée par la personne publique à la société du projet et à la fixation des conditions et des modalités de cession ou de nantissement des créances dans le cadre des contrats PPP

**Décret gouvernemental n°2016-1185** du 14 octobre 2016, fixant l'organisation et les attributions de l'Instance générale de partenariat public privé

#### **Du CONSEIL STRATEGIQUE DES PPP « CSPPP »**

- Définition des stratégies nationales en matière de PPP
- Détermination des priorités conformément aux orientations inscrites aux plans de développement

#### **De l'Instance Générale des PPP « IGPPP »**

- Fournir l'appui technique aux personnes publiques et les aider à préparer les contrats de partenariat, les conclure et gérer leur exécution
- Assurer le contrôle et l'audit des contrats PPP

#### 4) Maroc

Type de contrat	Champ d'application	Mission	Rémunération	Risque
<b>Contrats de concession ou de gestion déléguée</b>	- Collectivités locales - Etablissements publics	Gestion d'un service public et réalisation des équipements et des ouvrages y afférents.	- Rémunération intégrale sur les usagers. - Paiement de redevances au profit du délégant.	Le délégataire ou le concessionnaire supporte tous les risques (à ses risques et périls)
<b>Contrats PPP Loi N° 86-12 Décret N°215-45</b>	- Etat. - Etablissements Publics de l'Etat. - Entreprises Publiques.	une mission globale de conception, de financement de tout ou partie, de construction ou de réhabilitation, de maintenance et/ ou d'exploitation d'un ouvrage ou infrastructure ou la fourniture de services nécessaires à la fourniture d'un service public.	- Paiement par la personne publique en totalité ou en majorité après la mise à disposition des ouvrages durant la phase d'exécution et d'exploitation. - Possibilité de rémunération auprès des usagers et des recettes annexes.	- Partage optimisé des risques entre les parties contractantes - le risque est pris en charge par la partie jugée capable de les supporter de manière à minimiser les coûts en prenant en considération l'intérêt général et les caractéristiques du projet.

#### 5) Procédures d'attribution des projets PPP

- La passation du contrat PPP est soumise aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement, de concurrence et de transparence .
- La procédure d'attribution est basée sur l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de critères objectifs notamment, le coût global de l'offre, les objectifs de performance, les exigences du développement durable et le caractère technique innovant de l'offre et, le cas échéant, les mesures prises pour la préférence en faveur de l'entreprise nationale et le taux d'intrants d'origine nationale.

##### Dialogue compétitif

Aide la personne publique à identifier les moyens de répondre à ses besoins et préparer la structure financière et juridique du projet par la consultation du secteur privé.

##### Appel d'offres

Suite à un appel public à la concurrence la personne publique choisit l'offre Économiquement la plus avantageuse sur la base de critères objectifs.

##### Procédure Négociée

- Le service ne peut être réalisé ou exploité, pour des considérations techniques ou juridiques, que par un seul opérateur privé ;
- Urgence résultant d'événements imprévisibles pour la personne publique ;
- Les raisons de défense nationale ou de sécurité publique.

**Possibilité d'offre spontanée émanant du secteur privé.**

## 6) Gouvernance des PPP

*Pour accompagner la mise en œuvre du nouveau cadre juridique, des instances de gouvernances sont mises en place*

Commission PPP	Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP)	Comité de pilotage du projet PPP
(8) Membres: - (4) du MEF dont le président - (4) membres des ministères clés.	(13) Membres : - (9) membres choisis parmi les personnalités connues pour leur expérience - (3) membres nommés parmi les professionnels	(5) Représentants : - (3) relevant de l'autorité compétente concernée ; - (2) du MEF.
Soumettre un avis motivé au Ministre du MEF sur Le rapport de l'évaluation préalable Le délai de réponse sur le rapport de l'évaluation préalable est fixé à (2) mois et à (4) mois en cas de prorogation	Autorité de recours administratif auprès du SGG chargée d'instruire les requêtes émanant des candidats et des attributaires des commandes publiques	Institué auprès de la personne publique chargée du projet PPP principale mission est la supervision du déroulement de la procédure de passation du contrat de PPP et le respect du cadre légal et réglementaire

**Pour tous les projets lancés suite à l'adoption de la loi n° 86-12 relative aux contrats PPP, les Comité de Pilotages sont institués et tiennent leurs réunions régulièrement.**

## 6) Mauritanie

La loi n°2017-006 du 01 février 2017 relative aux PPP fixe les types de PPP en Mauritanie, à savoir :

**Les PPP de type concessif**, où une mission de service public (ce type de contrat est souvent appelé Délégation de Service Public) est transférée à un opérateur privé. La rémunération du Partenaire Privé est liée aux résultats de l'exploitation du service, car ce sont les usagers qui apportent des recettes à l'opérateur via le paiement du service. Les PPP de type concessif comprennent :

la Délégation de Service Public de type concession  
la Délégation de Service Public de type affermage

**Les PPP à paiement public**, où l'Autorité Contractante confie une mission globale au Partenaire Privé qui peut inclure tout ou partie du financement d'investissements nécessaires à un service public ou à un service d'intérêt général, la conception, la construction ou la réhabilitation d'ouvrages ou d'équipements ou d'autres investissements (y compris immatériels), leur entretien, leur maintenance et/ou leur exploitation ou gestion sur toute la durée du contrat.

## **7) Le cadre institutionnel :**

- Comité interministériel (auprès du Premier Ministre)
- Comité technique d'appui (Ministère chargé de l'Economie)
- Cellule PPP (Ministère chargé de l'Economie)

*Les différents textes réglementaires relatifs aux PPP en Mauritanie.*

**Arrêté n°828 2016 PM portant sur la création du Comité Interministériel du Développement des PPP**

**Arrêté n°850 2016 MEF portant sur la création du Comité Technique d'Appui au Développement des PPP**

## **8) Algérie :**

***Lois sectorielles (énergie, eau, transports ) ont permis la réalisation de projets PPP mais qui ne répondent pas parfaitement aux exigences des PPP:***

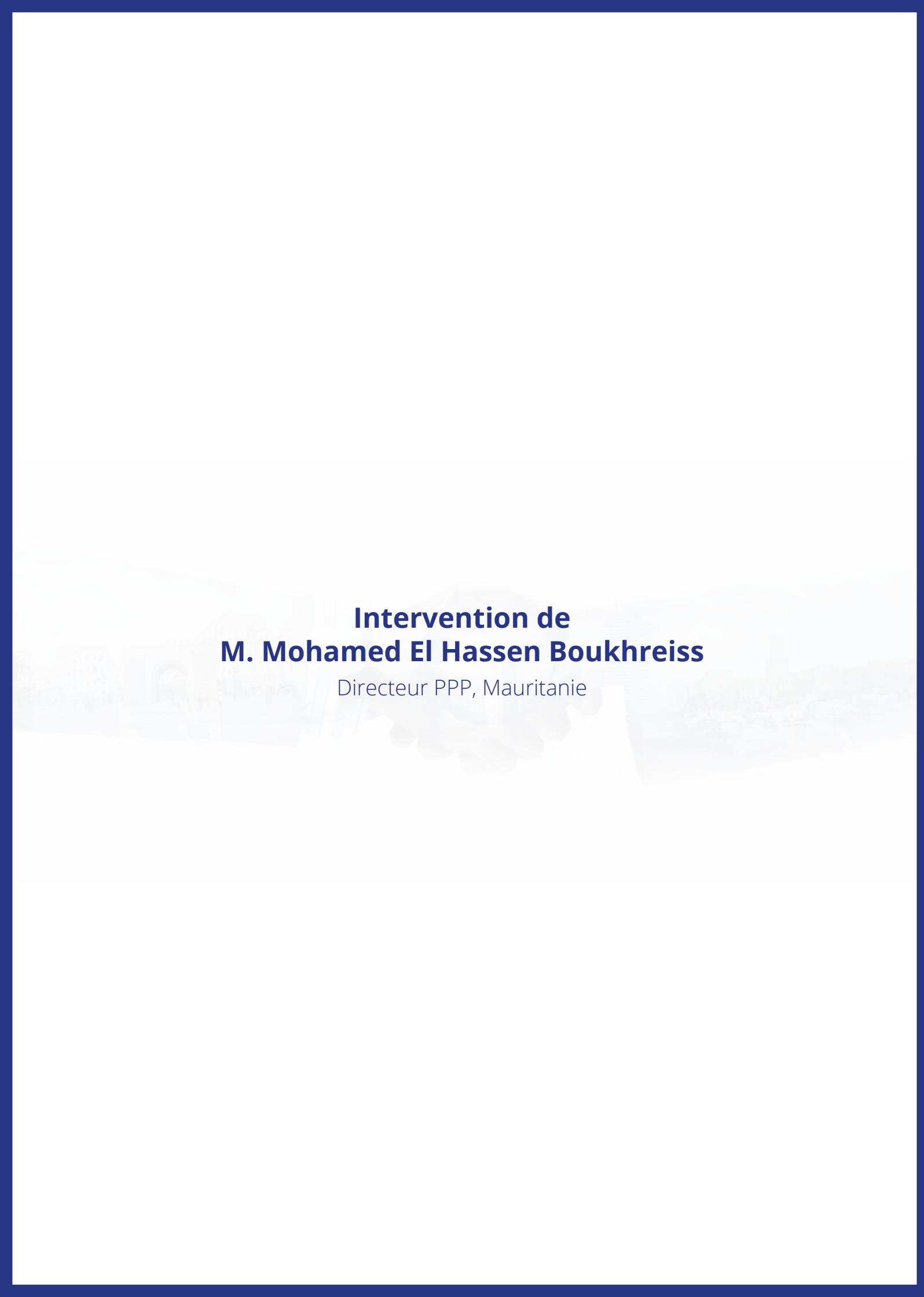
- Loi n°02-01 du 5 février 2002, relative à l'électricité et la distribution publique du gaz par canalisations.
- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable
- Loi n°2005-12 du 4 août 2005 relative à l'eau.

Introduction dans le code des marchés publics de la notion de délégation de service public par **le Décret Présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementions des marchés publics et des délégations de service public.**

***Il met en place les formes suivantes:***

- Concession
- L'affermage
- La régie intéressée
- La gérance

Concernant les PPP à paiements publics Avant Projet de loi PPP en cours d'examen au niveau du Gouvernement visant à mettre en place un cadre légal et institutionnel stable et lisible. Cette loi devrait définir le périmètre, le dispositif institutionnel et le dispositif opérationnel des PPP en Algérie.

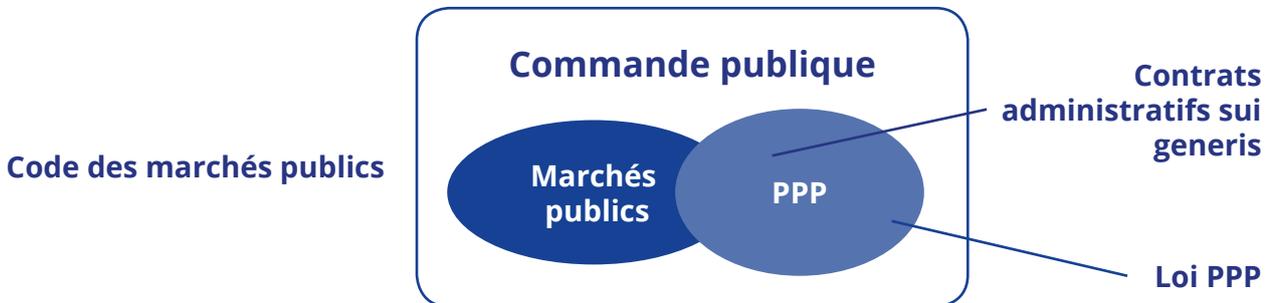


**Intervention de  
M. Mohamed El Hassen Boukhreiss**

Directeur PPP, Mauritanie

## 1. Pourquoi une loi portant sur les PPP en Mauritanie ?

La loi est venue combler un vide en matière législative depuis l'entrée en vigueur du Code des marchés publics de 2010, qui n'intègre pas les délégations de service public (DSP) et autres contrats globaux.



### Le recours accru aux opérations de PPP peut s'expliquer par différents facteurs :

- La volonté de bénéficier davantage du savoir-faire et des méthodes de fonctionnement du secteur privé dans le cadre de la vie publique,
- L'évolution du rôle de l'Etat dans la sphère économique, passant d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur,
- Les contraintes budgétaires de l'Etat.

La mise en place de partenariats entre le public et le privé devient alors un instrument permettant de tirer avantage de l'efficacité, de l'expertise et de l'innovation des entreprises privées.

La stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité Partagée (**SCAPP**), axe sa politique de financement sur une meilleure implication du secteur privé. Ce choix, permettra de :

- Se doter d'outils de financement additionnels
- Favoriser la contribution du secteur privé dans le cadre d'une politique cohérente de développement d'infrastructures et du service public
- Optimiser les dépenses publiques à travers des mécanismes de financement innovants



## 2. Présentation de la loi :

La loi se veut **simple** (44 articles seulement pour traiter d'un sujet très vaste et complexe), **innovante** et **cohérente** par rapport aux objectifs fixés par le Gouvernement Mauritanien.

**Simple** par la structure de la loi:

- Dispositions générales
- Cadre institutionnel
- Règles de passation
- Exécution du contrat
- Dispositions diverses et finales



**Simple** pour l'aspect institutionnel organisé autour du Comité Interministériel, du Comité Technique d'Appui et de la Cellule PPP.

Un **champ d'application** qui couvre tous les secteurs de la vie économique et sociale en Mauritanie à l'exception des dispositions existantes sur les autorisations, conventions, licences et contrats des secteurs minier, hydrocarbures bruts, télécommunications et de la Zone Franche de Nouadhibou (Article 3).

**Définition très large des PPP** pour couvrir l'ensemble des contrats globaux de la commande publique conformément aux pratiques internationales. Les contrats de PPP sont des contrats à long terme pouvant intégrer, la conception, la réalisation, tout ou partie du financement, la gestion, l'entretien et l'exploitation du service public selon qu'il s'agit d'un PPP concessif (i.e. paiement par les usagers) ou d'un PPP à paiement public (paiement par l'Etat).

La notion **d'autorité contractante** du contrat de PPP recouvre aussi bien, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les sociétés à capitaux publics, pour le compte de laquelle l'ouvrage est réalisé ou le service est rendu (Définition).

#### **Des conditions de recours aux PPP encadrées (Article 4):**

- Le projet doit être d'intérêt général ou porter sur un service public,
- Le projet doit être efficient,
- Le projet doit être soutenable budgétairement et financièrement



Consécration des principes généraux de passation des contrats publics au même titre que les marchés publics (Article 10).

Les principes de **transparence, de libre accès à la procédure et d'égalité de traitement** sont autant de garanties pour l'investisseur.

La loi déroule chronologiquement le processus d'identification des projets de PPP, de leur priorisation au niveau de l'Etat, jusqu'à leur mise en œuvre complète selon une procédure de mise en concurrence adaptée:

- Appel d'offres (1/2 étapes) : Présélection : procédure de droit commun
- Dialogue compétitif : projets complexes d'infrastructures
- Par entente directe : recours exceptionnel
- Offre spontanée : recours encadré et limité
- Contrat complémentaire : recours encadré et limité

Mécanismes pour prendre en compte les besoins des populations en matière de service public et les moyens de l'Etat en matière de développement économique :

- Etude de préfaisabilité
- Evaluation préalable et de soutenabilité budgétaire
- Mécanismes d'approbation des projets par le Comité Interministériel et les autorités compétentes en matière budgétaire.

## Comité Interministériel

Rattachement : Premier Ministre  
Présidence : Premier Ministre

Permanents : Les Ministres suivants  
Economie et Finances, Justice, Pétrole  
Energie et Mines, Equipement et  
Transports, Pêches et Economie Maritime,  
Agriculture, Hydraulique et Assainissement

Non permanents: Ministères  
techniques porteurs de projets

Organe de décision, de validation et d'orientation du cadre légal et institutionnel des PPP

## Comité Technique d'Appui

↑  
Secrétariat  
Technique

Rattachement : Ministère de l'Economie et des Finances  
Présidence : Conseiller technique du Ministre de l'Economie  
et des Finances, chargé du Développement du Secteur Privé

Permanents: Les Directeurs Généraux des investissements  
publics et de la coopération, de la promotion du secteur  
privé, des Impôts Les représentants des ministères de la  
Justice, de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Pétrole de  
l'Energie et des Mines , de l'Equipement et des Transports,  
de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou, de l'Union  
Nationale du Patronat, de la Banque Centrale de Mauritanie,  
de la Communauté Urbaine de Nouakchott.

Non permanents: Ministères techniques porteurs de projets

Organe en charge d'assister le Comité Interministériel Examine toutes questions utiles à l'orientation, au contrôle et au suivi des activités de développement des PPP

## Cellule PPP

Organe opérationnel chargé d'assister et d'apporter son expertise au Comité Interministériel, au Comité Technique d'Appui et aux autorités contractantes

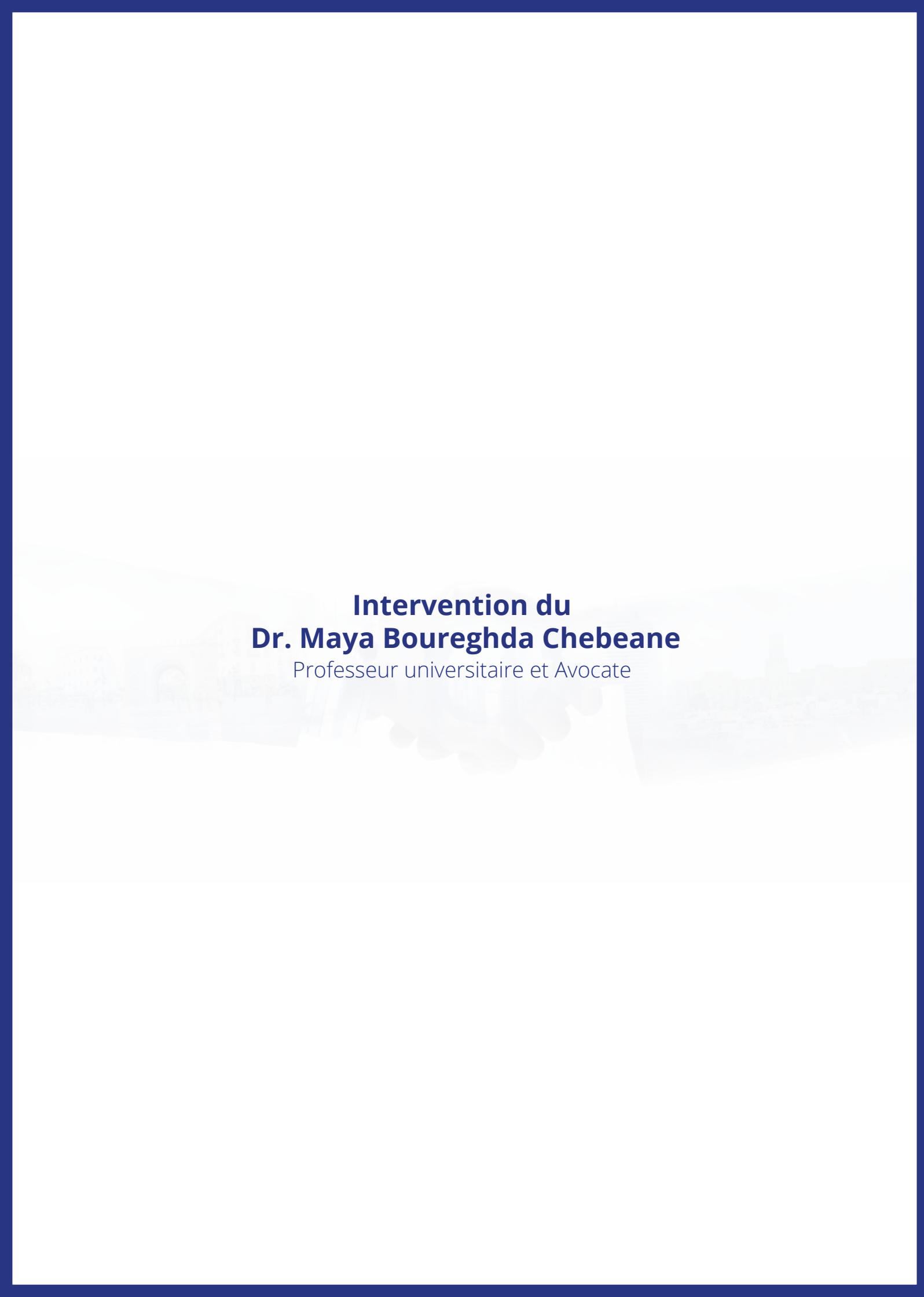
Logée au Ministère de l'Economie et des Finances  
Personnels et experts  
Mauritaniens Experts  
indépendants court terme  
Principe de recrutement  
compétitif

### 5. Mise en œuvre de la loi PPP en Mauritanie

Les prochaines étapes :

- Organisation de séances de sensibilisation des parties prenantes aux PPP.
- Adoption de textes, réglementaires pour l'application de la loi.
- Mise en place d'un cadre d'échange permanent entre les différents structures PPP du Maghreb.





**Intervention du**  
**Dr. Maya Boureghda Chebeane**  
Professeur universitaire et Avocate

## L'utilisation des PPP dans les villes : l'équilibre à respecter entre ambition et réalisme

### Quel PPP?

**Le contrat de concession:** une personne publique délègue à une personne privée ou publique la gestion d'un service public ou d'un ouvrage public pendant une certaine durée en contrepartie d'une rémunération versée directement par les usagers.

**Le contrat de partenariat:** une personne publique confie à un partenaire privé une mission globale portant totalement ou partiellement sur la conception et la réalisation d'ouvrages, d'équipements ou d'infrastructures matérielles ou immatérielles nécessaires pour assurer un service public moyennant une rémunération payée par la personne publique.

### Les caractéristiques du contrat de partenariat

#### Un contrat global

Conception  
Construction  
Exploitation  
Incluant le  
Financement

#### Un partage des risques

Une répartition  
contractuelle  
optimale

#### Une ingénierie Contractuelle et financière

Minimiser les coûts du  
financement privé

### Le partage des risques

#### Principe du partage optimal des risques :

- Chacun des risques afférents au PPP est supporté par la partie la mieux à même de le maîtriser du point de vue technique, économique et financier,
- Maîtriser le risque : faire en sorte que le risque ne survienne pas ou, s'il survient, d'en limiter les effets à moindre coûts,
- Celui le mieux à même celui qui va valoriser au plus bas le risque,
- Conséquence : en opérant une allocation optimale des risques, en principe on obtient le plus bas coût possible pour le projet réalisé le plus efficacement possible (« best value for money »).

### Le partage des risques : comment ?

#### Méthodologie pour parvenir à un partage des risques satisfaisant en trois étapes :

- Recensement des risques encourus
- Évaluation et quantification des risques
- Répartition des risques entre les acteurs

### L'évaluation préalable

#### La finalité de L'Evaluation Préalable:

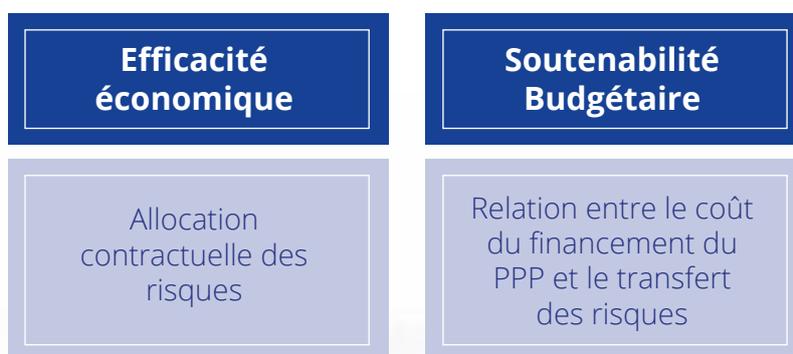
Vérifier s'il offre une plus-value réelle en déterminant sa rentabilité économique par rapport aux autres solutions

Les facteurs justificatifs du recours au contrat de partenariat

### ***La méthodologie de l'évaluation préalable:***

- Le programme fonctionnel des besoins
- L'évaluation de l'urgence et de la complexité
- La détermination et l'allocation des risques du projet
- L'évaluation en termes de performance et revue des impacts financiers, comptables, fiscaux pour évaluer le coût global
- Comparaison juridique et financière multicritère
- Vérification de la faisabilité opérationnelle

### ***L'équilibre budgétaire : Eviter la bombe à Retardement budgétaire***



### **Un équilibre à respecter**

- La soutenabilité budgétaire : le projet en PPP doit être soutenable pour les finances publiques de la personne publique?
- La ville a-t-elle les moyens de s'engager dans un projet PPP?
- Maîtriser les coûts et l'efficacité économique du contrat
- Un calcul entre le coût de la non réalisation et le coût d'un investissement en PPP.
- Quelques exemples de dérives de projets en PPP dans les villes.

### **Les PPP et la Ville**

#### ***Les concessions:***

- Le domaine culturel (valorisation du patrimoine)
- Le traitement des déchets

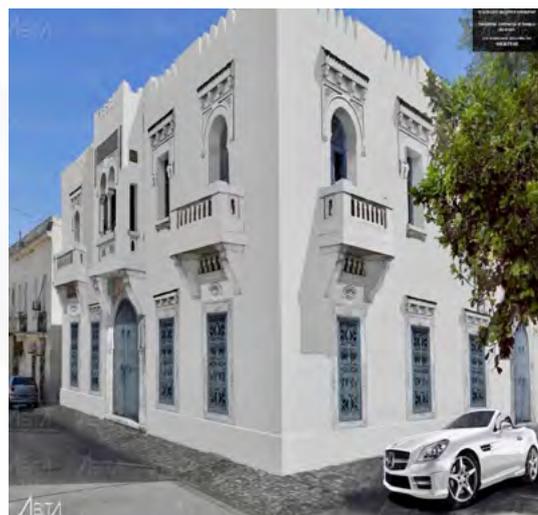
#### ***Les contrats de partenariat:***

- Le domaine de la santé: les hôpitaux
- L'éducation
- L'infrastructure (parking, éclairage public...), le transport urbain

## Une opportunité pour les villes



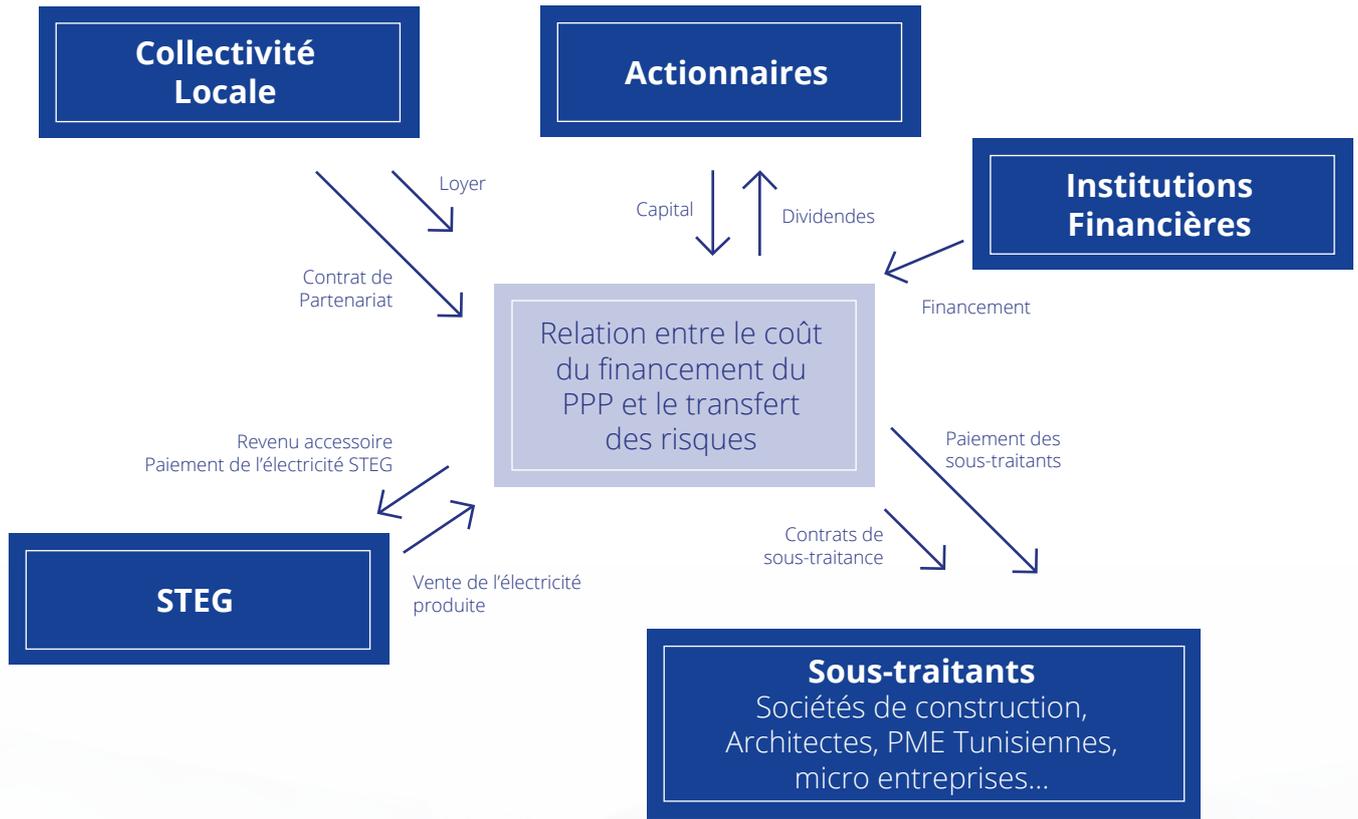
## Valoriser le patrimoine

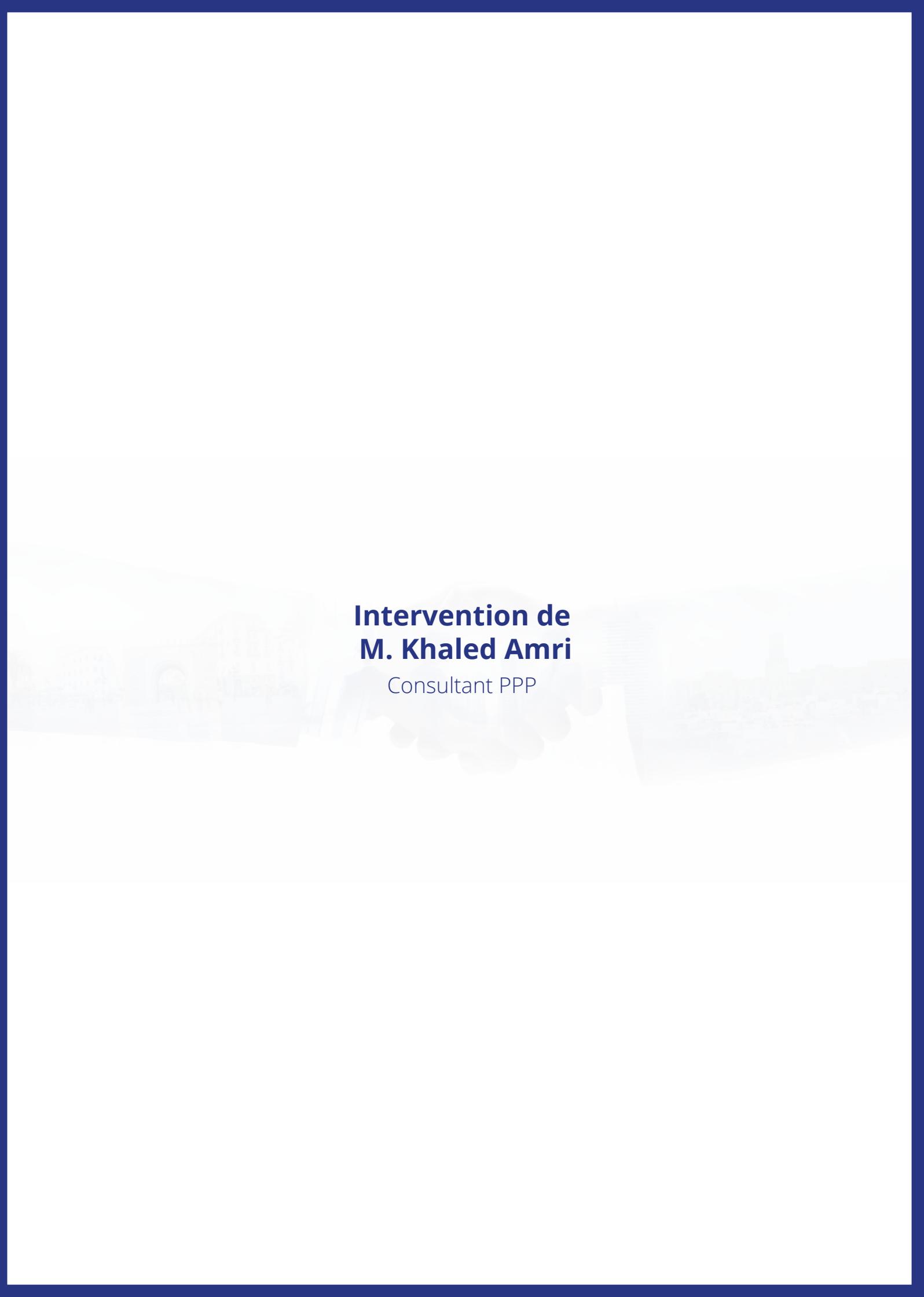


## Contrat de Partenariat

Traitement des déchets, valorisation énergétique des calories produites par une unité d'incinération des ordures ménagères







**Intervention de  
M. Khaled Amri**

Consultant PPP

## Partenariats Public Privé (PPP) pour des villes globales et solidaires Quels projets PPP pour les villes du Maghreb ?

*PPP pour des projets municipaux : Impact et PPPabilité*



### *PPP pour la décharge de Al-Minya (SudOuest de la Cisjordanie)*

- Premier PPP en Cisjordanie signé en septembre 2013
- L'objectif principal du projet PPP est d'améliorer la qualité des services, de réduire les risques pour la santé et l'environnement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Le partenaire privé opérera et maintiendra la décharge d'Al-Minya et deux stations de transfert à Hébron et à Tarqoumiya,
- 840 000 personnes dans les villes et villages
- Pourquoi un PPP?
  - Capacité locale insuffisante de gérer une nouvelle décharge
  - Besoin urgent de développer une nouvelle capacité d'enfouissement
  - Exigences de financement

### *PPP pour la décharge de Al-Minya (SudOuest de la Cisjordanie) - Suite*

- Coût d'investissements du projet : 30 millions de dollars
- Bailleurs de fonds: Banque mondiale, Commission européenne, USAID, Coopération italienne et Banque islamique de développement
- 33 communautés bénéficiant du projet et concernant plus de 800 000 habitants
- 13 des 17 sites de décharges sauvages ont été fermés et réhabilités

### PPP pour l'incinération des ordures ménagères au Royaume-Uni

- Combustion thermique pour produire de la chaleur et / ou de l'électricité
- Réduction du volume des déchets de 80 à 90%
- 15-20% de cendres de fond et 3% de cendres volantes
- Utilisation de turbines à vapeur pour produire l'électricité
- L'électricité est vendue via un PPA



Lakeside Incinerator, London UK



Isle of Man Incinerator, UK

### PPP pour l'incinération des ordures ménagères au Royaume-Uni (Suite)



Aspect	Détails
<b>Financial close</b>	April 2013
<b>Sponsor</b>	FCC Environnement
<b>Scoop</b>	300,000 tonne Energy from Waste facility 22MW of energy, enough to power 36,000 homes
<b>Concession length</b>	30 years
<b>Senior debt</b>	US\$305 million Split across CA-CIB, HSBC, NordLB, Santander, SMBC
<b>Debt terms</b>	5 years – covering the construction phase 300bps
<b>Equity</b>	US\$45million

## **Système de location de la chaussée pour les travaux – Londres**

- London Road Département qui a été le premier à introduire un système de location de la chaussée aux entreprises de services publics pour les travaux routiers en Angleterre en 1984 afin de réduire la congestion des voitures lors du creusement en lien avec les différents réseaux publics
- Le loyer varie en fonction de l'importance de la route et de son impact sur la circulation, le moment et la durée de l'excavation
- Il existe une législation permettant à la direction des routes de donner des permis aux entrepreneurs des entreprises de services publics pour effectuer des travaux d'excavation, ainsi que le droit d'imposer une valeur locative journalière de la route pour chaque journée de travail et la perturbation de la route pour effectuer l'excavation et les travaux

## **Système de location de la chaussée pour les travaux – Londres (Suite)**

- Les systèmes de location de chaussées bien conçus sont un catalyseur pour les entrepreneurs en construction de routes pour mener à bien leur activité le plus rapidement possible et avec un minimum d'impact sur le trafic des véhicules car ils correspondent au moins aux dommages financiers pour l'entrepreneur
- Ses principaux avantages sont de motiver l'entrepreneur à :
  - Réduire la durée des travaux d'entretien routier et en réduire ainsi la durée
  - Rouvrir la route aux heures de pointe et intensifier le travail le soir ou le week-end
  - Augmenter le nombre de travailleurs sur place pour terminer le travail dès que possible
  - Respecter les normes imposées tout en minimisant le besoin de revenir sur les chaussées et trottoirs rétablis

## **PPP pour les jardins publics et les aménagements paysagers de Dubaï**

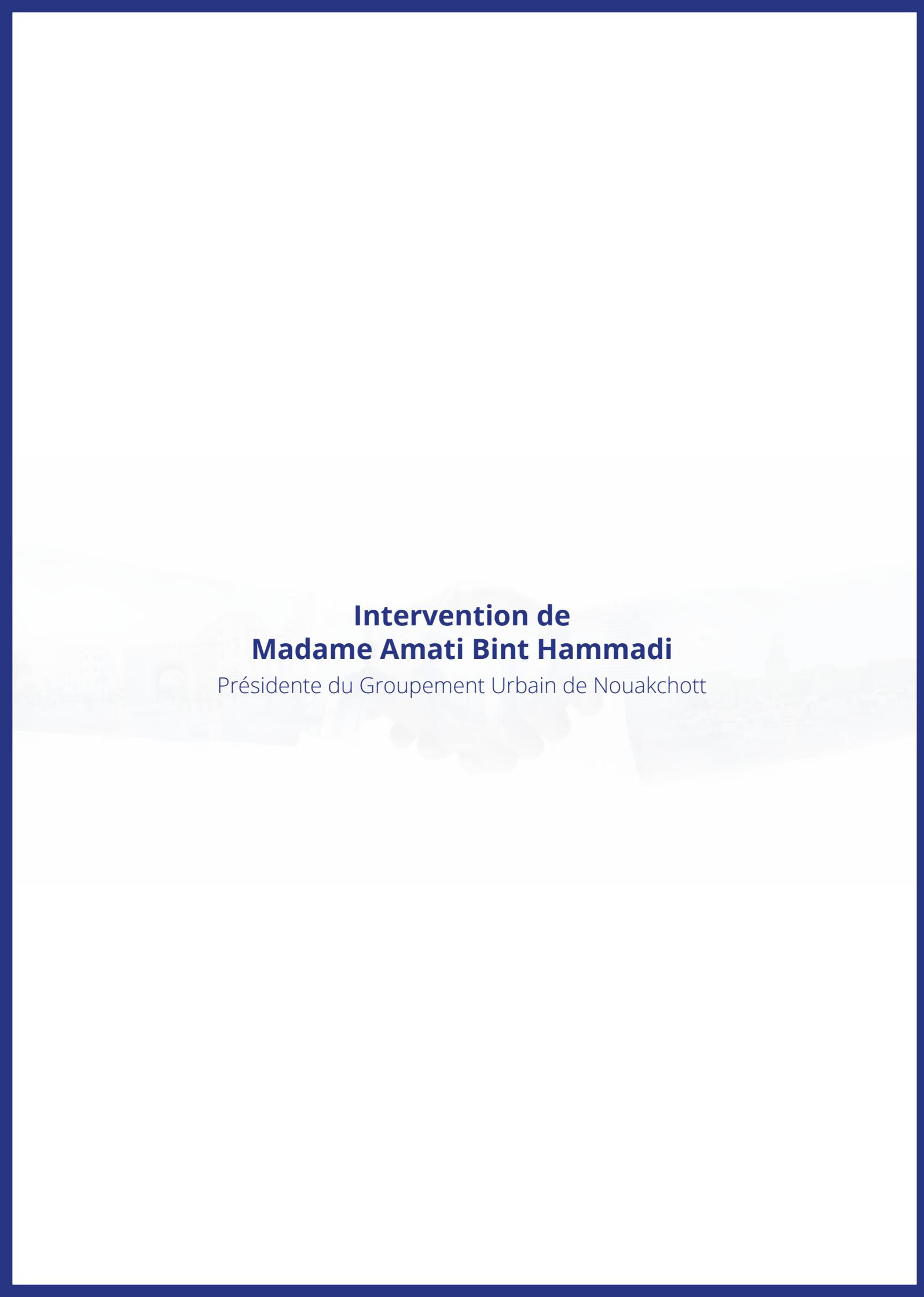
- L'Autorité de l'aviation civile de Dubaï a également contracté une entreprise de jardinage et d'aménagement paysager, Planters Horticlechar, pour la deuxième phase du nouvel aéroport international de Dubaï. Le contrat consiste à planter des plantes spéciales, à les acclimater à Dubaï, à les conserver et à les expédier à Dubaï conformément à l'aménagement paysager du projet
- La municipalité de Dubaï a introduit des PPP pour de nombreuses opérations et tâches liées à la gestion des jardins publics et l'embellissement de Dubaï
- Le PPP comprennent :
  - Mise en œuvre de projets de jardins publics et de plantes d'ornement
  - Maintenance des parcs et pentes existants
  - Travail d'entretien agricole dans les rues de la ville et dans les zones fermées et les zones spéciales
  - Fourniture du compost et travail de prévention agricole
  - Fourniture des pots, des structures, des cages et des articles liés au travail agricole

## **PPP pour les jardins publics et les aménagements paysagers de Dubaï – Suite**

- Parmi les avantages obtenus après la mise en œuvre du système de PPP figurent:
  - Profiter des capacités offertes aux entreprises du secteur privé
  - Réduire les coûts des services tout en conservant la qualité
  - Renforcer l'efficacité économique de l'utilisation des ressources humaines, en particulier les fonctions de supervision, les fonctions spécialisées et les fonctions de service, et les consacrer au travail de développement, de contrôle et le suivi du travail des entreprises.
  - On s'attend à ce que la municipalité de Dubaï économise environ 7 millions de dirhams en raison de la mise en œuvre des PPP, en plus de l'économie des équipements qui ne sont plus nécessaires à la municipalité

## **Atelier N° 2**

Rôle des PPP en appui à la politique sociale globale des villes



**Intervention de  
Madame Amati Bint Hammadi**

Présidente du Groupement Urbain de Nouakchott

## **Les aspirations des villes et leurs attentes du partenariat avec le secteur privé**

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux

Je suis heureuse de remercier au début de mon allocution la municipalité de Tunis pour son aimable invitation qui nous offre l'occasion de participer à ce séminaire, qui porte sur une importante question digne d'être débattue à savoir le sujet du partenariat entre les secteurs public et privé pour des villes maghrébines intégrées et solidaires.

Alors que l'intervention de M. Mohamed Hassan Boukhris ce matin a souligné en détail et d'une manière suffisante et adéquate cette question en parlant de l'expérience mauritanienne dans le domaine du partenariat entre les secteurs public et privé, je me contenterai de présenter ici quelques caractéristiques générales relatives au partenariat entre le secteur privé et les villes pour accéder à un ensemble de points, qui forment, à mon avis, les aspirations des villes du partenariat avec le secteur privé.

En général, le partenariat, quel qu'il soit, est une approche correcte et la clé du succès dans de nombreux domaines, sinon dans tous les domaines. Le partenariat des groupements locaux avec le secteur privé est une opportunité idéale pour réaliser le développement à travers le développement de divers projets d'investissement pour s'assurer que les besoins de la population en services et infrastructure sont satisfaits et réaliser des gains matériels pour les investisseurs privés.

L'importance de ce partenariat entre les collectivités locales, en particulier dans les villes du Tiers Monde est claire surtout au niveau du manque enregistré dans la décentralisation appliquée au sein de ces pays qui ont transféré de nombreux pouvoirs aux collectivités locales sans que cela ne soit accompagné d'un transfert des ressources financières nécessaires pour assumer ces responsabilités. Ceci rend les municipalités incapables de remplir leurs missions en particulier pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la population, devant les faibles recettes fiscales et les capacités limitées d'autofinancement pour répondre à toutes ces demandes.

Ainsi, devant ces contraintes, le secteur privé est un refuge et un pilier essentiel dans les approches de développement local pour les collectivités locales.

Le partenariat des villes et le secteur privé prend plusieurs aspects, y compris l'instauration de toutes les formes de services de base, en commençant par la conception commune du projet, son financement et sa gestion. Ce sont des étapes qui offrent aux villes une opportunité idéale pour bénéficier du partenariat. Au niveau de la conception et la construction du projet, souvent le secteur privé offre des idées de projets qui ne sont pas assez claires pour les villes, malgré leur importance. Ceci est mis à l'avantage du secteur privé qui pousse les villes pour mettre en œuvre le projet après sa clarification.

En outre, le partenariat avec le secteur privé garantit la couverture financière du coût du projet, dont l'achèvement permet aux villes de bénéficier des capacités techniques et professionnelles du secteur privé. Celui-ci améliorera la performance des acteurs municipaux accompagnant le projet. Sans parler du transfert des technologies de pointe et de nouvelles méthodes scientifiques auxquelles le secteur privé pourrait y accéder plus que les collectivités locales. La gouvernance menée par le secteur privé peut conduire à une amélioration de la fourniture de services et à une rationalisation des dépenses, ce qui peut rendre les villes plus efficaces en les reproduisant et en les appliquant dans des domaines similaires.

En dépit de ces multiples avantages, le recours au secteur privé ne signifie pas que c'est une alternative à l'autofinancement pour les villes et ni à l'intervention de l'Etat pour se tenir au côté des villes du tiers monde. En revanche, il devient dans ce cas, complémentaire, surtout à la lumière de ce qui pourrait résulter du partenariat entre les deux parties ce qui pourrait créer des résultats contreproductifs qui ne profiteraient à aucune des deux parties.

Les problèmes qui en découlent sont souvent liés à l'absence de conditions optimales pour la mise en place d'un tel partenariat. Ce sont des conditions qui exigent un travail préalable pour surmonter les nombreuses difficultés méthodologiques et pratiques à travers le développement d'un arsenal juridique et un dispositif institutionnel central qui assure le suivi de la construction des projets de partenariat, fournit des conseils dans ce domaine, met au point des méthodes souples pour passer les marchés publics qui entrent dans ce domaine, s'intéresser aux meilleures formules pour conclure les contrats de partenariat, pour que tout le monde soit soumis au principe d'égalité entre les acteurs clés de ce partenariat, à la concurrence entre les investisseurs et à la compétitivité des villes aux niveaux national et mondial.

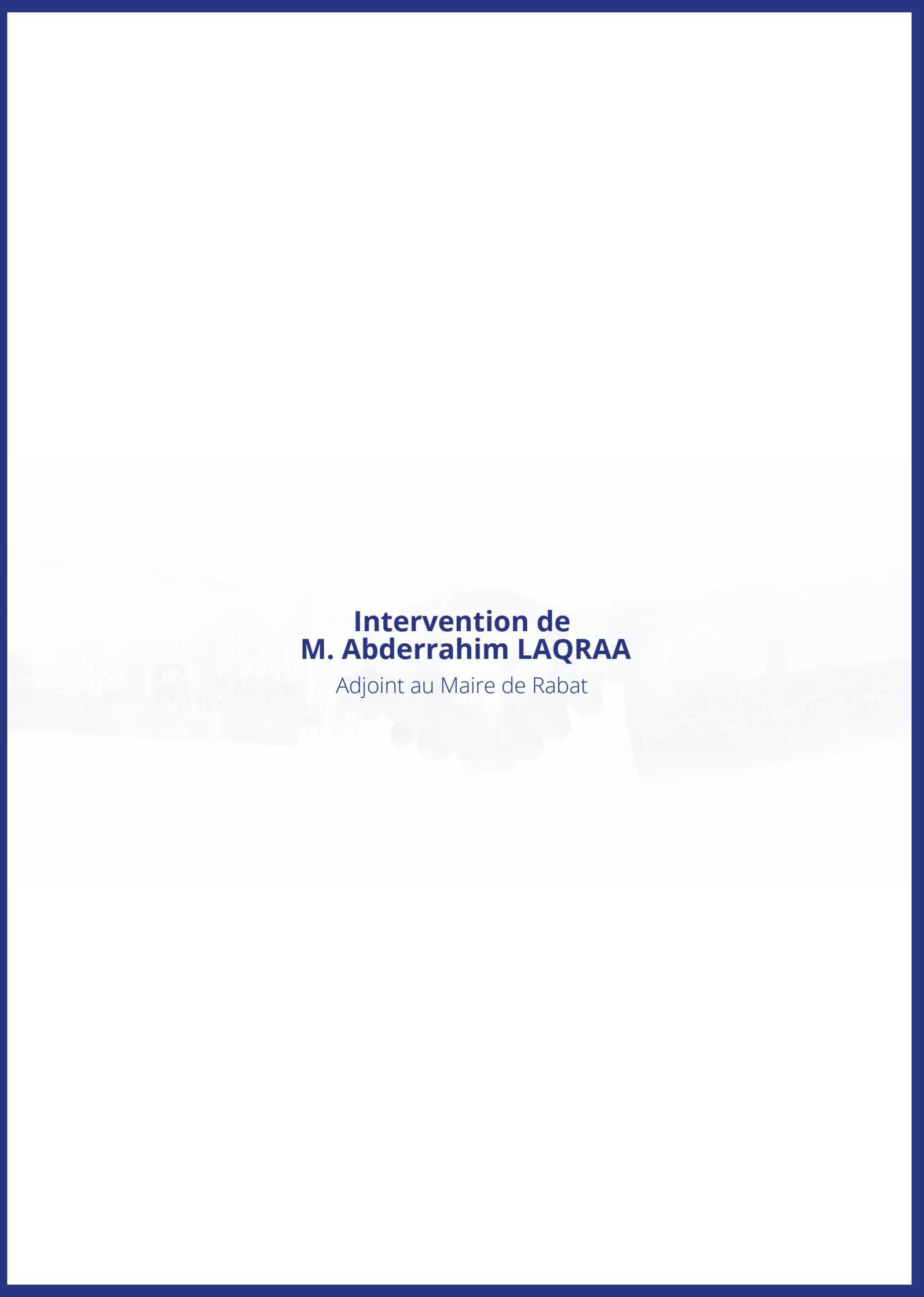
Cela permettra de minimiser les risques potentiels pouvant découler d'un projet de partenariat mal conçu et incomplet.

**Sur cette base, il apparaît que le besoin des villes reste critique pour le développement du partenariat avec le secteur privé et leurs aspirations sont grandes dans ce domaine en réalisant:**

1. un partenariat sûr en fournissant le climat propice à sa création,
2. un partenariat équilibré entre les deux parties pour que chacune d'elles atteigne ses buts et objectifs,
3. des résultats de partenariat garantis en réduisant les risques associés au niveau des deux parties,
4. un partenariat engagé basé sur le respect des engagements concernant la mise en œuvre des projets selon la formule spécifiée et le calendrier imparti,
5. un partenariat tourné vers l'avenir pour parvenir à une action commune et élargir l'espace de coopération entre les parties prenantes dans l'intérêt du développement et de la prospérité.

Il ne fait aucun doute que la réalisation de ces aspirations inévitablement liée à la forte perception des différentes parties des responsabilités et des devoirs qu'elles doivent assumer avant de partir vers l'inconnu et s'engager dans une mésaventure imprévisible dans une action commune. Ces responsabilités sont partagées par tous et dans l'intérêt de tous et sans elles, nous ne pouvons pas parler d'un véritable partenariat.

Merci de votre attention.



**Intervention de  
M. Abderrahim LAQRAA**

Adjoint au Maire de Rabat

## Appui à la Politique Sociale Globale des Villes Gestion intégrée des déchets solides a la ville de Rabat

Tableau 1: Données générales sur la ville de Rabat

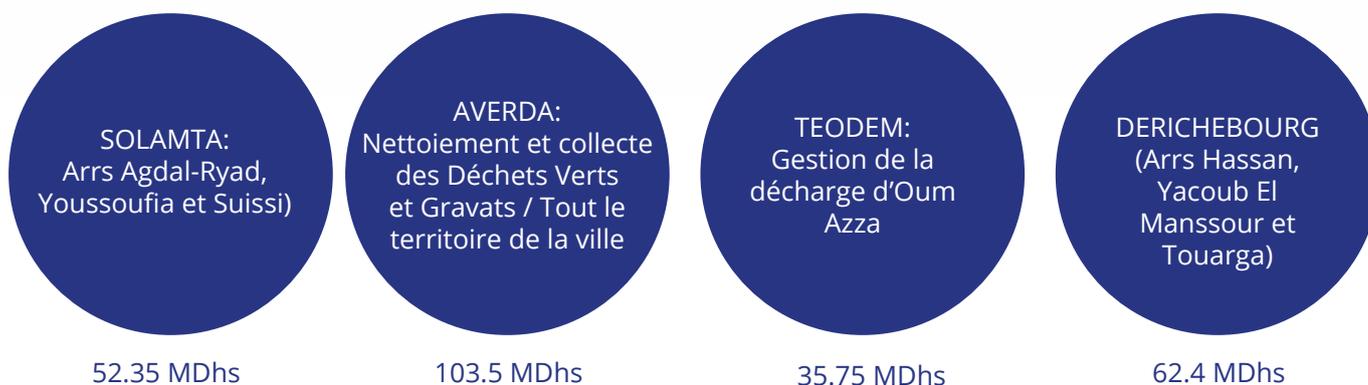
	Ville de Rabat	Région de Rabat Salé Kénitra
<b>Population</b>	580 000	1 980 000
<b>Nombre de ménages</b>	144 755	460 465
<b>Superficie</b>	120 km <sup>2</sup>	9 601km <sup>2</sup>

Tableau 2: Données de base sur les déchets (ville et région de Rabat)

	Ville de Rabat	Région de Rabat Salé Kénitra
<b>Production de déchets municipaux par an (tonnes)</b>	254000	700 000
<b>Production de déchets municipaux par jour (tonnes)</b>	695	1 917
<b>Ratio déchets municipaux/ déchets ménagers (%) (1)</b>		100/70
<b>Nombres de centres de transfert</b>		3
<b>Centre de Traitement Mécano-Biologique (TMB) : capacité/an</b>		200 000 tonnes
<b>Nombre des membres de la coopérative Attawaffouk</b>		150
<b>Forme de gestion</b>		Déléguée

### La Gestion Déléguée de Propreté: loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics.

Contrats 2015-2022  
Collecte des Déchets



Ménagers & Nettoisement des Voies et Places Publiques suivant le découpage des Arrondissements Urbains

Exécutions Budgétaire 2016: Poste Gestion Services Propreté		
26,63%	254 000 000	953 541 051,00

Mise en Décharge: 70,09 Dhs/T
Transfert et Transport: 29,98 Dhs/T

## **Décharge d'Oum Azza**

### ***Rappel des objectifs du projets :***

- Conception, financement et exploitation d'une décharge contrôlée et des transferts de rabat, Salé, Témara.
- Sauvegarde de l'environnement et promotion d'un système de Management Environnemental ISO 14 001
- Valorisation des déchets avec possibilité de recyclage et promotion des Mécanismes de développement Propre (MDP)
- Dépollution définitive de la vallée et réhabilitation des sites des anciennes décharges, d'Oulja, Akreuch et Aïn Attig.
- Durée de la convention : 20 Ans
- Tonnage à traiter : 13,5 millions de tonnes
- Infrastructure à réaliser :
  - 1 Centre de traitement des déchets à Oum Azza
  - 3 Centres de Transfert Akreuch, Salé et Témara

### ***Préfectures de rabat, salé, skhirat-Témara et l'agence pour l'aménagement du Bouregreg***

#### ***Communes concernées :***

- Commune Urbaine de Rabat
- Commune Urbaine de Salé
- Commune Urbaine Témara
- Commune Urbaine de Skhirat
- Commune Urbaine de Harhoura
- Commune Urbaine de Ain Aouda
- Commune Bouknadel
- Commune Rurale d'ain Attig
- Commune Rurale d'El Menzah
- Commune Rurale d'Oum Azza
- Commune Rurale de Mers el Kheir
- Commune Rurale de Sebbah
- Commune Rurale de Sidi Yahya Zaers

#### ***CEV OUM AZZA, De l'enfouissement à la valorisation***

#### ***Objectif dans 2 ans :***

Valoriser plus que 50% des déchets entrants via des partenariats

#### ***Centre de TRI Oum Azza***

le seul CET au Maroc avec un centre de tri

Création de la Coopérative des Anciens Trieurs d'Akkreuch:  
AT TAWAFOUK (150 trieurs)

### Projet Valorisation 3

#### Valorisation matière et mise en place d'une 2ème ligne de tri

- Date de démarrage du centre de tri : 16/ 06/2011
- Coopérative Attawafouk (Socialisation de 153 anciens trieurs informels mise en place de l'ancienne Capacité décharge annuelle sauvage d'Akreuch),
- Capacité décharge annuelle sauvage d' Akreuch), de traitement ( 1 ère ligne) : 140 000 T,
- Augmentation de cette capacité à 370 000 T/ an (après la mise en place de la 2ème ligne).



#### Création d'un Eco-centre: Projet GODEM / Convention de Partenariat Conseil de la Commune de Rabat, Conseil Région de Rabat- Salé-Kenitra, Région de Bruxelles-Capitale

*Ce projet a pour objectif d'organiser le secteur informel des récupérateurs ambulants (RA) et à le doter d'un cadre législatif et de moyens techniques et humains inhérents à sa promotion, à savoir:*

- Organisation L'GAL DES RA ;
- Amélioration de la qualité des déchet récupérés et augmentation de leur rendement journalier ;
- Sensibilisation des citoyens à l'importance du tri sélectif ;
- Amélioration des conditions de travail : méthode de collecte et moyens de transport ;
- Amélioration du niveau de vie des RA
- Intégration des RA dans le système des garanties sociales : retraite, couverture sanitaire, assurance...
- Etc

#### Réalisation :

**2012-2013 :** Création de la coopérative Annajah ;

**2015 :** Elaboration d'un Buisness plan ;

**Novembre 2016 :** Présentation du projet lors de la COP22 avec les partenaires.

#### Etapes restantes :

- Acquisition des sites pour arbitrer l'Écocentre à la commune de Bouknadel et des points de regroupements au niveau de la ville de Rabat ;
- Equipement du centre et l'acquisition du matériels du tri
- Acquisition du matériel roulants pour le transport des déchets triés ;
- Délibérations Communales sur la convention de partenariat : conseil de la commune de rabat, conseil de la région de Rabat-Salé- Kenitra et les autres partenaires pour la réalisation du projet, programmé pour les sessions d'octobre 2017.



## **Evaluation citoyenne de la gestion des déchets**

***- Deux études relatives à l'évaluation citoyenne de la gestion des déchets ménagers et assimilés ont été réalisées par les services de la Commune en collaboration avec ses partenaires :***

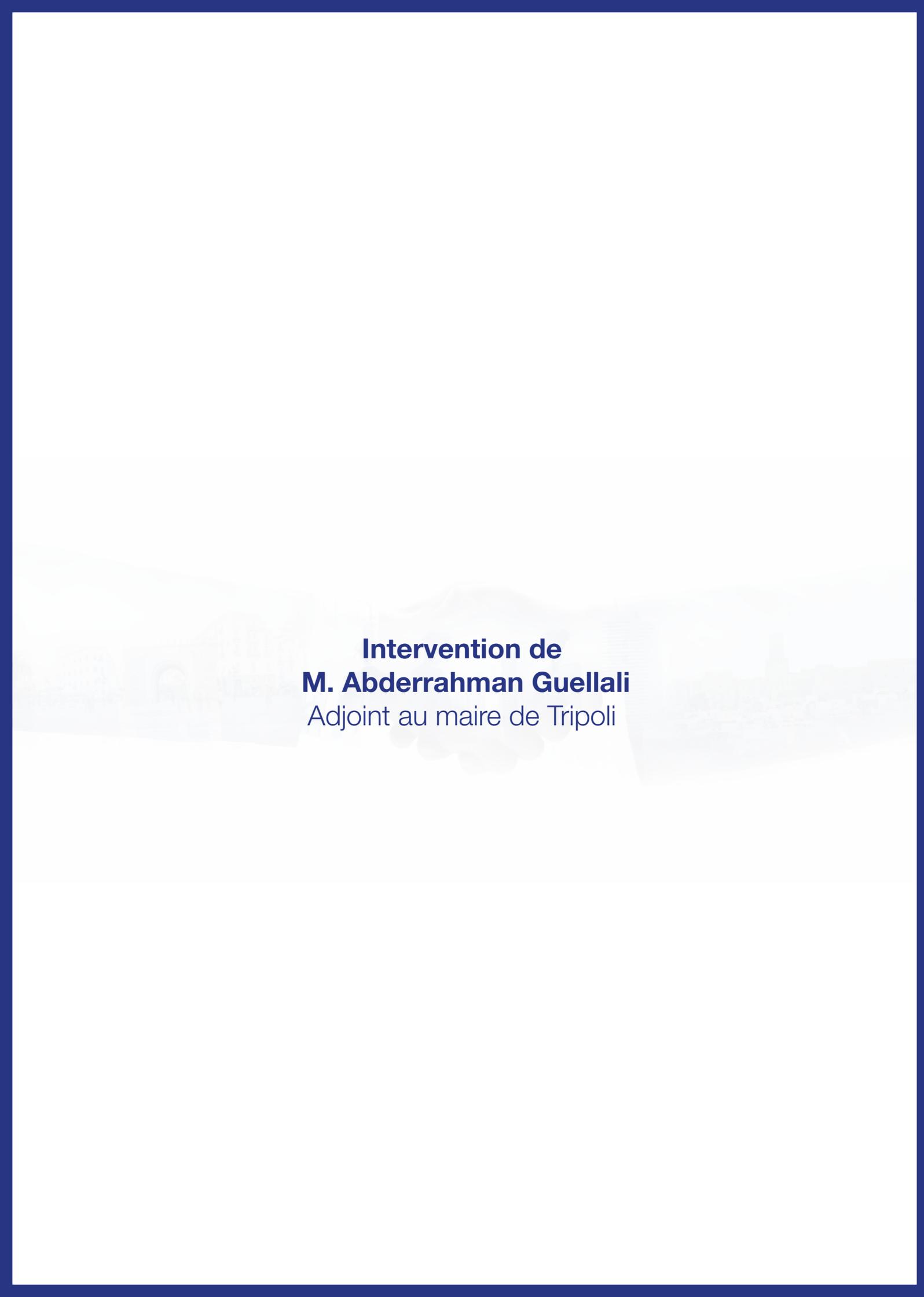
La première : réalisé en partenariat avec le ministre chargé du développement durable afin de connaître l'avis des citoyens sur :

- Le taux de couverture des services de collecte et de nettoyage ;
- La qualité des services de collecte et de nettoyage ;
- L'état des conteneurs comme étant la principale cause de l'épandage de lixiviat des déchets ;
- La sensibilisation sur le tri et le recyclage des déchets ménagers ;

La deuxième : effectuée dans le cadre des nouveaux contrats de gestion déléguée de propreté en imposant aux nouveaux délégataires de réaliser des études de conteneurisation en consultant l'avis des citoyens sur :

- Le mode de collecte ;
- Le nombre et le volume des conteneurs à distribuer sur le territoire des arrondissements de la commune de rabat





**Intervention de**  
**M. Abderrahman Guellali**  
Adjoint au maire de Tripoli

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux,  
Monsieur le Maire de Tunis,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Il me plait de vous transmettre en mon nom et au nom du Président du conseil municipal de la ville de Tripoli et de tous les doyens et membres des conseils municipaux de Libye de vous remercier de votre invitation pour nous permettre d'assister à cette importante conférence.

Mesdames et Messieurs,

La Libye a vécu actuellement et après la révolution du 17 février plusieurs événements, dont certains ont été bénéfiques au citoyen et d'autres avaient malheureusement un impact négatif sur le citoyen. La Libye pendant les six dernières années, a souffert d'une très mauvaise situation en raison de la prolifération des armes et le manque de sécurité et de stabilité politique, Ce qui a abouti à la dégradation de la situation économie, l'arrêt de la production et de la croissance économique à la suite de la fermeture de nombreuses usines et d'autres projets, ainsi que la fermeture des champs pétroliers la plus importante ressource dont dépend la Libye à l'heure actuelle. Malgré cette situation catastrophique, la vie commence à reprendre malgré cette transition démocratique qui piétine. Ainsi, nous avons tenu des élections libres qui ont permis au peuple d'élire le Congrès général national, qui a ratifié la loi sur la gouvernance locale.

Bien sûr en Libye, comme vous le saviez, nous n'avions pas de municipalités, nous avons les comités populaires qui étaient composés d'une manière illégale au gré des responsables. Dieu merci, aujourd'hui, les conseils municipaux en Libye sont élus par suffrage universel direct et sont l'expression des urnes, ce qui est une nouvelle pratique pour les libyens. La loi sur la gouvernance locale n ° 59 promulguée en 2012 définit la municipalités en tant qu'entité de service dans le cadre de la décentralisation pour fournir les meilleurs services aux citoyens.

Mesdames et Messieurs,

La municipalité de Tripoli à l'instar de toutes les municipalités accorde une attention particulière au développement humain, la base essentielle de la croissance et du progrès. Il y a des signes encourageants qui indiquent que la crise actuelle va prendre fin ce qui nous donne grand espoir pour aller de l'avant sur la voie de la réalisation et la mise en œuvre de notre vision pour une municipalité moderne où le citoyen est au centre de son travail et de ses actions grâce à une approche participative. La municipalité de Tripoli met l'accent dans son travail sur le partenariat avec tous les acteurs locaux et les organisations de la société civile ainsi qu'avec les institutions de l'Etat pour la création de plusieurs petits et moyens projets, principalement de services et culturels tels que les clubs et les ateliers de formation.

Au début, nous avons accrédité le Bureau de l'action volontaire au sein de la municipalité, qui a été créé au mois de Mai 2016 à la suite d'un effort personnel des organisations de la société civile avec le soutien de la municipalité. Dans le domaine de l'éducation, nous avons organisé le camp d'été pour les étudiants, qui a groupé environ 1500 étudiants et a mis l'accent sur le développement de la qualité du système éducatif. Nous avons également organisé plusieurs sessions de formation dans plusieurs domaines: langues, informatique etc.

Nous avons aussi soutenu les efforts du Croissant rouge libyen. Vous savez que la Libye fait face au problème de la migration clandestine, et nous déployons de grands efforts dans ce domaine. Le croissant rouge libyen fournit aussi des efforts extraordinaires pour la résolution de la crise et

offrir les moyens nécessaires pour subvenir aux besoins de base des familles déplacées. Il fournit ainsi de la nourriture et d'autres aides matérielles. La municipalité s'occupe également de la santé en fournissant les équipements et le matériel nécessaires aux 13 dispensaires qui opèrent au sein du périmètre communal de la ville de Tripoli. Nous organisons aussi des ateliers de formation dans diverses questions relatives à la santé, l'assainissement, l'hygiène et plusieurs autres domaines. Je ne veux pas m'attarder davantage sur ces questions.

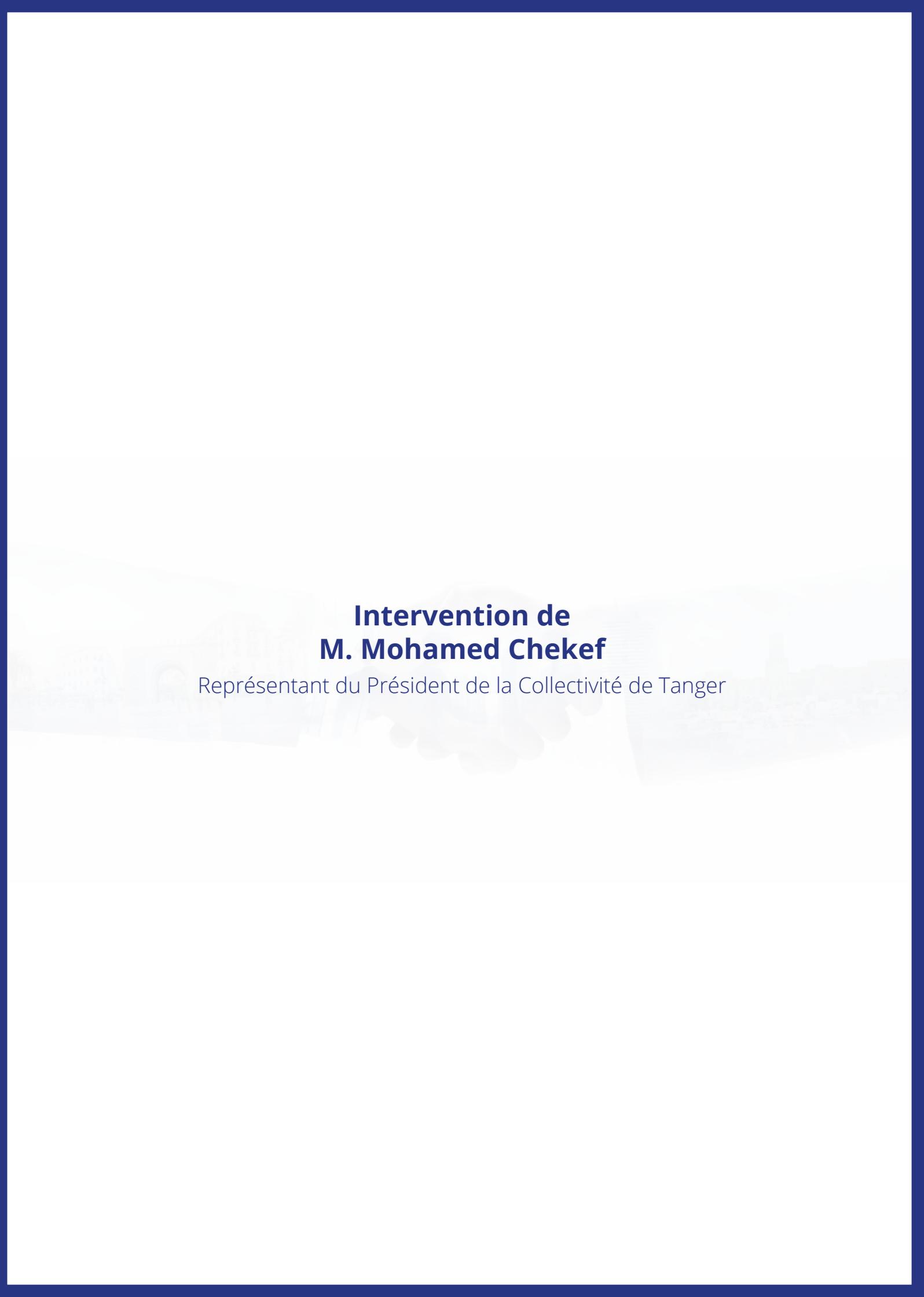
Quant au partenariat entre les secteurs publics et privé en Libye, comme vous le savez certainement, cela n'existait pas et était même interdit. Jusqu'à ce jour, nous attendons la promulgation de la Constitution qui de par ses dispositions, va soutenir le partenariat entre les secteurs public et privé et aider à identifier les voies et moyens pour la mise en œuvre de ce partenariat public-privé.

Mesdames et Messieurs,

Nous attendons beaucoup de ce genre de rencontres régionales et internationales pour asseoir cette coopération avec les municipalités maghrébines et le réseau maghrébins des femmes leaders, coopération essentielle pour la promotion de l'action municipale dans notre pays.

Finalement, je voudrais vous remercier et exprimer toute ma gratitude pour votre aimable attention.





**Intervention de  
M. Mohamed Chekef**

Représentant du Président de la Collectivité de Tanger

## **L'expérience du projet Tanger et les aspirations de la collectivité**

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux

Nous souhaitons remercier avant notre intervention la Municipalité de Tunis en la personne de son président pour son aimable invitation à participer à ce colloque international pour parler de l'expérience de la collectivité de Tanger et ses aspirations pour des villes maghrébines intégrées solidaires en vue de profiter de nos expériences respectives.

Dans le cadre du développement intégré et complet de la ville de Tanger avec ses deux rives donnant sur la Méditerranée d'un côté et l'Océan atlantique d'un autre côté, elle est considérée comme la passerelle du Maroc vers l'Europe et la porte d'entrée de l'Europe sur le continent africain. Afin de répondre à un ensemble de problématiques et de questions qui touchent le développement de cette ville, nous avons élaboré le projet du grand Tanger dans le cadre de la mise en œuvre du plan du gouvernement relatif à la politique de la ville et sa réhabilitation selon une approche horizontale qui assure des interventions multisectorielles visant à assurer une croissance harmonieuse et intégrée des villes.

Le projet a bénéficié de l'attention et du haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste et soutienne, et qui a présidé la cérémonie de signature de l'accord, que je vais vous présenter. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique des villes. La mise en œuvre réside dans les mécanismes de l'accord de partenariat entre une collectivité publique et le secteur privé pour une période déterminée entre 2013 et la fin de l'année en cours.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation, une commission a été créée pour assurer le suivi du projet, objet de l'accord, composée des représentants des parties contractantes, en plus de chaque département ou d'une personne dont la participation est jugée nécessaire. Cette commission tient ses réunions tous les trois mois.

Quant au coût financier alloué à ce projet, il a dépassé 7663 millions de dirhams (766 millions de dollars). Les contributions des parties se sont étalées sur les quatre années du projet.

Le programme comprend huit axes:

### **1) Les routes**

- La création d'un troisième axe de l'autoroute,
- Une route côtière,
- Mise à niveau de la route régionale,
- La création de routes axiales et circulaires,
- La généralisation des routes au niveau des quartiers,
- La création de couloirs pour le transport collectif masse,
- La création d'aires de stationnement souterrains publiques et privées,
- La création de tunnels souterrains au niveau des ronds-points.

### **2) L'environnement**

- le transfert de la décharge publique et la création d'une nouvelle décharge publique avec des normes techniques internationales de haute qualité qui respectent l'environnement. Cette décharge sera un centre pour le traitement et la valorisation des déchets,
- Nettoyer le littoral,

- Assainissement des rivières,
- Réhabilitation de la Corniche pour devenir un centre de loisirs,
- Fermeture et réhabilitation de la décharge actuelle,
- Protection des zones inondables de la ville.

### **3) L'éducation**

- Construction de 25 nouveaux établissements d'enseignement,
- Construction de 21 crèches,
- Extension de quatre écoles,
- Reconstruction de 160 salles de classe,
- Connexion aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité pour toutes les écoles.

### **4) La santé**

- Création de quatre dispensaires,
- Réhabilitation de six centres de santé,
- Réhabilitation de l'hôpital régional Mohammed V,
- Création d'un centre de santé multidisciplinaire,
- Création d'un service d'urgence.

### **5) Les sports**

- Construction d'un Village olympique ou sportif (sur une superficie de soixante hectares). Il comprend une piscine olympique, un court de tennis olympique, trois grandes salles multidisciplinaires, six terrains de football, des terrains de jeux pour les autres disciplines sportives (basket-ball, handball, tennis, mini-football, la pétanque), une clinique de médecine sportive, un centre de réhabilitation physique et la création de plus de 70 terrains de jeux de proximité.

### **6) L'industrie**

- La création d'une zone industrielle au sud de la ville,
- Relocalisation des grands équipements collectifs (gare routière, l'abattoir collectif, le marché de gros, la fourrière municipale),
- Relocalisation des activités professionnelles et artisanales bruyantes en créant une zone d'activités économiques.

### **7) Le commerce**

- Réhabilitation et préparation des marchés collectifs,
- Construction des marchés de proximité pour la réinstallation des vendeurs de rue et des exposants.

### **8) La culture**

- Réhabilitation du patrimoine culturel de la ville,
- Réhabilitation et restauration de la grotte d'Hercule,
- Réhabilitation et restauration de la Villa Harris avec vue sur la rive ibérique,
- Réhabilitation et restauration du Jardin Rmilat surplombant la Méditerranée,
- Réhabilitation et restauration du Parc Perdicaris et la restauration de son palais,
- Création de nouvelles installations (le Palais des Arts et des Cultures, un grand théâtre, des centres de jeunes dans les quartiers),
- Afin de pratiquer les rites religieux, onze nouvelles mosquées ont été construites ainsi que la réhabilitation de sept mosquées,
- Parmi les mesures de suivi et d'accompagnement au niveau communautaire, certains cadres

- techniques supérieurs ont été chargés du suivi des projets,
- Délivrance de licences administratives pour les projets collectifs (grandes installations et parking souterrain),
  - Création d'un bâtiment dédié au suivi du programme le Grand Tanger. Le bâtiment abritera la Commission de suivi, un secrétariat permanent, un chargé de la communication et des médias, des maquettes, des brochures, et un centre d'orientation et d'accueil,
  - Elaboration de décisions organisationnelles qui concernent,
  - Conservation de l'environnement « la Charte de Tanger Vert»,
  - La charte de citoyenneté,
  - La charte de «la ville propre»,
  - la charte pour la réhabilitation des administrations publiques (accueil et réhabilitation des bâtiments et amélioration des services, etc.),
  - La charte de l'exploitation et de l'occupation de la propriété collective,
  - Création d'une société par actions pour le suivi et le contrôle des chantiers du début jusqu'à la fin. (Pour la réhabilitation de Tanger).

### **Conclusion:**

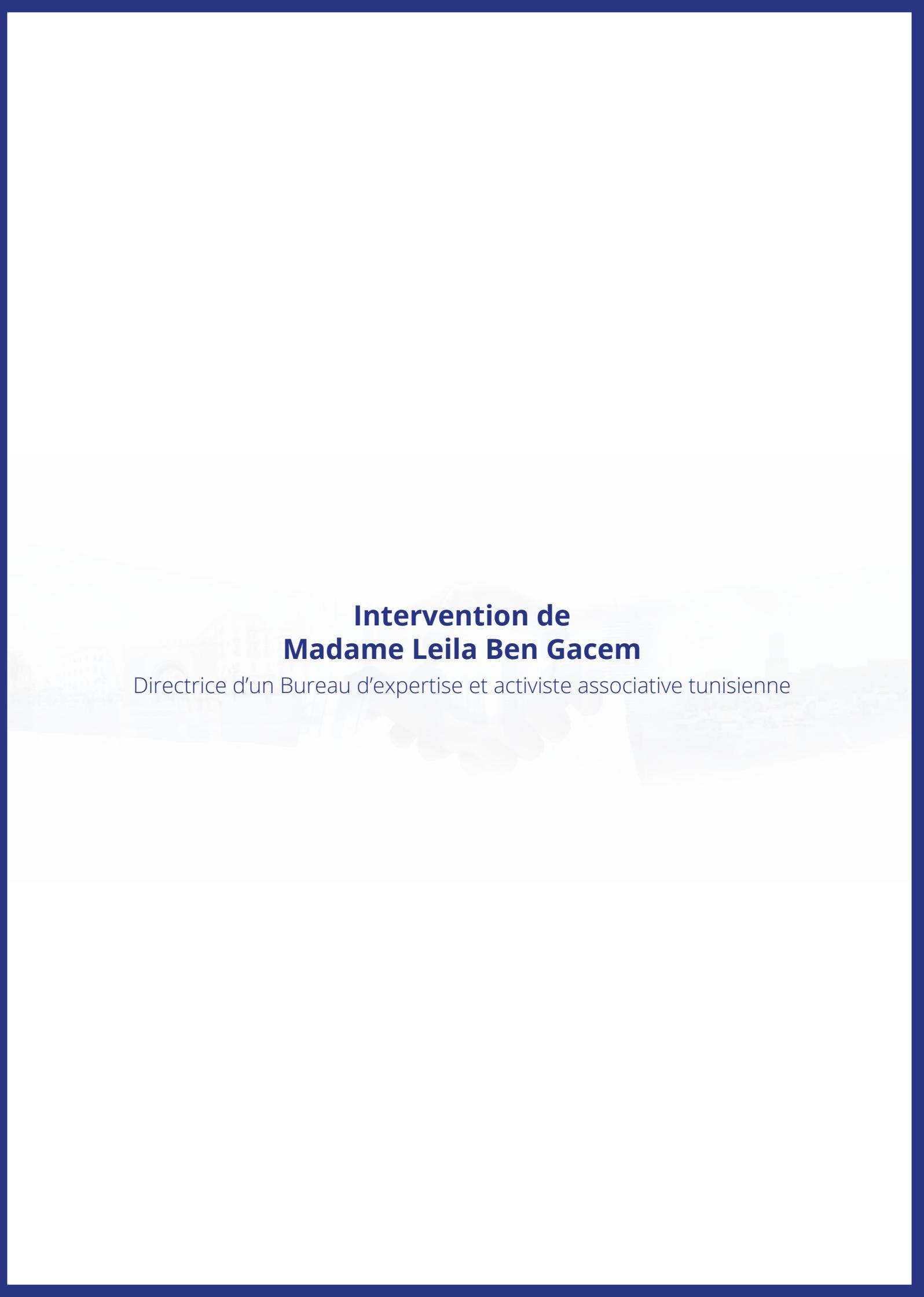
Après la fin des chantiers de construction, pour leur mise en service dans les circonstances appropriées, et pour une meilleure rentabilité, il a été demandé aux entreprises privées d'exprimer leur intérêt et choisir l'offre la plus avantageuse économiquement, au nom de la société de développement local pour l'administration et la gestion de ces grands équipements collectifs .

En plus du projet du Grand Tanger, il y a d'autres grands projets parallèles tels que la restauration de la zone portuaire de Tanger qui est devenu un port de plaisance, et un espace pour attirer les activités commerciales et touristiques. La vieille ville a été intégrée dans son environnement naturel. Ainsi, les activités du port de la ville de Tanger ont été transférées au port de la Méditerranée qui est l'un des plus grands en Afrique, comparable aux ports européens voisins.

Nous travaillons pour la création d'une cité industrielle intelligente à la périphérie de Tanger, portant le nom de Cité Mohammed VI Tanger Tech, un partenariat entre l'Etat marocain et le groupe chinois Haite, qui comprend 200 entreprises pour la création de plus de 100 mille nouveaux emplois. La cité couvrira une superficie de 500 hectares avec un investissement d'environ un milliard de dollars.

Nous espérons par le biais de ces projets attirer des investissements et des capitaux pour créer plus de 300 mille emplois au niveau commercial, industriel et des services. Nous souhaitons également préserver le patrimoine culturel et environnemental ainsi que la promotion de la santé et de l'éducation et du sport.

**Je vous remercie de votre attention.**



## **Intervention de Madame Leila Ben Gacem**

Directrice d'un Bureau d'expertise et activiste associative tunisienne

# Partenariat Public Privé : Pour des Villes Maghrébines Globales et Solidaires

## Partenariat Public-Privé ; le point de vue de la société civile.

Le plus grand succès de la révolution tunisienne est le lancement d'une importante société civile qui est active, finalement capable, de partager les ressources et l'expertise avec le gouvernement. Au fur et à mesure que les défis socio-économiques se développent, le gouvernement, manque d'outils nécessaires pour concevoir des solutions et démontre une absence de promptitude qui est essentiel pour mettre en œuvre les réformes nécessaires dans les villes dynamiques d'aujourd'hui.

L'une des solutions nécessaire et plus efficace dans la partie historique urbaine de Tunis, appelée la Médina, est une stratégie de réaffectation et une gestion plus judicieuse de plus de 70 bâtiments historiques appartenant à l'État dans la ville ancienne, dont la plupart sont fermés et ont urgemment besoin d'être restaurés et utilisés. Le parc immobilier historique de la ville de Tunis, bien que sous-estimé, est une opportunité importante pour améliorer la dynamique socio-culturelle et la régénération historique des quartiers urbains.

Un projet modeste a été initié en 2015, suite au 80ème anniversaire de La Rachidia; une association initiée en 1934 pour la préservation de la musique traditionnelle tunisienne, où la société civile et les entrepreneurs sociaux se sont unis pour La Rachidia. Le projet a duré 2 ans, au profit de la Rachidia et a réuni de jeunes associations (Aswar el Médina, Carthagina, Collectif Creatif, ENAUVATEUR & ARC), des entreprises sociales qui ont assuré le rôle de chefs de projets (Dar Ben Gacem, Blue Fish) et des institutions publiques (INP, Ennajma Ezzahra, Bibliothèque Nationale et ASM Tunis).

Les objectifs du projet étaient de digitaliser les documents importants en papiers et les archives audio de La Rachidia, afin de créer la première bibliothèque ouverte numérique pour la musique traditionnelle tunisienne. Suite à de nombreuses réunions visant à harmoniser la vision du projet entre les différents partenaires du projet, une campagne de financement participatif (crowdfunding) a été lancée, où 38 généreux donateurs ont fait un don pour l'initiation de la bibliothèque numérique de La Rachidia, tous Tunisiens vivant à l'étranger. Plus tard, 2 autres dons ont été reçus, le premier de l'Association Le Pont Genève, une association de Tunisiens vivant en Suisse, et une généreuse contribution d'expatriés vivant à Tunis.

L'utilisation initiale des fonds a été consacrée à l'importante mission de tri relative à environ 2 tonnes d'archives papiers qui étaient un mélange de contrats d'artistes, d'inscriptions d'étudiants, de manuscrits musicaux et de factures de téléphone à Dar Lasram II depuis les années 1920. Des architectes et architectes étudiants ont généreusement donné de leur temps pour recommander des travaux de restauration avec l'importante collaboration de l'INP (Institut National du Patrimoine). La collaboration avec l'INP s'est étalée tout au long de la mise en œuvre du projet, car il y avait un accord verbal concernant la restauration des bâtiments publics, utilisant la main-d'œuvre de l'INP et l'argent relatif au financement participatif pour acquérir les matières premières et les fournitures nécessaires à la restauration. Cette collaboration a été cruciale pour maximiser le rendement relatif à l'argent provenant du financement collectif ; en effet, d'importantes économies ont été réalisées sur le coût de la main-d'œuvre.

Une fois les archives triées, la collaboration avec Ennajma Ezzahra a permis la numérisation de toutes les archives audio, et la collaboration avec la Bibliothèque Nationale a permis la numérisation partagée des archives papier et la maintenance des manuscrits historiques de musique utilisés en tant que manuels d'enseignement. Grace aux participants du secteur privé : Astral (fabricant de peinture)

pour avoir fait don de peinture pour le projet, et Ooredoo (entreprise de télécommunications) pour avoir fait don de 10 ordinateurs, qui ont aidé avec les touches finales, le projet est actuellement accompli.

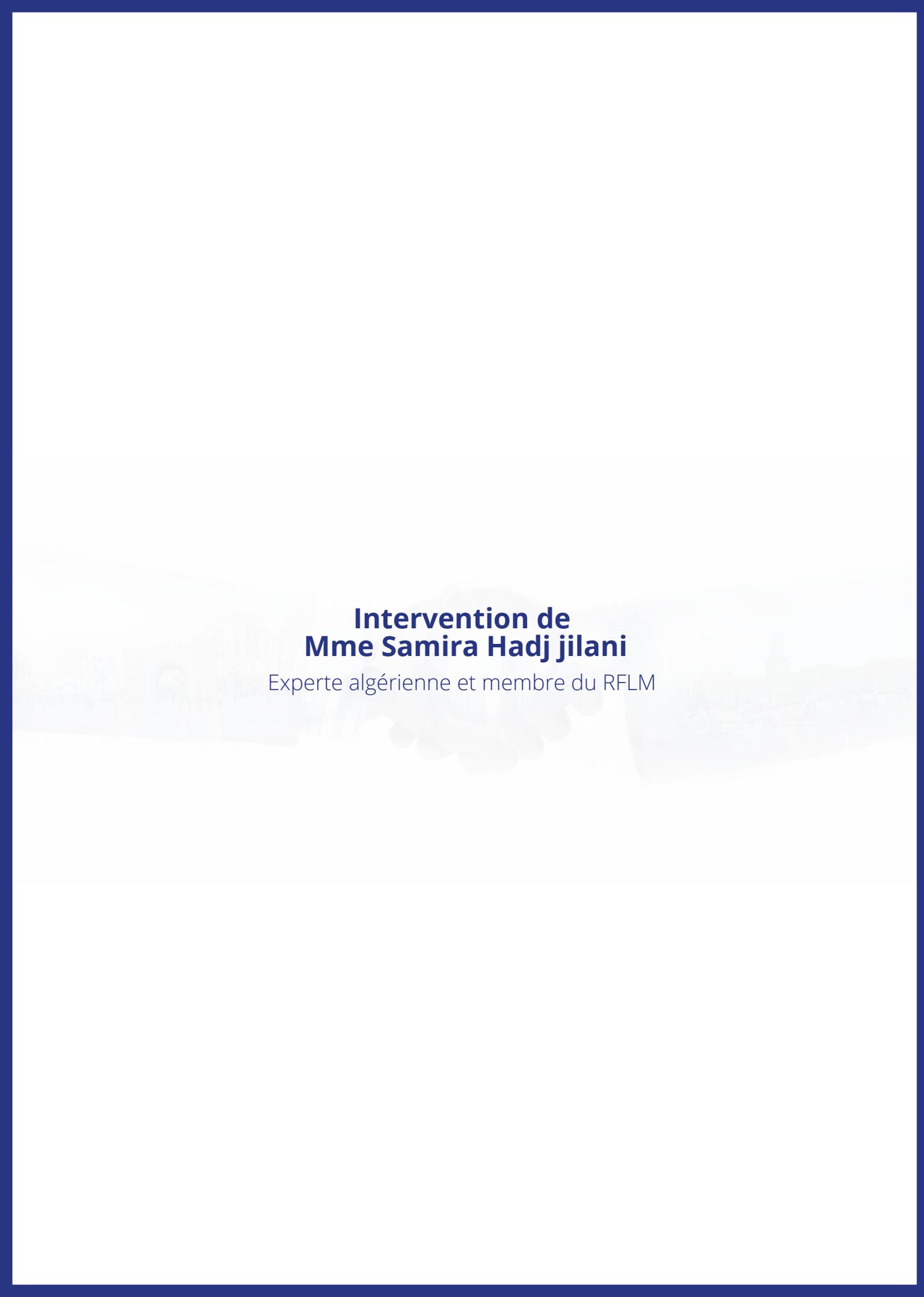
Aujourd'hui, le projet est achevé, un bâtiment historique 'Dar Lasram II' appartenant au gouvernement a été sauvé, les archives centenaires traditionnelles tunisiennes de La Rachidia ont été numérisées et publiées en ligne, un nouvel espace indispensable dans la ville de Tunis, qui était fermé, est actuellement une bibliothèque numérique offrant un espace ouvert pour que les jeunes puissent dorénavant s'exprimer, découvrir notre patrimoine musical, interagir avec des professionnels et ajouter une importante dynamique socio-culturelle dans la ville.

Oui, en Tunisie, la loi du partenariat privé-public a été signée et adoptée en 2015; mais elle reste extrêmement difficile à expérimenter et à mettre en œuvre, car elle offre un cadre extrêmement général, cependant n'offrant rien de spécifique qui puisse être utilisé par les secteurs privé ou public.

La gestion et la réaffectation des bâtiments historiques de la ville pourraient être une importante histoire de partenariat privé-public, comme de montré ci-dessus. Toutefois, aujourd'hui, avec la conversion de Dar Lasram II en bibliothèque numérique de La Rachidia; le consortium d'associations, d'entreprises sociales et d'institutions publiques ne peuvent trouver un parapluie juridique unificateur, et tous les rêves pour la réutilisation des bâtiments ne peuvent pas trouver un chemin légal assurant que ces bâtiments seraient effectivement utilisés en finalité pour le but dont tous les efforts ont été fournis!

La réhabilitation d'une vieille demeure délabrée et insalubre en maison d'hôtes "Dar Ben Gacem" est aussi un bel exemple de PPP.

Néanmoins, même avec l'absence de cadre gouvernemental aujourd'hui pour s'accorder au partenariat public-privé, il est nécessaire de croire en l'importance du partage de savoir-faire entre les secteurs public et privé pour un développement plus durable, nécessitant des intentions honnêtes pour construire des villes harmonieuses, apportant espoir à nos jeunes et les aidant à créer et saisir des opportunités dans leurs communautés.



## **Intervention de Mme Samira Hadj jilani**

Experte algérienne et membre du RFLM

**PPP dans son état embryonnaire :** dans un contexte socio-économique avec une perte de plus de 50% des entrées en devises à cause de la chute des prix du pétrole depuis 2014 Aujourd'hui le fond de régulation est 100 milliards donc Le PPP n'est plus un choix mais une nécessité

**La définition du PPP :** Privé (PPP). Défini comme une entente contractuelle entre les pouvoirs publics et la sphère privée pour fournir des services traditionnellement proposés par l'État.

### **Ses avantages :**

- 1) Comme outil de financement alternatif, qui va engendrer l'accélération et la multiplication des investissements d'infrastructures, et surtout la libération d'une bonne partie des ressources financières et humaines publiques,
- 2) L'amélioration de la qualité du service public,
- 3) L'optimisation des coûts et délais de réalisation, ainsi que le transfert du savoir-faire vers le secteur public .
- 4) la maîtrise des coûts.

Mme Samira Hadjdjilani Présidente du Réseau Algérien Des Professionnelles Du Cinéma et De la TV  
**RAPCIT** Vice-présidente Du Réseau Des Femmes Leaders Du Maghreb RFLM Directrice générale de  
**ER PROD** Fondatrice de l'école Spécialisée des métiers de l'audiovisuel Cinéma et Administration  
**ESMACA.**





## **Intervention de Maître Rachid Jalk**

Avocat et ancien Adjoint au Maire de Beyrouth

## **La Reconstruction de la ville de Beyrouth**

### **L'expérience de la vitalité du partenariat public-privé**

Les multinationales ont depuis longtemps souhaité voir la promulgation de lois sur le partenariat public-privé comme plateforme nécessaire qui les habiliterait à augmenter le volume de leurs investissements dans les pays développés et en voie de développement. Ces investissements ne se limitent pas à la fourniture de capitaux et d'opportunités de travail dont ces pays ont besoin, mais elles vont permettre aussi la réalisation du transfert technologique, des connaissances et du savoir-faire.

Le partenariat constitue actuellement un changement dans le processus des économies. Il est aujourd'hui le fondement de la croissance économique à travers trois points essentiels mondiaux:

- Les travailleurs et les artisans profitent d'opportunités d'emploi qui leur sont offertes par l'exécution des travaux de grands projets et de la réhabilitation urbaine.
- Des opportunités d'investissement offertes aux hommes d'affaires et aux financiers dans différents pays pour la réalisation de grands projets ce qui permet aux pays concernés de renflouer ses caisses en plus de la croissance économique comme résultat de la mise en œuvre de ces grands projets urbains.
- Profiter des excellentes capacités techniques et administratives du secteur privé en vue de les investir dans l'exécution, le contrôle et la mise en service de projets vitaux pour les économies de ces pays. Je citerai dans ce cas l'exemple du BOT (construire, mettre en service et transférer), qui s'est développé d'une manière extraordinaire partout dans le monde.

A partir de cette courte introduction, j'entame le thème de mon intervention en vous présentant l'expérience du partenariat public-privé et surtout dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth après la fin des violences qui se sont poursuivies pendant plus de quinze ans et qui se sont arrêtées au début des années 1990.

La reconstruction et la restauration du centre commercial de la ville de Beyrouth était le point de départ d'un projet national complet qui a profité à toutes les catégories sociales parce qu'il a attiré un grand nombre de capitaux de libanais locaux et immigrés en plus des capitaux arabes et étrangers dont le Liban avait grand besoin pour financer ses projets. Ces capitaux mobilisés ont eu un impact positif sur l'ensemble de la population et sur tous les secteurs de l'économie libanaise. Ces fonds qui provenaient de la contribution du secteur privé n'ont pas été déposés et bloqués dans les comptes bancaires, ils ont constitué, au contraire, un véritable moteur de la vie économique du Liban dans la plupart des secteurs industriel, artisanal, commercial et touristique. Ils ont offert aux Libanais des opportunités d'emploi dans plusieurs domaines et spécialités. Ils ont également assuré un important essor économique et social qui a consolidé la reconstruction de la paix sociale.

La guerre civile a détruit le pays à plusieurs niveaux mais la reconstruction a constitué un outil de communication et d'union de toutes les couches populaires en général et des habitants de Beyrouth en particulier par le biais des transactions commerciales, des rencontres sociales et du consensus national.

Je dois ici dire que la reconstruction de la ville de Beyrouth par les capitaux privés a eu lieu bien avant la promulgation de la loi sur le partenariat public-privé surtout que cette loi a été adoptée par le conseil des ministres il y a environ un mois et plus exactement le 16 août 2017. Cette adoption a été un changement qualitatif dans l'histoire économique du Liban.

La mise en œuvre de ce genre de partenariat va résoudre le problème de financement des projets urbains comme les routes, les ports, les barrages, les chemins de fer et les télécommunications. Ceci permet aux pays en voie de développement de ne plus recourir à l'endettement à des taux d'intérêts élevés pour financer ces projets.

Permettez-moi, ici, de vous donner des informations publiées par la Banque mondiale, et qui dit ce qui suit:

**«La contribution du secteur privé dans le financement des projets d'infrastructure sur le plan mondial à travers le partenariat public-privé a atteint 130 milliards de dollars à la fin de l'année 2013. Les infrastructures développées sont la cause principale de la croissance durable sans laquelle il n'y aura pas d'économie moderne et productive.»**

La reconstruction de Beyrouth par le biais du partenariat public-privé et du plan d'orientation élaboré par l'entreprise libanaise de reconstruction et de développement du centre-ville de Beyrouth «Solidaire» qui a été fondée le 22 juillet 1992 a donné un coup de fouet à la politique sociale intégrée de la capitale libanaise puisque le projet a été considéré comme une responsabilité commune entre toutes les couches du peuple libanais pour relever plusieurs défis dont:

- **Défi social:** il présente une solution juste et équitable aux personnes déplacées et aux familles qui ont perdu leurs maisons et ont été contraintes à l'exode pour habiter des maisons dont elles ne sont pas propriétaires.

- **Défi économique:** il marque le retour de l'initiative du secteur privé et de la liberté économique par l'encouragement des capitaux libanais pour souscrire au capital de la société, en plus de l'encouragement du secteur des services avec toutes ses variantes, ingénieurs, architectes, commerçants des matériaux de construction, travailleurs, artisans et techniciens.

- **Défi de la mentalité de l'assistance:** La reconstruction de la ville de Beyrouth a été exécutée par le biais de compétences et d'initiatives libanaises propres. Ceci a constitué un aspect essentiel de la prise en charge des libanais de leur propre destinée par eux-mêmes.

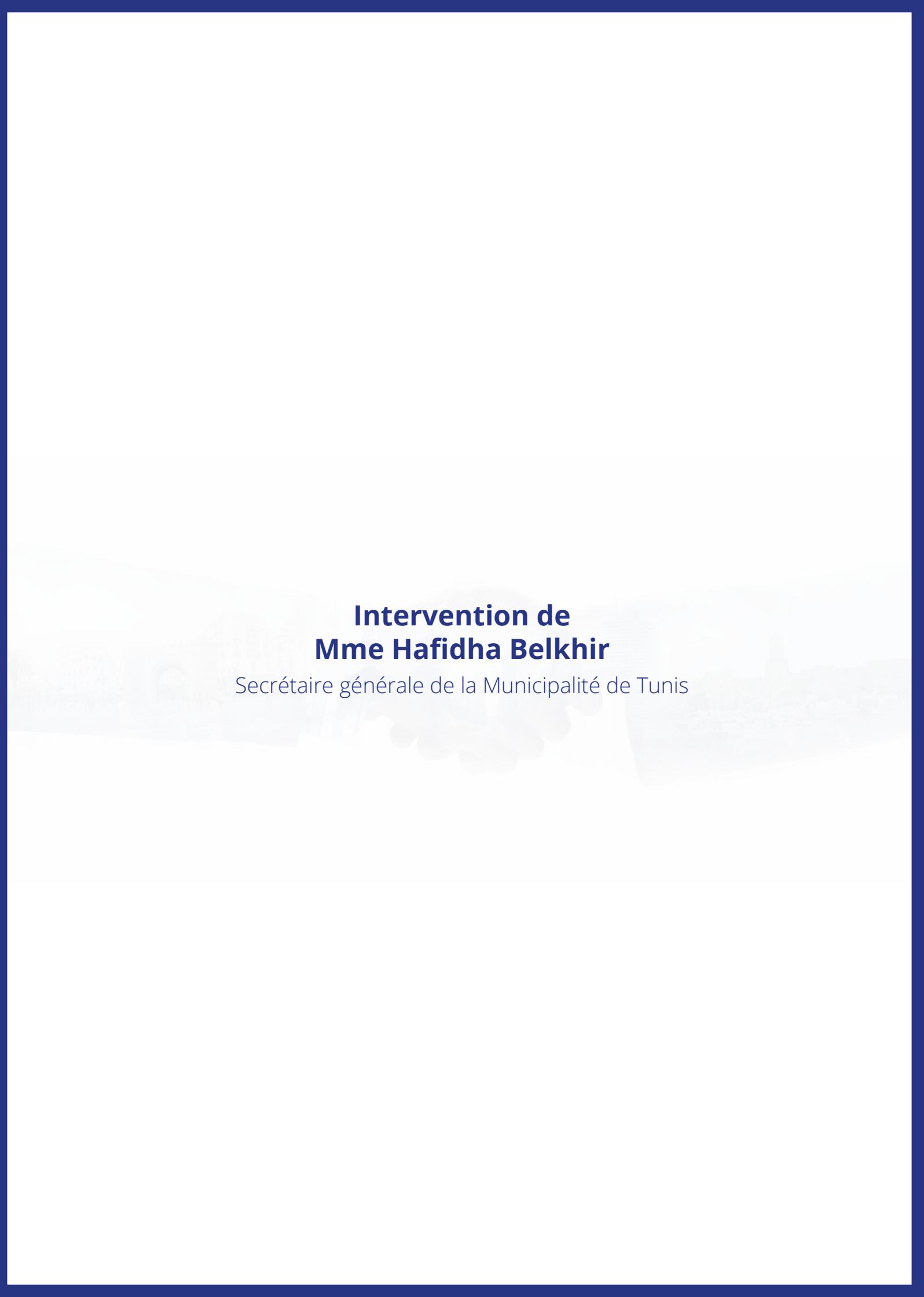
- **Défi urbain et culturel:** Ceci a permis à Beyrouth de récupérer plusieurs bâtiments et centres culturels comme la Bibliothèque nationale, le Musée national et les salles de spectacles artistiques et culturels. Les nouveaux espaces verts sont utilisés aussi pour abriter les différents festivals et spectacles.

- **Défi politique:** La reconstruction de la ville de Beyrouth et de son centre a concrétisé l'intention et la détermination des libanais pour ancrer la paix civile nationale.

## **Conclusion:**

La reconstruction et la restauration du centre-ville de Beyrouth ont donné aux habitants de la capitale une légitimité citoyenne et ont permis de changer leur vie d'une vie marquée par la guerre avec toute sa connotation d'agressivité à une vie paisible dans son sens civilisationnel large qui repose sur la paix, la communication et l'interaction. Le défi est constant puisqu'il s'agit de préserver la paix et la quiétude dans un Moyen-Orient qui vit malheureusement des événements tragiques.

Beyrouth abrite tout le pays. La capitale est digne d'être fière de son histoire et de son passé, qui sont le meilleur témoin de son avenir, un avenir radieux.



**Intervention de  
Mme Hafidha Belkhir**

Secrétaire générale de la Municipalité de Tunis

# **Concession des terrains municipaux pour la construction et l'exploitation de parkings à étages dans la ville de Tunis**

## **Introduction**

L'extension soutenue de l'urbanisation, le développement économique et sociale ont constitué les éléments fondamentaux qui ont marqué la mobilité dans la ville de Tunis, et ont engendré une très forte croissance du parc automobile qui a généré des besoins accrus de déplacement et de stationnement; impliquant une augmentation de trafic des voitures particulières au détriment de la part des transports en commun, une voirie surexploitée en matière de stationnement et une situation de saturation générale de la voirie.

Par ailleurs, eu égard que la politique de stationnement dans une ville a une incidence directe sur la distribution des activités et sur les fonctions centrales, qu'elle conditionne la fluidité du trafic et l'accessibilité au sein de la ville, qu'elle agit sur le choix du mode de transport pour les usagers et présente de ce fait des enjeux économiques et urbanistiques importants.

L'amélioration de la situation du système de transport et la réorganisation de la gestion de l'espace urbain à Tunis doit impérativement reposer sur la rationalisation de la gestion du stationnement, en cohérence avec la politique globale des déplacements.

## **Un aperçu sur la Stratégie du stationnement dans la ville de Tunis**

La politique de stationnement adoptée dans la ville de Tunis, adaptée à ses différentes caractéristiques socio-économiques et dont les objectifs sont en harmonie et en complètent à son plan de circulation, vise à promouvoir le transport collectif et à maîtriser la voiture particulière au centre-ville et à ajuster la demande du stationnement sur l'offre disponible via l'équilibre entre la capacité, la tarification et l'efficacité du système de contrôle des infractions aux règlements du stationnement; elle est principalement basée sur:

1- L'amélioration de l'offre de stationnement hors voirie, par l'aménagement des parkings.

2- La rationalisation de l'offre et de l'exploitation du stationnement sur la voirie, en :

- Assurant la rotation sur l'offre disponible, en instaurant le stationnement rotatif via la généralisation du stationnement payant de courte durée dans les abords immédiats de l'hyper centre (Zones Bleues).
- Amélioration de l'offre disponible sur la voirie, via la révision de la réglementation de certaines artères de la ville de Tunis.
- Mise en place d'un système de contrôle efficace des infractions aux règlements du stationnement afin d'inciter les usagers au respect de la réglementation.

L'orientation vers le Partenariat Public-Privé pour la réalisation et la gestion des parkings à étages :

Dans le cadre de l'application de la stratégie du stationnement de la ville de Tunis, reposant sur l'amélioration de la capacité de stationnement hors voiries et à la rationalisation de la gestion du stationnement sur la voirie, plusieurs facteurs ont favorisé l'orientation vers le Partenariat Public-Privé pour leurs exécutions, nous citons :

La limitation des espaces pouvant être exploités en tant que parkings (en nombre et en superficie);

l'édification de parkings à étages sur les sites disponibles est incontournable.

La tendance manifeste et le recours des gouvernements aux partenariats public-privé, et l'incitation des acteurs privés à la participation dans le financement des projets d'infrastructure et au développement urbain durable, en vue d'en augmenter l'efficacité technologique et d'innovation du secteur public.

L'opportunité de profiter des expériences des opérateurs privés dans les domaines de conception, de construction et de gestion des parkings à étages et d'acquérir un savoir-faire qui permettra de mieux faire pour le reste des sites.

Au vu du coût de réalisation et de gestion de ces ouvrages et à la complexité que revêtent les projets de parkings à étages (aspects techniques, financières et juridiques);

D'où l'éligibilité de leurs réalisations dans le cadre de partenariat public-privé.

Le recours à leurs exécutions dans le cadre de contrats de concession plus particulièrement; permettant la délégation de gestion de service public, était la forme la plus appropriée qui répond le mieux aux besoins de la Municipalité de Tunis.

### **La démarche suivie**

En l'absence de textes réglementant les concessions (le premier décret apparu en 2007) et fixant les principes fondamentaux de leurs conclusions, de leurs exécutions ainsi que des modalités de leurs contrôles; la Municipalité de Tunis en 1998, s'est inspiré d'un décret relatif aux concessions paru dans le journal officiel français, pour l'établissement d'un cahier des charges spécifique à ses besoins et en conformité aux différents règlements en vigueur et qui a été soumis au préalable à l'avis et l'approbation de l'autorité de la tutelle (ministère de l'intérieur sur avis du ministère des finances) avant la conclusion des concessions.

Par ailleurs, nonobstant qu'en matière de concession, l'autorité concédante peut choisir librement le concessionnaire; la municipalité de Tunis a fait appel à des appels d'offres international puis nationaux, en respectant la transparence de procédures et en faire jouant la concurrence, ce qui n'a fait qu'éclairer sa liberté de choix de ses partenaires privés.

### **Les avantages octroyés aux concessionnaires**

En vue d'améliorer la rentabilité économique des projets, et de garantir l'équilibre financier des concessions, le conseil municipal au mois de juin 1993, a octroyé aux concessionnaires les avantages suivants:

- La durée de la concession pour chaque site, sera définie en fonction de son étude de rentabilité économique.
- L'autorisation pour la construction sur les sites concédés, des locaux réservés à des activités annexes de valorisation (commerces, bureaux, etc.). La nature des activités de valorisation et leurs programmes sont laissés à l'appréciation des soumissionnaires et soumis à l'approbation de la municipalité de Tunis.
- L'autorisation pour l'équipement de la zone d'intervention arrêtée par site et la gestion du stationnement sur sa voirie (exploitation du stationnement payant et contrôle du stationnement illicite : immobilisations, enlèvements et mises en fourrières des véhicules en infraction aux règlements de stationnement sur la voirie) et ce dans un objectif d'assurer la cohérence dans la

gestion du stationnement dans le parking et sur la voirie dans sa zone d'influence.

### **La conduite des concessions**

Une commission de dépouillement constituée de cadres municipaux et des membres du conseil municipal, a été formée pour arrêter la méthodologie de l'examen des offres et du choix de l'offre la plus avantageuse sur les différents aspects techniques et financiers.

Aussi, à la demande de la Municipalité de Tunis, une commission ad-hoc a été créée ( dont les membres sont des hauts cadres du premier ministre et des ministères : de l'intérieur, de l'équipement et de l'habitat, des domaines de l'état et des affaires foncières et du ministère des finances ainsi que des représentants de la Municipalités de Tunis et du conseil municipal ); dont la tâche consistait à examiner les volets techniques, économique-financier et juridique du dossier relatif à la concession des terrains municipaux pour la construction et l'exploitation de parkings à étages dans la ville de Tunis et d'éclairer la Municipalité de Tunis pour qu'elle s'assure du maximum de garanties dans la conduite de ses projets dans le cadre du respect de la réglementation.

Par la suite un projet de convention de concession a été établi tenant compte des recommandations de la commission ad-hoc ci-avant citée, il a été confié à des juristes de renommée en vue de son examen, ces derniers ont émis quelques suggestions, dont la principale consiste en la division du document en trois parties, un contrat global qui précise les règles générales de la concession (durée de la concession, durée des travaux, le financement , redevances dues, tarifs, ...) et deux contrats annexes, un premier contrat annexe relatif aux ensembles immobiliers (parkings à étages et locaux réservés aux activités annexes) et un deuxième contrat annexe relatif à l'exploitation du stationnement sur la voirie dans la zone d'intervention.

### **Les projets contractés**

La Municipalité de Tunis a conclu avec des privés trois contrats de concession pour la réalisation et la gestion de parkings à étages dans la zone centrale, le tableau suivant présente des détails des projets réalisés dans ce cadre :

<b>Appel d'offres</b>	<b>N° 11 CO/98 N° 11 Appel d'offres international</b>	<b>N° 26 CO/2001 Appel d'offres national</b>	
<b>Concessionnaire</b>	La société « Lafayette Développement »	La société « TUNISIE PARK SERVICES»	
<b>Site</b>	dénommé «Parking Lafayette»	dénommé «Parking Mokhtar Attia»	dénommé «Parking Abderrazek Chraïbi»
	Terrain sis à Lafayette, délimité par les rues Palestine, Pakistan, Destrée et Libye.	Terrain sis dans la zone centrale (Limitrophe à l'avenue Habib Bourguiba du côté Nord), délimité par la rue Mokhtar Attia, l'avenue Jean Jaurès, la rue du Caire et la rue Garibaldi	Terrain sis dans la zone centrale (Limitrophe à l'avenue Habib Bourguiba du côté Sud), délimité par la rue Abderrazek Chraïbi, l'avenue Farhat Hached, la rue de Turquie et la rue de Yougoslavie
<b>Superficie</b>	8500 m <sup>2</sup>	4955 m <sup>2</sup>	6200 m <sup>2</sup>
<b>Date de signature des conventions</b>	20/08/2000	19/12/2002	
<b>Durée de concession</b>	40 ans	37 ans	37 ans
<b>L'ÉDIFICE</b>			
<b>Programme</b>	Un parking à étages d'une capacité de 840 dont une fourrière de 95.	Un parking à étages d'une capacité de 750.	Un parking à étages d'une capacité de 640
	La rénovation du marché municipal de Lafayette sur une superficie de 2450 m <sup>2</sup>	Une fourrière de 45 places à la Rue Garibaldi.	Une fourrière de 85 places à la Rue Ali Darghouth.
	Des locaux de commerce de 9450 m <sup>2</sup> réparti sur le rez-de-chaussée et le premier étage.	Des locaux de commerce de 8400 m <sup>2</sup> réparti sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage.	Des locaux de commerce de 4500 m <sup>2</sup> réparti sur le rez-de-chaussée et le premier étage.
<b>Date d'ouverture</b>	29/09/2004	01/08/2009	02/07/2007
<b>ZONE D'INTERVENTION SUR LA VOIRIE</b>			
<b>Le périmètre</b>	délimité par les avenues du Royaume d'Arabie saoudite au nord, Ghana au sud, Liberté à l'ouest et Mohamed V à l'est,	délimité par la Place de la République et l'Avenue Ghana au Nord, l'Avenue Habib Bourguiba et la place de l'Indépendance au Sud, L'Avenue Mohamed V à l'Ouest et l'Avenue Habib Thameur et la Rue de Rome à l'Est.	délimité par l'Avenue Habib Bourguiba au Nord, l'Avenue de la République à l'Est, l'Avenue Moncef Bey et Italie au sud, la rue Jamel Abdennacer et la Gare à l'Ouest et à l'Est
<b>Date de mise en service</b>	Février 2002	Octobre 2004	Avril 2004
<b>Le nombre de places</b>	1200 places	1200 places	1700 places
<b>Le nombre d'horodateurs</b>	70	70	110
<b>Le nombre de grue</b>	3	4	5
<b>Le nombre de sabots</b>	50	50	50
<b>Le nombre de véhicule de service pour les sabots</b>	3	2	2

L'exploitation du stationnement dans les Zones d'intervention sur la voirie comprend :

### **1- La gestion du stationnement payant**

- L'acquisition et la mise en place des équipements du stationnement payant (Toute la signalisation verticale et horizontale relative à la matérialisation de la réglementation du stationnement dans la zone d'influence, les horodateurs ou autres équipements modernes de gestion du stationnement payant ainsi que leurs panneaux d'indication) et leurs installations et ce en application de la stratégie du stationnement adoptée par la ville de Tunis.
- L'entretien et la rénovation si nécessaire de l'ensemble des équipements mis à la disposition de l'opération et de la signalisation horizontale et verticale.
- La mise en place de moyens matériels et humains nécessaires aux opérations de collecte des droits de stationnement, ainsi qu'à l'informatisation et la centralisation de la gestion.

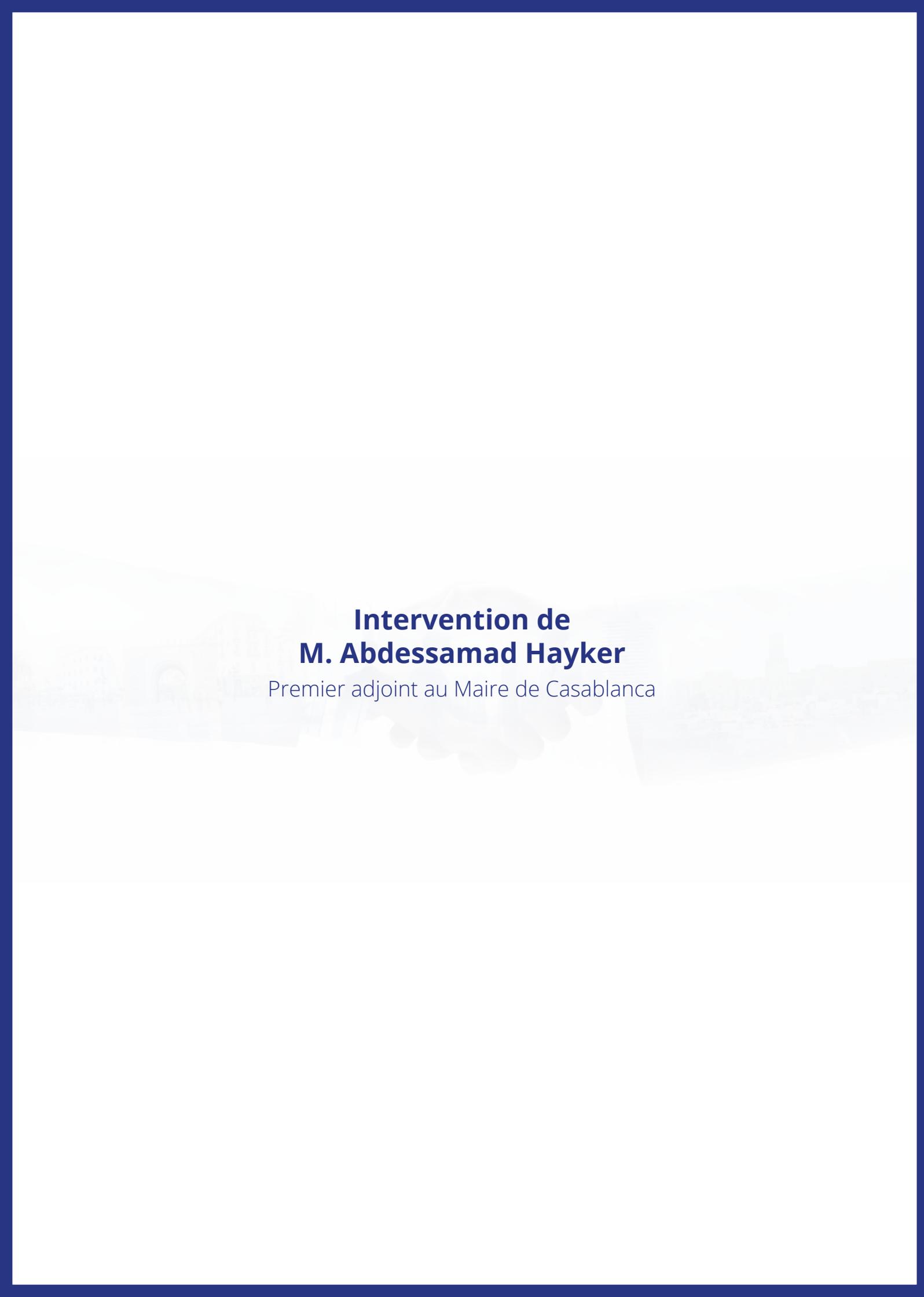
### **2- Le contrôle du stationnement en infraction ou illicite**

- La mise en place et la gestion de moyens matériels et humains nécessaires à cette prestation (Personnel, sabots, grues, ..).
- L'immobilisation des véhicules en cas de non-paiement du droit du stationnement ou en cas de dépassement de la durée maximale permise.
- L'enlèvement, après constat, des véhicules en stationnement illicite et leurs mises en fourrière.

### **Evaluation des concessions**

L'évaluation des projets réalisés dans le cadre de concession, avec un investissement total d'environ 67 millions de Dinars, prouve leurs impacts positifs tant économiques que sociales; des projets répondant aux exigences de développement durable, s'intégrant en milieu urbain et enrichissant le patrimoine de la ville de Tunis, contribuant à l'amélioration du cadre de vie, avec l'amélioration de la capacité de stationnement sur et hors voirie dans la zone centrale avec 2330 places de parking, une augmentation du taux de rotation sur l'offre disponible sur la voirie et l'amélioration de l'accessibilité au centre décongestion de sa voirie.





**Intervention de  
M. Abdessamad Hayker**

Premier adjoint au Maire de Casablanca

## Expérience de la Ville de Casablanca en matière de réhabilitation urbaine

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à ce dialogue pertinent.

Mon intervention portera sur la présentation d'une expérience modèle et digne d'intérêt. Vous savez que le partenariat dans toutes ses formes dans le monde de l'urbanisme passe nécessairement par les marchés publics. Ces derniers attirent les fournisseurs privés en vue de fournir des services, des biens, ou des travaux publics d'embellissement.

C'est une expérience digne d'étude puisqu'elle se base sur l'instauration d'un système juridique permettant la création de société dénommée « collectivité de développement local ». Ces collectivités mettent en place un cadre institutionnel dont elles contribuent à raison de 34% du capital de ses sociétés, avec la participation d'autres investisseurs privés qui fournissent des biens et des services dont la collectivité locale est le principal bénéficiaire.

Dans ce contexte, je souhaite présenter deux types de collectivités, sachant qu'il existe 8 sociétés de ce genre au Maroc, et que chacune est spécialisée dans un domaine bien précis.

Je vais mettre en exergue le volet de l'intégration sociale dans les villes, en débutant par un aperçu rapide sur le cadre législatif de ce type de société.

Premièrement, la loi régissant ces collectivités locales exige que le but de la création de ces sociétés soit lié aux activités commerciales et industrielles relevant de la compétence des collectivités locales à l'exception de la gestion de la propriété privée de ces collectivités.

Deuxièmement, la loi stipule que la contribution de ces collectivités locales à la constitution de cette société ne doit pas être inférieure à 34% de son capital.

Troisièmement, la loi exige que la majorité du capital de cette société, nommée collectivité de développement local, soit détenue par des personnes morales soumises au Droit Public.

Quatrièmement, la mise en vigueur des décisions de nature stratégique liées à la création de ces sociétés ainsi que son maintien, le changement de sa raison sociale ; le changement de son capital, soit par réduction, augmentation ou cession ; doivent avoir le visa préalable des services centraux du Ministère de l'Intérieur.

Ce genre de collectivités offre des opportunités pour améliorer la gestion des travaux publics et améliorer leur qualité.

La première opportunité est que ces sociétés sont régies par le code des sociétés en termes de procédures fiscales, de contrôle fiscales, etc. Ainsi, leur création pour la gestion des travaux publics leur permet d'œuvrer en tant qu'entreprise du secteur privé. De ce fait, nous bénéficierons de la souplesse des ressources et de la possibilité de recrutement des compétences ainsi et la création des contrats d'embauche à durée déterminée ou indéterminée etc.

La deuxième opportunité consiste à fournir un cadre juridique et institutionnel pour mobiliser des ressources financières extrabudgétaires afin de réaliser des projets que les collectivités locales ne sont pas en mesure de les faire.

Ce matin, le représentant de la Banque mondiale a parlé du projet de Développement du Grand Casablanca. Le budget alloué à la réalisation de tous les projets inscrits dans ce programme de

Développement du Grand Casablanca est estimé à 33,6 milliards de dirhams, avec une contribution de la collectivité locale de 3 milliards de dirhams, soit moins de 10% du budget totale. Il va de soit que la mise en œuvre de ces projets relève des compétences de ces différentes collectivités de développement local.

La troisième opportunité est sous forme d'une caution de garantie exigée par la loi sous condition que la majorité du capital, à savoir 51%, doit être détenue par des personnes soumises au droit public, ce qui signifie que les décisions doivent être cohérentes et au profit de la collectivité et de ses besoins.

La quatrième opportunité, est que ces sociétés soient financées par des fonds publics, ce qui signifie qu'elles sont soumises à un contrôle fiscal comme si elle était une entreprise publique.

Je vais donc présenter deux exemples sur deux sujets importants:

Le premier sujet concerne l'habitat insalubre. L'État marocain a investi dans la lutte contre les l'habitat insalubre et a œuvré au lancement du projet « des Villes sans Bidonvilles ».

La ville de Casablanca est devenue « la ville des grandes contradictions », comme Sa Majesté l'a décrit dans son discours. Le tissu urbain de Casablanca est caractérisé par des sérieuses et vastes contradictions: entre les palais et les tours se trouvent des poches de bidonvilles et des anciens tissus urbains menaçant ruine. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer la société de développement local dénommée «Habitat intégré», «Idmaj Sakan» dans le but de résoudre ces deux grands problèmes.

Outre les institutions qui sont soumises au droit public, deux banques marocaines ont contribué dans le financement du capital de cette société, à savoir, le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) et la Banque populaire.

Comme je l'ai déjà souligné, la mission de cette société consiste à la lutte contre l'habitat insalubre dans toutes ses formes, soit par la réalisation des projets de relogement, soit par l'aménagement des habitats pour le relogement. Son objectif est ainsi l'éradication des bidonvilles, la résolution du problème d'effondrement des habitats notamment en saisons pluvieuses qui engendre parfois des dégâts humains, et l'accompagnement des habitants de ces logements, que ce soit en bidonvilles ou en habitat menaçant ruine, et ce, dans le cadre du programme de relogement de ces habitants.

Nous continuons à accorder notre intérêt à la ceinture urbaine de Casablanca. Et comme vous le savez cette ville est la capitale économique du Maroc et qu'environ 63% de l'économie nationale provient de cette ville, ce qui la rend une destination préférée pour les demandeurs d'emploi et pour s'y installer. Par conséquent, des poches sous formes de villages sont apparues à proximité et à l'intérieur de la façade urbaine de la ville. Et au fil du temps, ces quartiers ont constitué le tissu urbain de Casablanca, mais dépourvue de tout aménagement, d'infrastructure et de services.

De ce fait, le mécanisme «Habitat intégré» a été développé en partenariat avec le secteur privé pour fournir l'équipement nécessaire. Cette société, non seulement elle prend en charge la construction des zones de logement de ces habitants, mais elle veille à la construction des équipements publics nécessaires.

Quant à ces habitats et ces bidonvilles vidés, l'immobilier d'une manière générale, devra être restauré et transféré aux propriétaires privés d'origine, ce qui signifie que ce mécanisme de «Idmaj Sakan » est un mécanisme pour ouvrir le dialogue avec eux et les accompagner dans le but d'apurer et régulariser tous les litiges.

Il y a beaucoup d'autres détails, mais je dois passer au deuxième exemple de l'expérience d'une

société de développement locale, celle de « Casa Développement ». Créée à l'origine pour gérer le stationnement des véhicules dans la ville de Casablanca, elle prendrait en charge l'installation d'horodateurs dans plusieurs axes principaux de la ville de Casablanca, en particulier dans les zones où les commerces et les services sont importants.

Mais avec le temps nous avons remarqué un phénomène ayant un aspect positif et un aspect négatif.

L'aspect négatif réside dans le phénomène des vendeurs ambulants qui exposent leurs marchandises dans les espaces publics, sans générer de revenus pour la collectivité locale, ce qui a renforcé le phénomène croissant de l'économie informelle et son impact négatif sur l'économie nationale, sans oublier les autres phénomènes associés à la saleté, etc.

En revanche, ces vendeurs ambulants n'auraient pas pu s'installer là où ils sont s'il n'y avait pas de demande de leurs produits. Nous avons donc décidé que, au lieu de lutter contre ce phénomène, il faut adopter une politique de valorisation de ce service et de son intégration progressive dans l'économie formelle. Or, nous ne disposons pas de moyens nécessaires pour construire des marchés municipaux à fin de les accorder à ces vendeurs, notamment que nous avons à ce niveau des expériences qui se sont avérées infructueuses.

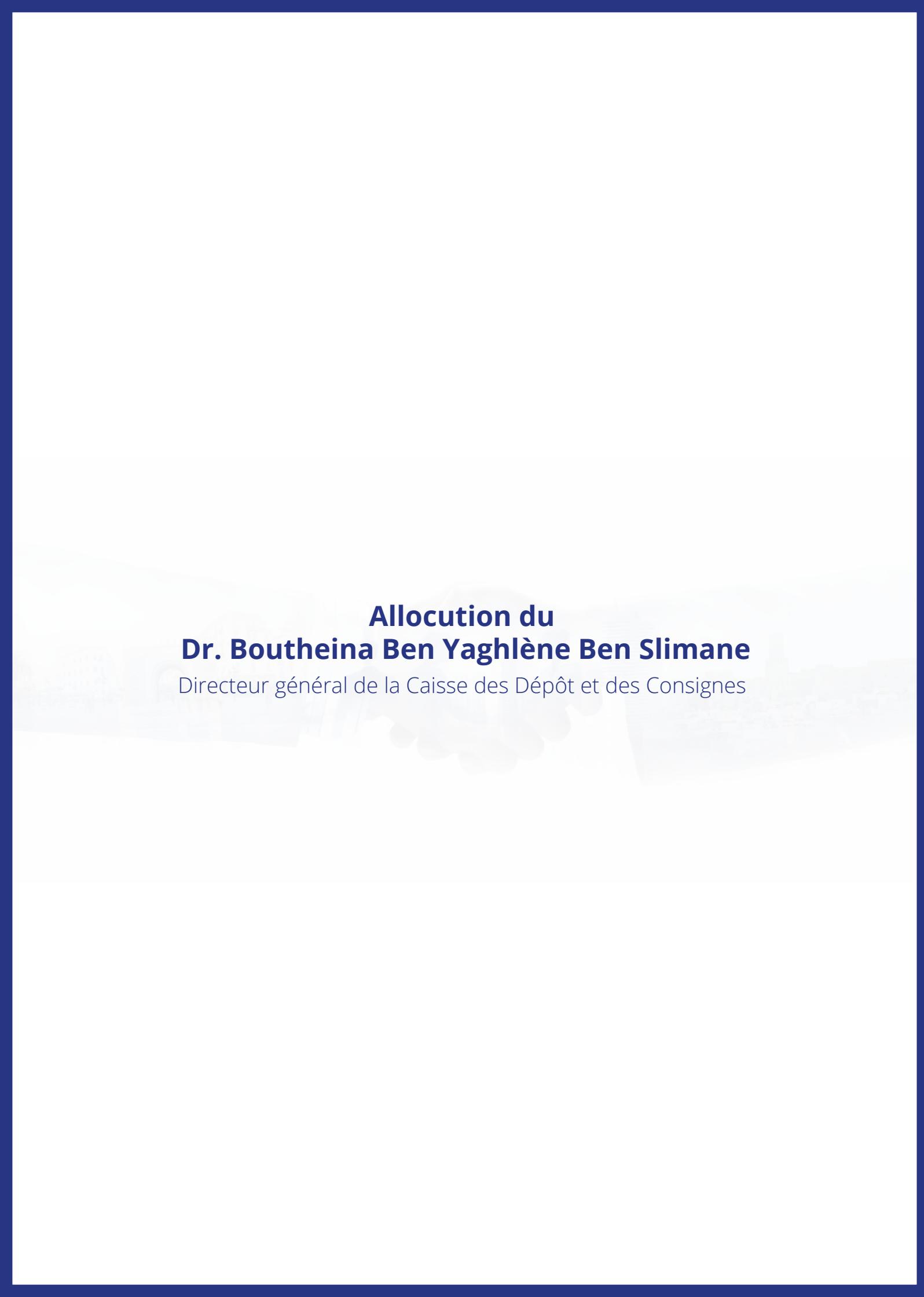
Dans ce contexte, nous avons entamé une expérience qui a prouvé son efficacité et son succès qui consiste à l'aménagement des espaces dans des lieux publics appelés «plate-forme de commerce de proximité». Pour ces fins, nous avons confié à l'entreprise «Casablanca Développement» l'étude de la faisabilité de l'aménagement de ces espaces, l'organisation du commerce de proximité en termes de préservation de ce secteur et d'assurance de sa sécurité. Cette entreprise va coopérer avec les autorités concernées pour le recensement de ces vendeurs, en partenariat avec les parties prenantes.

En évaluant cette expérience modèle, nous serons d'une part en mesure de mobiliser des revenus importants pour la collectivité locale et, d'autre part, de passer d'une économie informelle à une économie formelle.

Dans tous les cas, il y a plusieurs détails qu'on peut citer, mais le temps ne le permet pas.

Pour résumer, nous avons exposé deux expériences types, et il existe d'autres modèles de gestion qui, comme je l'ai déjà annoncé, font que les acteurs du secteur privé contribuent, en partenariat avec les acteurs du secteur public à la création d'une société, et qui se rassemblent en un seul conseil administratif pour l'élaboration des politiques, la prise de décision, l'approbation des comptes et le règlement du budget.

Je vous remercie de votre attention.



**Allocution du**  
**Dr. Bouthaina Ben Yaghlène Ben Slimane**  
Directeur général de la Caisse des Dépôt et des Consignes

## **Le rôle de la Caisse des Dépôt et des Consignes dans le soutien et la mise en œuvre du partenariat entre les secteurs public et privé.**

Excellences les ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les invités de la Tunisie, représentants des pays maghrébins frères,  
Monsieur le Maire et président de la Fédération nationale des villes tunisiennes,  
Madame la Présidente de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat,  
Madame la Présidente du Réseau des Femmes leaders maghrébines maghrébines,  
Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,

Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui à l'ouverture de la «Journée de partenariat» de cette importante conférence sur «le partenariat entre les secteurs public et privé: pour des villes maghrébines intégrées et solidaires». Je voudrais, tout d'abord, remercier la Municipalité de Tunis et la présidente du Réseau des Femmes leaders maghrébines maghrébines pour leur aimable invitation. Mon intervention portera principalement sur le rôle de la Caisse des Dépôt et des Consignes dans le soutien et la mise en œuvre du partenariat entre les secteurs public et privé. Mais il faut auparavant placer les choses dans leur contexte: Le rôle de l'Etat a subi une évolution, puisqu'il est passé du rôle de l'Etat-providence pour se limiter au rôle de partenaire.

Après que les secteurs public et privé étaient en conflit, ils sont devenus aujourd'hui complémentaire et interdépendant stratégiquement. Le contraire semble aujourd'hui étrange, et peut s'inscrire dans le cadre de la mauvaise gestion. Le partenariat public-privé est l'un des moyens politiques qui peuvent contribuer au financement des services publics et des grands projets d'infrastructure et l'un des outils de l'évaluation économique du domaine public, et un pilier essentiel pour la croissance du secteur privé. Il s'agit aussi d'un mécanisme de la gouvernance moderne fondé principalement sur la délégation de la réalisation et de la maintenance des biens ou des équipements publics par les pouvoirs publics à des investisseurs privés ou publics ou comme un mécanisme d'intervention du secteur public pour soutenir et appuyer l'initiative privée. Le partenariat entre les secteurs public et privé diffère des méthodes traditionnelles basées principalement sur la compression des dépenses dans la gestion du service public dont les résultats se sont avérés non adaptés aux attentes, tant au niveau de la rentabilité des équipements ou des bâtiments qui ne répondent pas aux besoins des citoyens en termes de qualité, d'autant plus que les fonds publics pourraient couvrir les exigences du développement global.

### **Le partenariat a des objectifs multiples, y compris:**

- L'économie des coûts: les organismes gouvernementaux concernés peuvent réaliser des économies des coûts dans les domaines de la création de projets et leur maintenance;
- Le partage des risques: les risques sont partagés dans les contrats de partenariat entre l'Etat et le partenaire privé;
- L'efficacité dans la mise en œuvre: en intégrant des expertises publiques avec celles du secteur privé;
- Parvenir à des avantages économiques: L'intégration continue des entités publiques dans les partenariats permet de stimuler le partenaire privé à contribuer plus efficacement au développement économique;
- Réduire les dépenses publiques, alléger la pression sur le budget de l'Etat et réduire son déficit;
- Profiter des compétences du secteur privé dans le domaine des infrastructures;

- Attirer d'énormes investissements financiers privés internationaux pour la réalisation de grands projets dans le domaine de l'infrastructure et les services et installations publiques dont les pouvoirs publics sont incapables de réaliser sans un partenariat avec le secteur privé;
- La création d'emplois dans un court laps de temps qu'il est difficile à fournir si nous comptons seulement sur les règles du recrutement public.

Le partenariat public-privé permet de réaliser des équilibres économiques, sociaux et financiers et protège ainsi les pays contre les crises. Cette tendance a produit de nombreuses expériences dans de nombreux pays tels que le Royaume-Uni, la France, les États-Unis d'Amérique, le Canada et un certain nombre de pays occidentaux. Les projets de partenariat public-privé englobaient de nombreux domaines exclusifs à l'Etat, tels que les infrastructures, les télécommunications, le tourisme, les transports et la recherche scientifique. Avant l'existence d'un cadre législatif intégré relatif au partenariat entre les secteurs public et privé et devant les limites financières du secteur public et son incapacité à faire d'énormes investissements dans les infrastructures et les services publics tels que l'électricité, les télécommunications, les aéroports et les ports, les pouvoirs publics tunisiens ont eu recours il y a plusieurs années à un mécanisme de partenariat pour attirer des investissements étrangers et achever certains projets dont le but était de promouvoir le développement et tenter de résoudre les problèmes de chômage. Cependant, cette expérience était mise en œuvre dans des domaines limités, y compris le partenariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication numérique. Compte tenu du succès de plusieurs projets de grande envergure dans le cadre du partenariat public-privé dans les pays économiquement développés, la Tunisie l'a suivi après avoir constaté que l'Etat ne pouvait être le seul acteur du développement économique.

Face à ce besoin urgent, l'Etat a mis en place un cadre législatif intégré pour régir le partenariat à travers la loi 49-2015 en date du 27 Novembre 2015 relative aux contrats de partenariat entre les secteurs public et privé et ses textes d'application. Il s'agit d'une politique publique qui permet la réalisation de projets liés aux activités économiques dans des domaines aussi divers que variés et qui se basent sur les principes suivants:

- Le principe de l'engagement d'atteindre des objectifs communs entre les secteurs public et privé;
- La participation à la fourniture de ressources financières et / ou matérielles et / ou humaines au profit du projet;
- Le partenariat entre les deux secteurs à moyen et à long terme, en fonction de la qualité, le coût et la rentabilité du projet;
- Le partage des risques posés par le projet entre les deux partenaires, chacun selon ses compétences et sa capacité à surmonter ces risques;
- Le partenariat est mis en œuvre par la conclusion d'un contrat du projet entre l'Etat et le partenaire privé. La société de projet s'engage à mettre en œuvre ce contrat.

Ainsi, nous voyons le rôle de la CDC dans la mise en œuvre du partenariat entre les deux secteurs. Vu que l'Etat est appelé à remplir ses obligations sociales, qui constituent un fardeau qui l'appelle à intensifier ses efforts matériels, ce qui rend les finances publiques incapables de financer des projets d'infrastructure. Dans le contexte de ces défis auxquels l'Etat fait face et pour bénéficier de l'expérience de nombreux pays, la Caisse des Dépôts et des Consignes «CDC» a été créée en 2011. Elle représente aujourd'hui six ans après sa création le bras financier de l'Etat et un nouveau mécanisme qui reflète une vision différente, dont l'objectif est de trouver des sources non traditionnelles de financement.

Grâce aux textes qui régissent ses activités, la CDC, en tant qu'institution publique, jouit d'une autonomie financière et elle est soumise à des règles de gestion particulières qui lui permettent d'agir

avec prudence dans les ressources qui lui sont confiées et qui nécessitent une protection spéciale. Elle en a également fait un investisseur d'intérêt public qui soutient l'Etat dans le développement économique du pays. La CDC s'est fixée une stratégie visant principalement à soutenir la politique d'investissement de l'Etat en soutenant ainsi les investissements liés au développement régional, en particulier les investissements à long terme. Depuis sa création, la CDC a joué un rôle dans de nombreuses réalisations grâce à sa contribution à la création d'un grand nombre de fonds d'investissement alloués au financement des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à sa contribution directe à un certain nombre de projets. Aujourd'hui, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur le partenariat public-privé, la CDC met en œuvre sa stratégie et remplit le rôle fondamental pour lequel elle a été créée afin de contribuer au financement des projets d'infrastructure de l'Etat. Dans ce contexte, la CDC travaille en coordination avec les services du gouvernement pour examiner son implication dans plusieurs projets d'infrastructure dans de nombreux domaines, ouvrant ainsi des canaux de dialogue avec des partenaires privés potentiels et des partenaires financiers pouvant contribuer au financement de ces projets profitant ainsi de l'expérience des fonds similaires français, italiens et marocains. A l'instar des fonds susmentionnés qui ont contribué à la construction de leurs pays, la CDC vise dans ce domaine, à jouer un rôle effectif et pionnier dans la participation à la promotion du processus de développement, que ce soit local ou régional.

### **Comment la CDC intervient-elle pour soutenir et appuyer l'Etat dans les projets de PPP? L'intervention de la CDC être concrétisée dans ce domaine comme suit:**

- Contribuer au financement des projets;
- La fourniture de l'expertise et des connaissances du climat d'investissement dans le pays;
- Stimulation et interaction des investisseurs du secteur privé par la fourniture de critères de rentabilité et la réduction des risques.

Cette intervention se manifeste par le soutien de l'Etat dans:

- La sélection du partenaire privé en jouant le rôle d'expert dans le domaine de l'investissement;
- L'étude des propositions de projets;
- Soutenir l'Etat lors des négociations préalables à la conclusion du contrat avec le partenaire privé;
- Contribuer au partenariat du projet en remplaçant l'Etat et en fournissant le taux minimum comme stipulé dans l'article 20 de la loi susmentionnée. L'Etat bénéficiera de l'expérience de la CDC dans le partenariat avec les investisseurs privés.

Avec la présence de la CDC dans le paysage économique et financier, l'Etat repose sur un mécanisme de financement solide régi par la loi du marché et qui dispose de la liberté de gestion du secteur privé tout en tenant compte des règles publiques et peut ainsi être considéré comme la meilleure plateforme où les secteurs public-privé se rencontrent surtout que chacun jouit de la confiance de l'autre partie qui est toujours vue comme un partenaire suspect.

Ainsi, la Caisse est la meilleure preuve de l'engagement sérieux de l'Etat à cet égard. La mise en œuvre reste l'élément le plus important que nous puissions conclure puisque la CDC est pleinement disposée à contribuer sérieusement au soutien aux projets majeurs dans le cadre du partenariat public-privé en cours d'élaboration dans nos villes.



## **Allocution de Mme Wided Bouchamaoui**

Présidente de l'Union Tunisienne de l'Industrie,  
du Commerce et de l'Artisanat

## **Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux**

- M. Saifallah Lasram, Maire de la Ville de Tunis
- M. Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe
- M. Patrice Bergamini, Ambassadeur de la Commission européenne à Tunis
- Mme Boutheina Ben Yaghlane, Directrice générale, de la Caisse des Dépôts et des Consignes
- Mme Cyrine Ben Mellouka, Présidente du Réseau des Femmes entrepreneurs du Maghreb
- Messieurs les Maires des villes du Maghreb
- Distingués invités de la Tunisie
- Mesdames et Messieurs les représentants des médias

## **Mesdames et Messieurs,**

Je suis heureuse d'exprimer tout mon bonheur à participer aux travaux de cette importante conférence sur le partenariat entre les secteurs public et privé dans les villes du Maghreb. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements aux responsables de la municipalité de Tunis pour cette précieuse initiative, et reconnaître le choix judicieux du thème, qui occupe la plus grande importance pour l'ensemble des pays maghrébins.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux invités de la Tunisie, les honorables experts, spécialistes et représentants de la société civile venus des pays du Maghreb arabe et remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'organisation de ce séminaire.

Mesdames et messieurs,

Chaque initiative qui réunit des représentants des différents pays du Maghreb est une étape que nous saluons car elle contribuera sûrement à rapprocher les peuples maghrébins et à échanger les différentes expériences et expertises au profit de chaque pays.

L'organisation de ce séminaire autour du partenariat entre les secteurs public et privé, et cette présence remarquable des pays du Maghreb, que ce soit au niveau des conseils municipaux ou des experts et spécialistes du domaine, représente une opportunité importante pour approfondir le débat autour de ce sujet qui constitue l'une des plus importantes orientations futures pour de nombreux pays.

Je crois que l'un des objectifs les plus importants de ce genre de manifestation est de clarifier l'image au citoyen ordinaire loin des illusions et des préjugés. La plupart des problèmes auxquels sont confrontés les pays ou les villes en matière d'organisation, d'urbanisation, de protection de l'environnement, de développement des infrastructures et de facilitation des moyens de subsistance des citoyens résident dans le succès du modèle de partenariat entre les secteurs public et privé.

Il ne fait aucun doute que nos villes au Maghreb souffrent de nombreux problèmes et dans presque tous les domaines. Le partenariat public-privé peut contribuer à résoudre nombre de ces problèmes en un temps record et avec un coût minime.

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi de mettre l'accent dans cette intervention pour mettre en évidence le point de vue de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) sur le sujet du partenariat entre les secteurs public et privé et de faire quelques remarques au sujet de la loi, qui a été approuvée par l'Assemblée des représentants du peuple, et qui souffre d'un grand nombre des lacunes.

Notre organisation a été la première à demander l'adoption d'un partenariat entre les secteurs public et privé parce qu'il représente un moteur pour le développement et peut créer de nombreux emplois. Nous avons soumis plusieurs propositions à cet égard, mais la mouture finale de la loi était en deçà de nos attentes.

La loi s'est limitée à la réalisation de projets au profit du secteur public et a exclu de nombreux domaines que nous considérons vitaux aux niveaux social et économique à l'instar de la maîtrise de l'énergie et le développement de produits innovants destinés à l'exportation, l'animation culturelle, la valorisation des points forts des régions et les services d'appui aux entreprises.

La loi limite également le rôle du partenaire privé dans la maintenance tout en laissant l'administration et la gestion au secteur public, ce qui peut provoquer soit l'émergence de conflits, soit l'augmentation du coût.

Il était également prévu que la loi représente un cadre général dans lequel certaines activités existantes et classées dans le chapitre du partenariat entre les secteurs public et privé qui ne disposent pas d'un cadre législatif clair, mais la loi n'a pas atteint cet aspect et s'est limitée à ajouter de nouvelles formes de partenariat. Par conséquent, cette loi ne comprend qu'un petit nombre de projets qui n'intéressent qu'un petit nombre d'investisseurs privés, ce qui rendrait la concurrence limitée à très peu d'investisseurs, ce qui peut avoir son tour une incidence sur le coût du service fourni.

La formule de la loi portait principalement sur le partenariat entre les secteurs public et privé et ne se souciait pas du partenariat lui-même. En dehors de quelques grands projets dans le domaine des infrastructures comme la construction de routes où l'administration et la gestion sont une opération simple et relativement facile, il est difficile de trouver un investisseur privé qui accepte la construction et l'équipement d'un hôpital ou un autre établissement public, dont l'administration et la gestion, par exemple, reviennent à l'administration publique.

Notre vision au sein de l'UTICA, a été et continue d'être basée sur le développement du concept de partenariat public-privé. Nous pouvons présenter quelques exemples pour l'illustrer comme la réalisation et la gestion des centres de formation professionnelle, l'aménagement des zones industrielles, les projets de développement et de mise en valeur du patrimoine historique, le développement des applications informatiques et l'élargissement de la mise en œuvre de ce partenariat en vue de développer les régions de l'intérieur.

A la lumière de tout cela, nous craignons que la loi dans sa forme actuelle n'atteigne pas les résultats que nous attendons, et nous appelons donc à sa révision pour tenir compte de tous ces aspects.

Mesdames et messieurs,

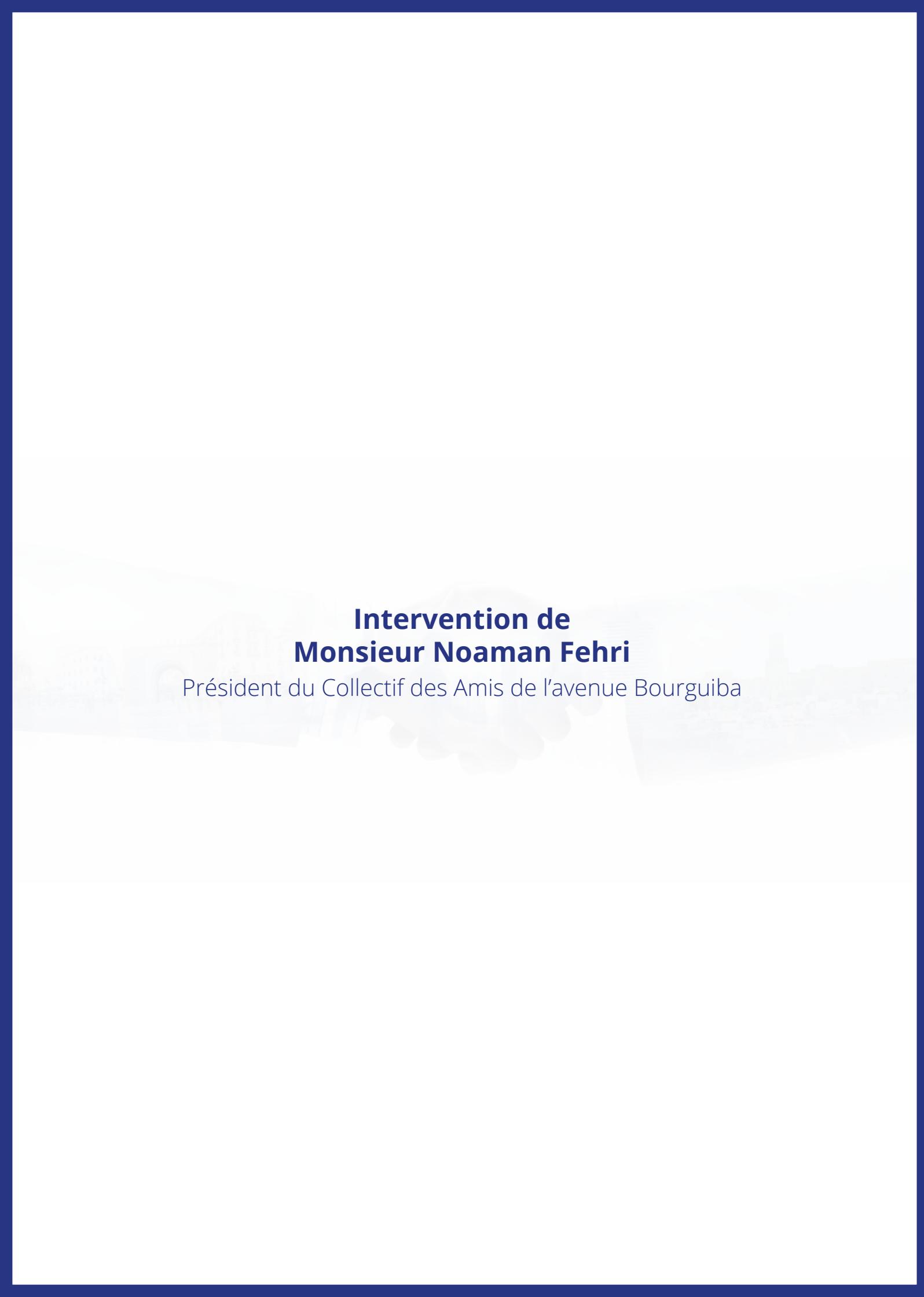
Certes, ce séminaire avec toutes ses sessions spécialisées et les témoignages des experts et spécialistes reconnus et après l'examen des différentes expériences des villes du Maghreb dans le domaine du partenariat public-privé contribuera au développement d'une vision plus claire et nous aidera à clarifier une meilleure vision pour fournir de bonnes conditions de vie aux citoyens maghrébins qui n'est pas la seule responsabilité des gouvernements ou des autorités publiques, mais aussi celle de toutes les composantes de la société, y compris les sociétés civiles.

Je tiens à réitérer à vous tous nos sincères remerciements pour votre aimable attention et vous souhaiter plein succès dans les travaux de ce symposium.

Merci de votre attention.

## **Atelier N° 3**

Rencontres bilatérales et multilatérales entre les Maires, les Chefs d'entreprises, et les représentants de la société civile



**Intervention de  
Monsieur Noaman Fehri**

Président du Collectif des Amis de l'avenue Bourguiba

La vérité est que je me sens gêné d'intervenir pour deux raisons. D'une part, comment puis-je intervenir après l'intervention de l'icône du grand Maghreb la grande journaliste Soraya Bouamama dont je remercie, et l'intervention d'une autre icône que je ne vais pas dire une icône du monde universitaire seulement, mais plutôt celle de l'ouverture sur le monde, Monsieur Tahar

D'autre part, je me sens gêné car je suis nouveau dans la société civile, et voire même le plus jeune d'entre vous. En effet, je ne fais partie de la société civile que depuis quelques mois et après deux périodes de ma vie : la période postuniversitaire et la période partagée en deux parties, la première consiste à vivre vingt ans à l'étranger dans le monde de la technologie pétrolière et la technologie en général, ceci dans dix pays différents et je vais vous expliquer par la suite, le pourquoi. Ensuite, six ans à œuvrer pour l'autre, pour le groupe, pour le citoyen, pour le pays et en tant que député fondateur de la constitution et membre de l'Assemblée Constituante, par la suite député dans l'Assemblée des représentants du peuple, et finalement j'ai eu la chance d'être nommé Ministre des Technologies de l'information et des communications.

Durant cette période de vingt six ans, je suis parvenu à une conclusion, dont nous devrions tous être conscients, que nos enfants sont nos forces et non le contraire. Nos enfants sont la génération de leur époque et du XXIe siècle. Nous, plutôt vous...tous, malgré notre grande volonté nous sommes la génération du XXe siècle !! Et les lois qui nous régissent sont la plupart des lois du XIXe siècle. Les transactions par quoi nous traitons ont été découvertes au XVe siècle. De ce fait, il y a un grand obstacle entre nos jeunes qui ont une énergie créatrice et nous qui essayons de les rejoindre.

Il y a une chose importante, il faut que nous changions nos mentalités, nous ne comprenons pas mieux que nos enfants !! Eux connaissent mieux que nous. Notre rôle est de leur tendre la main pour qu'ils puissent nous guider et profiter ainsi du monde qu'ils vont créer. Si nous ne parvenons pas à comprendre ceci, nous serions alors dépassés par rapport à un monde qui est entrain d'évoluer.

Ce monde qui est en train d'évoluer rapidement, et que dans les cinq années à venir ; ici je dis que cinq ans est généralement la période pour un mandat soit pour les élections municipales ou bien pour les députés etc.

Le monde en général évoluera plus que les cinq dernières années. En effet, quand nos enfants atteindront notre âge, le monde aura évolué de mille ans. Il faut que nous parvenions à comprendre que nous sommes dans une phase de transformation à un rythme très accéléré, et laisser nos enfants nous diriger car nous n'avons pas les capacités intellectuelles pour le faire. C'est la sagesse de Dieu dans ses créations!

Nous sommes les ordinateurs du siècle dernier et eux sont les ordinateurs de ce siècle. Les exercices qu'ils font ne sont pas les mêmes que les notre ! Eux ont une plus grande capacité de diriger ; et par la même je salue le leader Cyrine et son groupe. C'est un groupe de jeunes qui souhaite nous conduire à un monde dont nous rêvons.

Le monde à venir est différent. Vous savez que l'espérance de vie en Tunisie est estimée à 75 ans. 50 ans auparavant elle était estimée à 60 ans peut être que dans vingt ans elle atteindra les 100 ans. Ceci est dû à l'évolution de la technologie, l'évolution de la médecine préventive, l'évolution de la science, et la fusion du digital avec la médecine etc.

Personnellement, je ne pense que dans vingt ans nos enfants n'auront pas besoin de conduire une voiture, car à mon avis les voitures vont totalement être autonomes, incomparable à ce que nous faisons. Dans vingt ans les villes où nous vivons vont s'agrandir au minimum quatre fois plus. La population va se développer au moins deux fois plus, cela veut dire que le mètre carré des champs agricoles qui nous fournit les légumes et les fruits doit produire au moins huit fois plus ce

qu'il produit aujourd'hui. Il faut donc assimiler ce nouveau monde et pour le faire, il faut mettre nos jeunes en avant.

En Tunisie, nous avons fait une expérience, veuillez m'excuser mais je vais m'éloigner un peu du sujet, mais c'est important de le dire, nous avons proposé que pour les prochaines élections municipales, il faut la parité entre les hommes et les femmes pour un alignement horizontal et vertical, par exemple donc sur ma liste il y aura un homme, une femme et ainsi de suite si vous avez plusieurs listes

Nous avons voulu faire de même, et augmenter le nombre de jeunes de moins de 35 ans, or nous sommes parvenus à mettre uniquement un seul jeune parmi les 3 trois premiers de moins de 35 ans. Cela veut dire que nous, les gens de plus de 35 ans ou 40 ans, ne voulons pas céder à nos jeunes pour qu'ils puissent prendre la relève. En outre, les pays qui se sont développés, sont ceux qui ont mis leurs jeunes en avant. Je suis persuadé que ces jeunes connaissent mieux que nous ce nouveau monde, et que ce soit Mr Tahar ou Madame Soraya ont mentionné ceci.

Revenons maintenant au rôle de la société civile, après les vingt ans dans le secteur privé et six ans dans le secteur public et politique, j'ai constaté dans tous les pays où j'ai vécu, l'existence d'un « downtown » centre ville que visite le touriste, l'adulte avec sa fille ou bien son fils, donc il y a une vie dans le "downtown" centre ville. En revanche, j'ai constaté l'absence de cette vie à l'avenue Habib Bourguiba, qui a connu plusieurs événements. Cette avenue a été envahie par des ondes négatives : d'un côté il y a le Ministère de l'intérieur que je salue, bien évidemment il n'est pas la raison de ces ondes négatives; et de l'autre côté, il y a des badauds durant la nuit car les vrais habitants ont quitté pour habiter ailleurs, c'est pour cela j'ai décidé avec les jeunes présents aujourd'hui, si je vais les citer la liste sera longue, que nos jeunes doivent envahir à nouveau l'Avenue Bourguiba par des ondes positives pour qu'elle redevienne une avenue où il fait bon vivre.

La méthode la plus facile est de mobiliser la société civile. Je vais switcher en français, «l'Association a pour objet d'œuvrer pour la mise en valeur la valorisation et le développement, la protection du centre de Tunis sur le plan culturel, environnemental, urbanistique en réhabilitant son image et son rôle dans la vie culturelle et socioéconomique et renforçant les liens entre les différents acteurs. »

Nous avons constaté un cercle vide entre le secteur public et le secteur privé. Nous avons alors décidé de rester là bas pour pouvoir faire ce qui est à faire. Le but est de rendre l'Avenue Habib Bourguiba un "downtown" que le centre ville soit un endroit où il fait bon vivre. Nous avons commencé par des choses simples, si vous vous rappelez hier, il y avait sur l'Avenue Habib Bourguiba l'œuvre intitulé « I LOVE TUNIS », une association a voulu faire ça, elle n'a pas pu, nous l'avons aidé et nous lui avons donné ce qu'il faut, aujourd'hui pour 15 milles dinars l'équivalent de 5000 Dollars, nous avons pu avoir une icône sur l'avenue Bourguiba que les petits enfants, les touristes profitent pour prendre des photos. Et derrière il y a le statut d'Ibn Khaldoun ce qui veut dire qu'un petit enfant va demander à son père c'est qui, le papa sera obligé de lire ce qui est marqué pour expliquer à son fils et le touriste va dire que c'est Bourguiba, non c'est Ibn khaldoun et que la Tunisie a bien existé depuis longtemps.

Durant le Championnat d'Afrique de Basketball organisée en Tunisie, nous avons amené les champions africains et nous avons mis 6 paniers de baskets sur l'avenue Habib Bourguiba permettant ainsi à tout le monde de jouer.

Hier, et merci d'avoir invité monsieur le Maire et Cyrine, nous avons essayé de s'entre aider pour avoir la démonstration que vous avez vu hier. Ce type de démonstration projette des ondes positives qui permettent à l'énergie créatrice de se développer. Par contre, nous avons d'autres programmes continus. Par exemple dans quelques années l'Avenue Habib Bourguiba, sera une avenue pour les piétons à partir de 10 heures du matin. Nous avons commencé l'étude de ce projet, ainsi nous allons

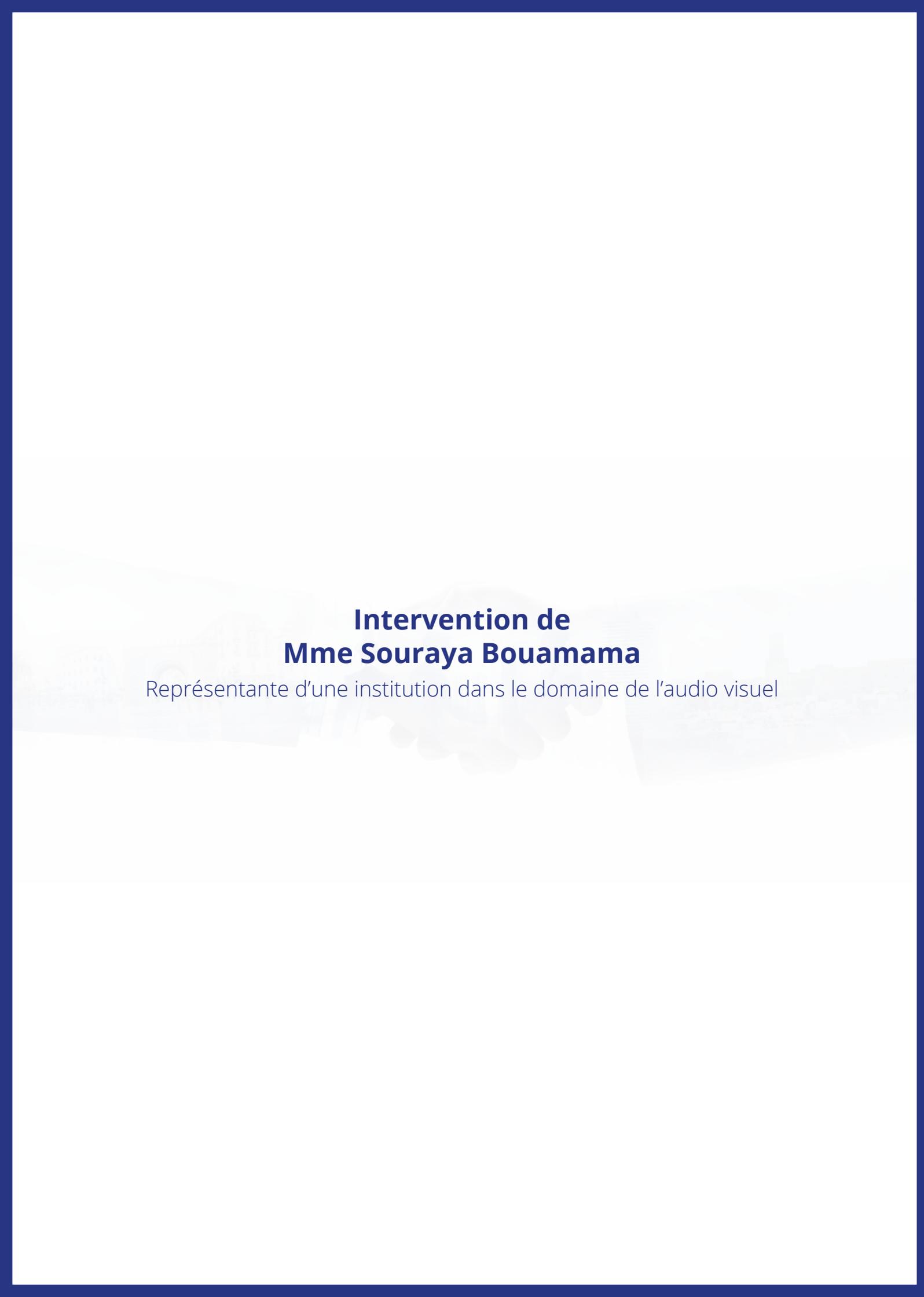
mettre à leurs dispositions un train touristique qui circule entre tel et tel parking. Le financement de ce projet est très facile, il suffit de mettre une station au nom des banques ou des magasins qui existent dans l'avenue, des affiches publicitaires sur le train, et le financement est fait !!! Ainsi nous allons redonner vie à l'avenue. Je ne vais pas parler du projet du joint-venture avec Medina-Pédia je laisserai la parole à Nadia pour en discuter toute à l'heure durant son intervention.

Avec une association libanaise, une start-up on va harmoniser l'avenue Habib Bourguiba au moins au niveau signalétique on va œuvrer à l'harmoniser petit à petit

Ceci est une petite aperçue, à noter que ce n'est pas nous, mais notre rôle est d'aider les jeunes qui ont une énergie créatrice pour faire ce qu'ils veulent, car c'est à eux d'envahir l'Avenue Bourguiba par les ondes positives et non d'autres personnes.

Je vous remercie de votre attention.





## **Intervention de Mme Souraya Bouamama**

Représentante d'une institution dans le domaine de l'audio visuel

## «Le rôle des médias dans le processus de développement»

Je voudrais tout d'abord, remercier tous ceux qui ont participé à cette réunion, en particulier le maire de la Tunisie, M Seifallah Lasram, je remercie également le Réseau des Femmes leaders maghrébines maghrébines et leur excellente présidente, qui dirige le réseau avec sagesse, perspicacité et élégance, Madame Cyrine Ben Mlouka.

Je voudrais leur dire du haut de cette tribune que nous serons pour vous à la fois le soutien, la plateforme et la tribune pour faire avancer ce projet, même si Monsieur Lasram, le Maire de la ville, porte le nom de Seifallah et qui n'a peut-être pas besoin de ce soutien puisque son nom signifie le glaive.

Permettez-moi de commencer exceptionnellement par une remarque:

L'intervention du politique peut être différente de celle de l'expert et du journaliste. Mais, ce qui est plus important encore, c'est qu'ils ont tous en commun un seul but, qui est celui de créer l'impact qui se prolongera même après que nous quittons cette salle. L'effet n'est pas dans la durée de l'intervention ou de son contenu, mais dans l'impact que nous allons laisser??? C'est ici où réside le problème. Je le vois dans cette caméra, installée au fond de la salle et dans le stylo de ce journaliste dans ce coin et dans le téléphone portable de chacun d'entre nous dans cette salle. Combien d'images ont été prises et distribuées lors de cette réunion par ce moyen magique aujourd'hui qui fait sortir cette réunion hors de la salle au public. C'est sur cet impact et cette influence, je vais parler aujourd'hui:

Avant la révolution des technologies de l'information, les médias que j'appelle traditionnels étaient représentés dans les chaînes officielles et les journaux publics. Je parle ici de notre monde arabe, qui ne voit la société qu'à travers l'œil des autorités et ne parle que dans sa langue. Il était le plus grand espace de l'Etat avec tous ses appareils. Le citoyen était presque complètement absent des médias ce qui a fait naître une accumulation de nombreux problèmes quotidiens du citoyen qui a perdu toute confiance entre lui et l'Autorité au point de rejeter le rôle des médias traditionnels qui se limitaient à embellir l'image de l'Etat en diffusant ce qu'il appelait réalisations, et à titre d'exemple, je cite:

Chaque fois qu'un responsable officiel se déplace, toute une armada de médias se déplace avec lui pour couvrir ce qui est souvent appelé dans le dictionnaire des médias officiels « réalisation ». Nous nous occupons des mouvements de ce responsable et transmettons ses propos et parfois, sur instruction et recommandation de son service de presse, nous diffuserons ce qui doit être vu par le public et ce qu'il ne devrait pas voir. Nous ne voyons pas parfois même les images de ce qui a été réalisé et son importance pour le citoyen. Nous nous limitons aux seules images officielles et offrons la coupe du ruban rouge et le sourire à droite et à gauche devant la caméra au milieu des airs de la cornemuse et les images de son convoi officiel. On le voit descendre de sa voiture avec son costume et sa cravate. Le résultat est que le citoyen qui est le spectateur fuit cette image et s'éloigne des médias officiels qui ne transmettent pas les soucis et préoccupations du citoyen et ne s'intéressent pas à ses revendications, en d'autres termes, le citoyen ne se retrouve pas dans ces médias.

Tout ceci a donné naissance à une information fade et non objective qui bouge sur ordre du pouvoir et ne fait que ce que lui demande le pouvoir. En parallèle, il ya un joli travail effectué par les radios locales qui sont implantées un peu partout dans tous les gouvernorats et font une information de proximité efficace. mais, dernièrement, les choses ont commencé à changer au profit du citoyen et nous vivons aujourd'hui ce que nous appelons les médias privés.

La relation du citoyen avec les médias privés

Avec les médias écrits, audio-visuels et électroniques, les choses ont changé pour le mieux et les domaines de l'expression et des tribunes médiatiques à la disposition du citoyen qui a trouvé le moyen de s'exprimer avec toute liberté et de parler de ses préoccupations et ses problèmes quotidiens dans

le contexte du développement local. Nous avons vu que nous sommes au milieu du mouvement de développement et nous sommes tous concernés. Certaines chaînes privées ont commencé à diffuser des programmes qui s'intéressent à la relation entre le citoyen et son administration, en utilisant délibérément des descriptions et des expressions du vocabulaire populaire tels que « le peuple veut », « vide ton sac », « tribune du citoyen » et d'autres programmes qui sont ouverts à l'opinion du citoyen et ont commencé à établir un pont entre lui et son administration. Ajoutez à cela le rôle du journaliste. Les journalistes correspondants de dizaines de journaux quotidiens et des chaînes de télévision qui ont joué un rôle particulier dans la découverte de la souffrance populaire et la communication des voix et des préoccupations des citoyens de manière civilisée aux responsables concernés au sommet de la hiérarchie du pouvoir.

En conséquence, la vision du pouvoir vis-à-vis des médias a changé petit à petit. Ils sont devenus plus qu'un lien entre le citoyen et son administration. Le pouvoir a créé de nouvelles relations avec les médias. Il a commencé à les suivre par le biais de ses bureaux de presse et à suivre tout ce qui est publié et diffusé sur la réalité du développement et les défis, et l'autorité a été dirigée vers de nouvelles méthodes dans les médias, y compris un suivi continu par les cellules médiatiques des défaillances enregistrées. Ainsi, le pouvoir à travers ses institutions invite les journalistes des médias privés à accompagner les autorités locales dans leurs visites sur le terrain, à se pencher sur la réalité du développement et à identifier les différents problèmes chose qui était limitée aux médias officiels telles que la radio, la télévision et l'agence de presse. Le citoyen a, peu à peu, regagné confiance dans les médias, lui fournit l'information, lui ouvre son cœur et lui révèle ses inquiétudes et ses préoccupations, mais la vraie révolution est venue avec ce que nous appelons les médias électroniques.

#### Le citoyen et les médias électroniques

Combien de révolution de ce qu'on appelle les révolutions du printemps arabe ont été fabriquées par les médias et combien de projets ont été réalisés par les médias, qui sont devenus le canal qui relie le subordonné au patron malgré lui. La voix du citoyen est entendue même dans les zones plus reculées. Le citoyen est devenu le journaliste.

Nous avons remarqué au cours des trois dernières années, qu'avec l'augmentation des protestations virtuelles que nous suivons dans les réseaux sociaux à tout moment, les manifestations de rue, les protestations où les pneus sont brûlés et les incendies qui se déclenchent dans les services publics ont diminué. Ce nouveau genre d'information a permis à l'Etat d'éviter la perte de millions de dinars dans ces zones et de préserver les services publics. Le citoyen respire par le biais de ces nouveaux médias où il exprime ses aspirations par des moyens modernes, sains, peu coûteux et à sa disposition. Ceci a permis à beaucoup de zones d'exprimer leur mécontentement sans recourir à la violence, ce qui a créé une nouvelle situation où le citoyen et le pouvoir se mettent l'un en face de l'autre dans une relation tantôt complémentaire et tantôt contradictoire. Ceci explique le volume de couvertures des citoyens de tous leurs problèmes qui surgissent à la surface et qui sont véhiculés dans le monde virtuel, qui est à leur disposition en publiant les photos, les preuves et les vidéos. Le citoyen crée lui-même une plate-forme pour s'adresser à l'opinion publique sans qu'il soit nécessaire de recourir aux médias, qui, peut être, ne réagiront pas rapidement à son problème. D'où ici une nouvelle étape est franchie dans les relations entre les autorités, les citoyens et les médias face à des défis de développement local. La relation entre les deux parties est basée sur un diagnostic sain du problème par le citoyen, ce qui veut dire un traitement approprié de ses problèmes par le pouvoir.

Ici, je me permets d'emprunter l'une des belles expressions qui m'ont captivé:

«Les Journaux électroniques et sites des réseaux sociaux  
sont des sièges sociaux permanents»

Si l'une des parties de l'équation dans le développement local est représentée par les autorités centrales, la décentralisation, elle, est représentée par les sièges connus comme la wilaya,

l'arrondissement, la municipalité et tous ses organes subsidiaires. L'autre partie, est le citoyen qui a pris pour lui un siège permanent pour exercer son rôle réel et efficace dans les différents domaines de la vie sociale, culturelle et économique; à savoir les réseaux sociaux qui sont considérés comme des sièges virtuels à part entière, où il ne passe guère une minute, sans que le citoyen n'exerce son rôle dans la transmission de la réalité des problèmes de développement local preuve à l'appui en un temps record via Facebook, Twitter et d'autres forums connus. Ce qui fait que chaque wilaya a ses propres forums, ce qui a fait que les médias électroniques, qu'ils soient dans les institutions ou chez les particuliers, sont devenus une source d'information, même pour les médias publics et privés conventionnels, parce que l'information leur est fournie par les médias électroniques qui marquent ici un point positif puisque ce sont eux qui transmettent l'information et braquent les lumières sur les problèmes locaux et contribuent à leur résolution. Ceci explique la création d'un grand nombre d'associations électroniques dans tous les domaines et le transfert de leur travail du monde virtuel au monde réel par des sorties sur le terrain. De nombreuses associations organisent des œuvres caritatives. Les exemples sont nombreux en Algérie, tout comme en Egypte. Les associations environnementales contribuent à de nombreuses initiatives telles que les initiatives de reboisement et la propreté de l'environnement.

L'émergence de ce qu'on appelle l'action civique virtuelle accompagne les divers changements mondiaux et régionaux où nous cherchons tous une meilleure qualité de vie, la justice sociale et la pratique démocratique réelle dont la colonne vertébrale est le bénévolat spontané et un partenariat réel entre toutes les parties pour faire face aux différents défis de développement. Mais, il y a le plus grand obstacle qui est le grand retard accusé par la plupart des autorités locales dans l'accès du monde de l'information et sa lente réaction. Il y a aussi la situation de certaines régions éloignées qui se trouvent hors de la zone de couverture, les fluctuations du réseau et leur poids comparées à leurs homologues dans les pays développés ou les pays du Golfe arabe. Ici, nous concluons que, aujourd'hui, nous sommes en face d'un choix inévitable, plutôt, nous sommes condamnés à communiquer avec le citoyen à travers cet espace bleu et autres moyens de communication si nous voulons aller de l'avant.

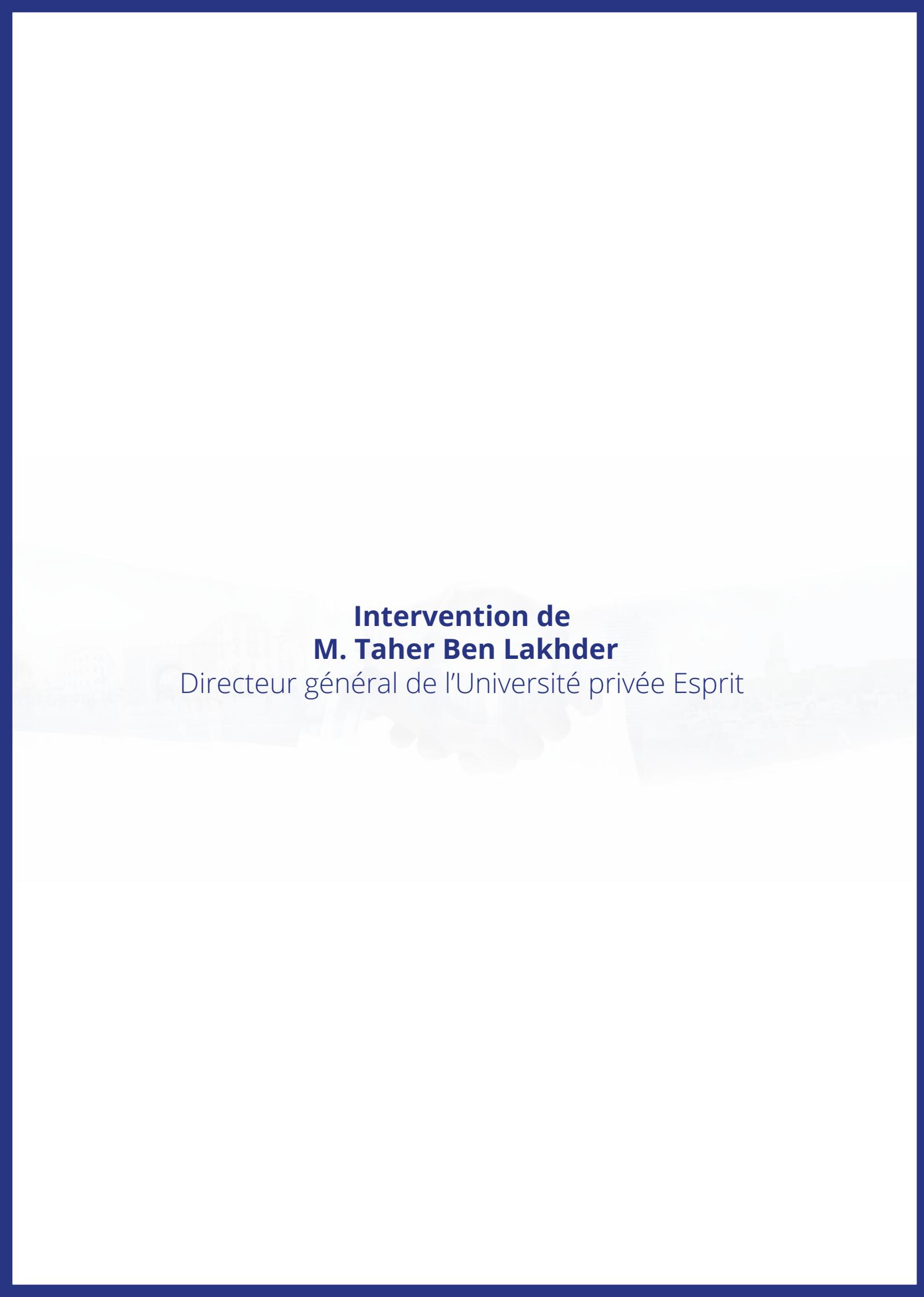
L'un des plus importants rapports et le plus récent parle de la relation entre l'homme arabe et le développement publié dans le deuxième rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé « Les défis du développement dans les pays arabes 2011 ».

Le rapport voit que les pays arabes ont besoin d'un nouveau modèle de développement qui ne voit pas la stabilité d'un point de vue purement sécuritaire, ne voit pas le progrès du point de vue des marchandises et des services, mais plutôt du point de vue des capacités fondamentales qui permettent à l'individu de vivre décemment et peut sentir qu'il joue réellement son rôle.

Cela ne peut être réalisé que grâce au modèle de développement de l'Etat, qui ne dépend pas de la rente. L'Etat a besoin d'un contrôle et d'une reddition des comptes réels. Dans le cas contraire, il sera confronté à des révolutions continues surtout que les peuples arabes ont brisé la barrière de la peur, et il est difficile de contrôler les soulèvements, et la colère de la rue.

En conclusion, j'ai délibérément laissé les expressions de bienvenue pour la fin de mon intervention. Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les Tunisiens, Marocains, Mauritaniens, Algériens et Libyens, parce que je sens de cette tribune que je suis une maghrébine par excellence. Ce n'est point une flatterie, mais seulement un sentiment qui m'habite ici dans la géographie du cœur.

Je vous remercie de votre attention.



**Intervention de  
M. Taher Ben Lakhder**

Directeur général de l'Université privée Esprit

Merci Monsieur Wassim, d'abord c'est une punition pour un grand papa que de lui demander de parler en quatre minutes. Donc je suis sous la torture. Je vais y aller. Toute ma vie, j'ai rêvé de devenir maire et comme je me suis permis le luxe d'être politiquement incorrect, je ne peux pas occuper ce poste. Il faut être dans un clan ou dans un autre, moi je suis dans le clan de la Tunisie. Toute ma vie, comme je suis universitaire, je me suis payé le luxe de faire des choses utiles à mon pays. A quatre-vingts ans, je suis devant vous pour parler de choses qui sont peut-être drôles, mais sûrement très utiles pour nos villages. L'environnement du village est l'activité fondamentale du maire. Lorsque les gens savent comment les choses se passent dans les pays développés, elles se passent dans les écoles, les écoles et toujours les écoles. C'est parce que c'est dans les écoles que nous formons les futurs citoyens. Donc les maires doivent être le moteur de la qualité des jeunes qui sont produits dans ces institutions. Evidemment, les moyens de ces écoles sont ceux que donnent l'Etat.

Je sais que nos mairies en Tunisie, à l'exception de la mairie où nous nous trouvons, leur budget est infiniment petit qui leur permet de ne rien faire. Quand je discute avec certains de mes amis qui sont maires, je leur dis que l'environnement du village est fréquenté par les jeunes, parce que dans chaque village, il y a une école primaire, un collège et un lycée ou plusieurs d'entre eux, et nous voyons comment l'environnement est dégradé. La municipalité qui n'a pas de moyens évidemment, voit l'environnement se dégrader quotidiennement par l'activité du citoyen lui-même qui n'est pas assez discipliné pour ramasser les déchets qu'il a produit lui-même.

Alors, j'ai essayé dans le projet que j'ai monté qui comprend une université et une école qui abrite des enfants de 3 ans jusqu'au baccalauréat comment faire en sorte qu'ils deviennent utiles à leurs localités. Cette année j'ai effectué quelques expériences. J'ai pris les étudiants et je leur ai dit qu'ils allaient partir en vacances chez eux et avec leurs smartphones, ils vont interroger les habitants de leurs localités et enregistrer les histoires. ? Vous enregistrez tout ce que vous entendez, vous filmez les monuments que vous avez, vous allez voir vos grands-mères et filmer comment elles préparent le meilleur couscous parce que chaque grand-mère a le meilleur couscous de la planète.

Avec toutes ces données, vous revenez et vous avez un projet de stage pour l'été. J'ai un Cloud et je suis en train de mettre toutes ces données dans la base de données, village par village pour que d'ici trois ou quatre ans j'aurai la cartographie détaillée place par place Cette action a un double mérite, d'abord nos enfants vont s'intéresser à leur environnement, deuxièmement, la localité va avoir un dossier qui va peut être, entre guillemets, mettre en exergue cette région pour les visiteurs.

Les étudiants si importants pour la société, parce qu'aujourd'hui ils ne participent pas à l'élection de leur maire. Ils estiment que nous, les vieux, nous les avons massacrés, et ils n'ont pas envie de nous fréquenter. Notre génération a bénéficié des fruits de l'indépendance et nous sommes fiers d'avoir eu des parents qui ont lutté pour que nous soyons indépendants. Je ne vois pas que nos enfants un jour seront fiers de nous. Je conclus que les causes de développement de notre pays passent par nos enfants. Il faut voir comment former nos enfants pour qu'ils deviennent les citoyens de demain. Comment l'école peut-elle avoir une autonomie dans son programme pour que le maire donne, peut être, quelque chose à apprendre aux élèves de différents âges tout en admettant cette mainmise des responsables du ministère de l'éducation qui élaborent les programmes scolaires pour que les élèves au nord apprennent la même chose que ceux qui vivent au sud et pourtant ils vivent dans deux environnements différents et chaque région est aussi intéressante que l'autre. Ce sont des idées que je vais vous suggérer pour que, à votre place, vous réclamez justement cette autonomie locale et pour participer justement aux programmes des écoles. Comment être dans les conseils de l'école, comment emmener ces jeunes enfants de l'école primaire et aller voir une place publique où il y a des fleurs pour leur apprendre comment entretenir ces fleurs avec un technicien agréé par la municipalité et là tous les jours une classe de 30 jeunes vont venir nettoyer et améliorer l'environnement. Cela ne coûtera rien à la municipalité, au contraire, cela l'enrichit, parce que ces jeunes, une fois, qu'ils ont mis leur sueur pour faire quelque chose de si beau, ils ne vont pas le dégrader. Du côté de la région où je me trouve, j'envoie des élèves ingénieurs dans des institutions

civiles pour qu'ils puissent aider à faire des logiciels pour faire en sorte que notre municipalité ou le poste de police ait des outils de la modernité pour qu'ils puissent nous aider convenablement. Tout cela ne coûte rien à personne. La société civile doit jouer ce rôle et mettre les moyens pour trouver un environnement qui nous sera fort utile. Il y a beaucoup de questions que j'aurais aimé aborder mais, j'ai certainement dépassé les quatre minutes qui m'ont été allouées. J'ai d'autres idées que je pourrais passer en revue pendant le débat.

Je vous remercie de votre patience.





**Intervention de  
M. Morched Garbouj**

Président de l'association SOS Bïaa

Je vais parler en grande partie des problèmes de la pollution un peu partout à travers le monde que cela soit dans le monde développé ou dans les pays en voie de développement.

Alors il y a trois types de pollutions, ce n'est pas magique, il y a la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

Où se situe le problème de gestion des déchets en Tunisie. Ce qu'il faut comprendre peut être c'est que c'est aussi le cas pour les pays du Maghreb. La seule stratégie que nous avons maintenant c'est l'enfouissement et rien que l'enfouissement. Il y a un problème, que notre collègue a soulevé un peu plutôt, c'est qu'il n'y a pas une seule partie responsable de la gestion, donc il n'y a pas un seul gestionnaire qu'il soit public ou privé qui gère les déchets. Alors, en général ce sont les municipalités qui les gèrent et ensuite il y a un ministère de l'environnement ou un organisme c'est lui qui fait l'enfouissement. Ainsi, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas et qui n'a jamais fonctionné un peu partout à travers le monde pour l'enfouissement. Il y a des impacts sanitaires et écologiques. C'est quelque chose qu'il faut éviter au maximum. On ne peut pas éliminer l'enfouissement à 100%, car il s'agit d'un rêve impossible à réaliser et donc encore une fois c'est important pour que la stratégie de gestion des déchets soit efficace, il faut que la municipalité la gère du début jusqu'à la fin.

Donc l'enfouissement est une stratégie primitive. Il s'agit de creuser un grand trou dans le sol où on met les déchets donc et une fois que c'est plein de déchets on met dessus un tas de sable ou de remblais. Alors, il y a des odeurs, il y a les impacts parce qu'il y a des populations qui habitent aux alentours. Il y a surtout dans le Maghreb et surtout en Tunisie, un grand problème c'est que à peu près 68 à 70% des déchets sont des déchets organiques. Donc nous avons le problème du lixiviat qui sont des déchets toxiques et en Tunisie nous n'avons pas trouvé de solutions à ce problème. Nous n'avons pas trouvé de solutions pour le traiter. Qu'est-ce qu'on fait, on les met dans des bassins énormes comme vous le voyez et quand il y a un peu de pluie on les déverse et même s'il y a un traitement on le traite en très petite quantité. Donc, il y a pour moi la gestion des déchets.

Cette photo résume tout en Tunisie. A chaque fois que nous avons des déchets, on trouve un autre moyen pour les stocker. Cette photo est prise à El Manar 1 je crois, et c'est un quartier huppé de Tunis. Ce n'est pas à Sidi Hassine et ce n'est pas à Djebel Lahmar, non plus. Donc là, nous avons des conteneurs de déchets en plastique que vous voyez en vert, vous avez des conteneurs de déchets semi-enfouis, en arrière vous avez un conteneur pour les bouteilles en plastiques et à droite on ne le voit pas parce qu'il y a une voiture, il y a des conteneurs de déchets métalliques qui ne fonctionnent pas. Il y a encore plus de déchets, donc on ramène encore plus de conteneurs qu'on déverse dans des décharges, les décharges sont saturées et nous sommes dans une situation catastrophique. Les rues sont de plus en plus sales donc cela ne fonctionnera jamais. On se dirige, alors, droit vers le mur.

On ne parle pas de transport des déchets. Ils sont transportés et comme tous les chemins mènent à Rome, on utilise soit des camions ou des tracteurs. C'est ainsi que les déchets sont transportés.

Donc, pour nous la solution doit être durable. On ne va pas régler les problèmes juste comme ça en une année ou deux; mais il faut vraiment introduire des stratégies de déchets pour les réduire à la source. Ceci est extrêmement important. Il faut réduire les déchets à la source. Plusieurs personnes se demandent pourquoi le pays était plus propre avant et maintenant il est devenu sale. Oui, il y a eu la révolution. Statistiquement, il y a dix années en arrière, le Tunisien produisait 500 à 600 grammes de déchets, maintenant, apparemment il n'y a pas de données officielles, mais à ce qu'on peut voir, il produit environ 1kg et nous utilisons encore les mêmes moyens: les conteneurs et l'enfouissement.

Donc, pratiquement la quantité produite par le Tunisien a été multipliée par deux ces dernières années. Et comme je l'ai dit auparavant, environ 68 à 70% des déchets sont organiques. Ce sont là des statistiques qui datent des années 90. D'où viennent ces 68 à 70%. C'est ce qui est disponible

et on le prend tel quel. La solution pour nous est immédiate. Il faut absolument faire un tri à la source. Nous ne proposons pas ce qui se fait en Allemagne, à Berlin ou à Francfort ou dans les pays scandinaves. Nous savons qu'il y a 5 à 6 conteneurs, mais pour nous, il nous en faut 2. Si nous avons 70% des déchets qui sont organiques, donc il nous faut un conteneur pour les déchets organiques et un autre pour les déchets non organiques. Cela est très basique. Qu'est-ce qu'on va faire alors?

Ce qui n'est pas organique doit être destiné aux centres de tri manuel, ce qui ne coûte pas très cher.

Pour les déchets organiques, on parle de Waste Energy. Cela est possible, mais pour la Tunisie, au niveau des moyens, ce n'est pas possible pour le moment, parce qu'il y a le cadre légal et la STEG doit accepter les déchets, et c'est très compliqué mais aussi cela coûte cher. Nous disons qu'il faut se diriger peut être au compostage mais cela ne va pas réussir à 100% parce que pour obtenir le compost, il faut que le déchet soit en petite quantité, et cela est difficile pour le moment.

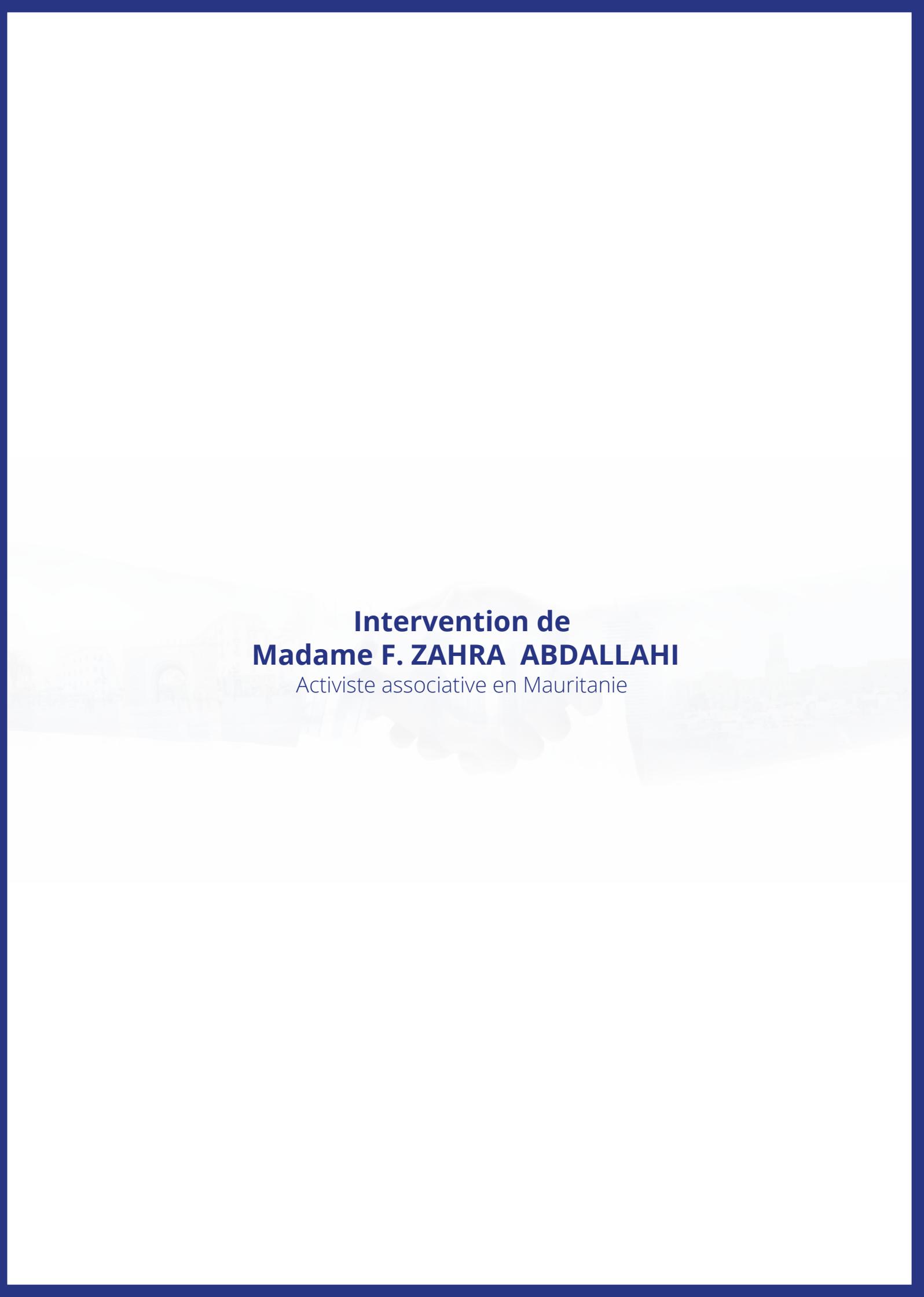
Donc pour nous, ceci est l'alternative pour le moment, il faut plus aller vers le compostage que vers l'enfouissement. Nous pouvons en discuter après. Nous voyons ici les statistiques des déchets en Tunisie, de 68 à 70% sont organiques, 11% de déchets passifs. Mais, là, ce sont des statistiques qui ont été faites pour la Tunisie il y a un quart de siècle qui varient d'une région à l'autre. On ne peut pas dire que les déchets dans le Grand Tunis, à Sousse ou à Bizerte sont les mêmes que par exemple à Kasserine, Sidi Bouzid. Non, c'est différent. Les modes de vie sont différents, dans certaines régions, il y a des unités hôtelières. C'est très différent. La deuxième chose et je vais être très bref, c'est le problème de l'eau. Tout le monde sait qu'en Tunisie il y a un problème avec l'eau de robinet. Il y a une explosion de la consommation des eaux minérales et tout le monde le sait. Je pense que le Tunisien se situe parmi les dix premiers consommateurs d'eau minérale par tête d'habitant. Il y a dans les quartiers populaires et tout le monde le sait le retour des fameux vendeurs d'eau qui vendent les 20 litres d'eau à 1 dinar donc là il y a un problème avec l'eau du robinet. Les gens ne veulent plus boire l'eau du robinet. Vous leur demandez s'ils boivent l'eau du robinet et ils vont répondre par non.

Ce que nous proposons là, est qu'il faut mettre une stratégie comme dans les villes développées dans le monde comme Paris, Berlin ou New York, une stratégie pour tester l'eau de robinet et cela ne coûte pas cher. Nous avons en Tunisie les moyens de nous inspirer des normes internationales avec la célèbre norme 9.14. Il faut absolument publier les résultats sur Internet et dans les moyens audiovisuels. Pourquoi en a-t-on peur? Il faut faire face à la réalité et après si on arrive à mettre en place une stratégie pour tester l'eau de robinet, on peut passer par la suite aux eaux usées, aux eaux de surface, aux eaux pluviales, mais là, il s'agit d'une deuxième étape. Donc là, pour nous la meilleure façon est de mettre en place une stratégie pour les tests de l'eau de robinet et comme vous le voyez dans le diagramme, il y a des régions oubliées. Avec cette stratégie, nous pouvons même obtenir un rapport pour 2016, 2017 et ce n'est pas sorcier. Ensuite, la qualité de l'air ambiant. Pourquoi parle-t-on de la qualité de l'air? Ceci est le fameux rapport: The State of Global Air qui a été publié au début de cette année et comme vous voyez pour la région du Maghreb et la Tunisie la qualité de l'air avec la mesure des particules dont le diamètre est 2,25 microns la qualité de l'air chez nous est mauvaise. Elle est même indiquée en rouge. Nous sommes dans une situation alarmante. Il y a plusieurs espaces car il y a l'effet du désert. Mais aussi il y a un problème mais peu importe la raison.

Il y a un problème de qualité de l'air chez nous et cela concorde encore avec les résultats qui ont été obtenus par l'OMS en 2016 qui disent aussi que la qualité de l'air dans les quatre plus grandes villes de Tunisie, à savoir, Sfax, Bizerte, Tunis et Sousse est inacceptable quand on parle des PM de l'air saint. Donc là aussi, il faut faire un suivi. La norme tunisienne malheureusement elle est encore en arrière, elle parle de 10 microns ce qui est inacceptable. Les résultats des analyses doivent être publiés sur Internet comme dans les pays développés surtout il faut donner aux gens un rapport de

la qualité de l'air dans les bulletins d'information des stations de radio chaque matin. Si vous allez dans un pays en Europe ou aux Etats Unis ils donnent la qualité de l'air et même si vous allez à l'hôtel de ville vous avez un détail de la qualité de l'air. Donc la meilleure ville qui gère la qualité de l'air pour moi c'est la ville de Montréal où vous vous avez comme pour la ville de Paris la qualité de l'eau, à Montréal, vous avez les tests de la qualité de l'air.





**Intervention de**  
**Madame F. ZAHRA ABDALLAHI**  
Activiste associative en Mauritanie

## Campagne de reboisement des ecoles dans le cadre de la mise en œuvre d'une economie verte pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvrete

### Plan de la communication

#### I. Contexte du projet

- Strategie de developpement durable,
- Evolution demographique et urbaine de la ville de Nouakchott,
- Ordonnance n°87-289 du 20 octobre 1987 portant institution des communes
- Competences et responsabilites de la communauté urbaine de Nouakchott.

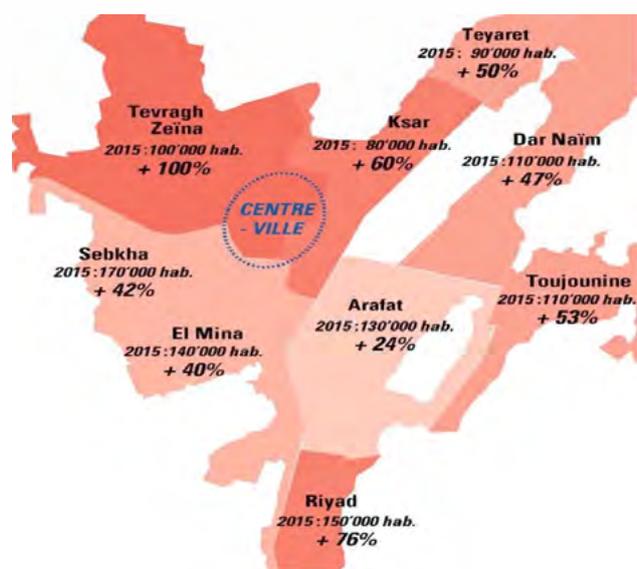
#### II. Justification et consistance du projet

- Projet de verdissement de la ville de Nouakchott et d'aménagement de la ceinture verte,
- Reboisement des enceintes des ecoles fondamentales,
- Partenariat public – privé, socle du developpement urbain.

#### III. Conclusion

- Nouakchott, un avenir d'opportunités,
- Garanties de succès grâce au developpement du ppp.
- Un climat caracterisé par des conditions naturelles difficiles: temperatures élevées, faible pluviométrie, forte desertification.
- Strategie de developpement durable:
- Vers des territoires peu émetteurs de gaz à effet de serre et résistants au changement climatique
- Evolution demographique et urbaine de la ville de Nouakchott:
- Forte croissance demographique: 2.000 Habitants en 1955 pour 1.077.169 Habitants en 2016 (source: ons),
- Developpement urbain démesuré (étalement de la ville).

### Un developpement urbain démesuré



#### Nombreux défis environnementaux:

- Fragilisation du cordon dunaire littoral,
- Ramassage, Collecte et Traitement des déchets,
- Nécessité de verdissement de la ville.

## JUSTIFICATION ET CONSISTANCE DU PROJET :

Nécessité d'un Projet de verdissement de la ville de Nouakchott.  
Vue du quartier de sebkha



## PLANTER UN ARBRE:

- c'est améliorer le cadre de vie,
- c'est lutter contre la pauvreté,
- c'est contribuer à assurer la survie sur terre.



**La première phase** de la politique d'économie verte a été marquée par des actions destinées à végétaliser l'espace urbain et créer des espaces verts en ville.

**La deuxième phase** est consacrée au verdissement des enceintes dans lesquelles sont bâtis des édifices publics, notamment les établissements scolaires: les défis de la désertification ne sauraient être relevés sans de grands programmes de plantation d'arbres et sans une très forte implication des écoles pour transmettre aux générations futures le message du développement durable.

<b>MOUGHATAA</b>	<b>Ecoles fondamentales publiques</b>
Arafat	34 écoles
Dar Naim	30 écoles
El Mina	25 écoles
Ksar	22 écoles
Riyad	32 écoles
Sebkha	12 écoles
Tevragh Zeina	10 écoles
Teyarett	20 écoles
Toujounine	32 écoles
<b>TOTAL</b>	<b>217 écoles</b>

**Vue d'une des écoles du quartier de Sebkha bien triste par manque d'arbres.**



## **BIENFAITS DES ARBRES**

- Production de l'oxygène,
- Amélioration de la qualité de l'air,
- Amélioration du cadre de vie et embellissement du paysage,
- Protection du soleil, du bruit, du vent, etc.,
- Zones de jeux et de repos pour les enfants,

## **REALISATION DES TRAVAUX**

*Le cycle de vie du projet comprend trois phases :*

- Une phase « conception » consacrée aux études techniques,
  - Une phase « mise en œuvre » ou « réalisation » correspondant à l'exécution conformément aux normes et aux règles de l'art,
  - Une phase « exploitation » comprenant l'entretien et le suivi de l'évolution de l'arbre.
- Les travaux seront réalisés en utilisant comme méthode de construction l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO).
- L'approche Haute Intensité de Main d'œuvre permet de maximiser l'emploi, de favoriser la distribution des revenus et de contribuer à lutter contre la pauvreté.
- La réussite des projets de verdissement scolaire ne peut être effective sans l'implication de la gent féminine. Les femmes sont les maillons forts de la société Mauritanienne car elles sont responsables de l'éducation des enfants.

## **CONSISTANCE DU PROJET**

*Choix déterminant des espèces végétales adaptées :*

- Faible pluviométrie (moins de 150 mm par an),
- Remontées des eaux de toute nature en surface avec des difficultés d'assèchement,
- Salinisation des sols (les sebkhas),
- Érosion éolienne,
- N'attirant pas les moustiques, etc...

## **COUT DU PROJET**

*Le coût du projet se répartit sur les dépenses suivantes :*

- La sensibilisation et la coordination des parties prenantes au projet,
- L'acquisition des plants et la création de pépinières durables,
- Le transport des plants,
- Le creusement des trous,
- L'achat des intrants : fertilisation et fumure organique,
- La protection des jeunes plants (grillage, corset, tuteur),
- L'arrosage par le système « goutte à goutte »,
- Le transport des moniteurs lors des réunions de coordination et de formation.

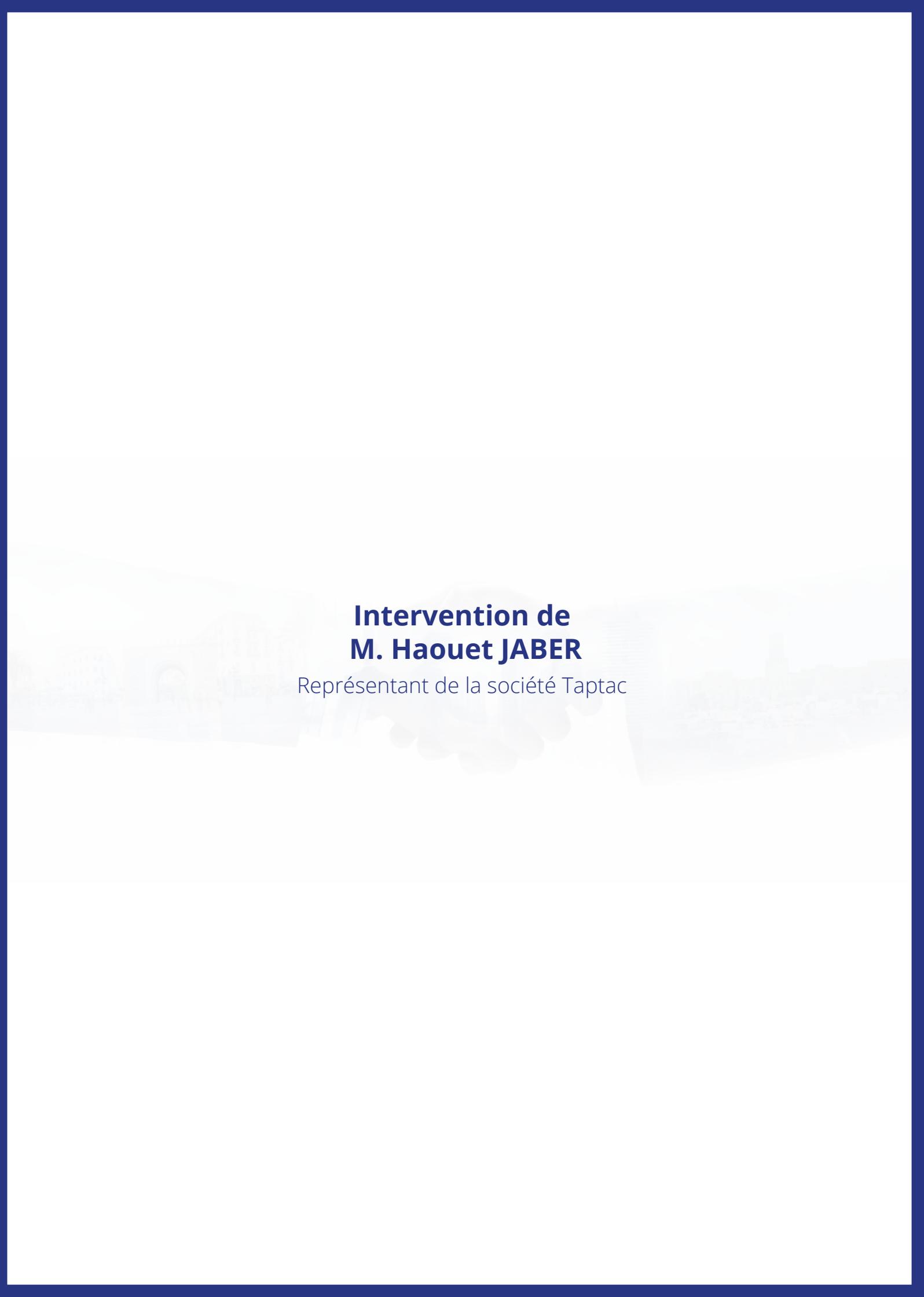


## CONCLUSION

La ville de Nouakchott est confrontée à d'importants défis environnementaux en raison de la fragilité de son site d'implantation, de la forte expansion urbaine et d'une croissance démographique exponentielle.

L'avenir de Nouakchott est fait d'opportunités à ne pas manquer qui nécessiteront l'implication de tous les acteurs. Pour cela, les acteurs des secteurs public et privé doivent nécessairement associer leurs efforts dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement durable afin de garantir leur succès et la durabilité de la ville.





**Intervention de  
M. Haouet JABER**

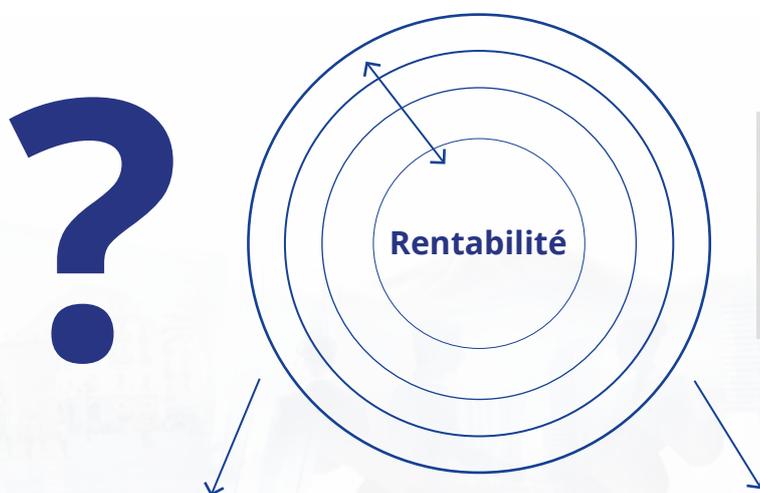
Représentant de la société Taptac

## PPP : Pour des Villes Maghrébines Globales et Solidaires Introduction

- Le constat : La Tunisie et ses Villes aujourd'hui
- Mon ambition : La Tunisie et ses Villes demain
- La rencontre TepTac Services – F3C Caminno Digital
- Nos projets :
  - Ville de Gabes : Environnement et Qualité de Vie
  - Ville de Tunis : la Médina
  - Centre de savoir-faire opérationnel



## PPP : Financement des projets Une approche



- Périmètre du projet économiquement rentable
- Financement : Dette / Banque
- Partenaires privés :
  - Locaux
  - Internationaux

- Périmètre du projet économiquement non rentable
- Financement : Subventions / Aides
- Partenaires publics :
  - Locaux
  - Internationaux

## PPP : Ville de Gabes Environnement et Qualité de Vie

Gabes et sa Région



- Une ville
- Des oasis
- Une histoire
- Un patrimoine
- Une industrie chimique

## PPP : Ville de Gabes Environnement et Qualité de Vie

- Deux ambitions :
- Protection de l'environnement
- Embellissement de la ville /Patrimoine
- Projet d'une Société de Développement Local
- Quatre leviers :
- Jumelages : Sud – Sud & Nord – Sud
- Préservation des espèces endémiques
- Élimination des déchets industriels
- Plateforme numérique urbaine



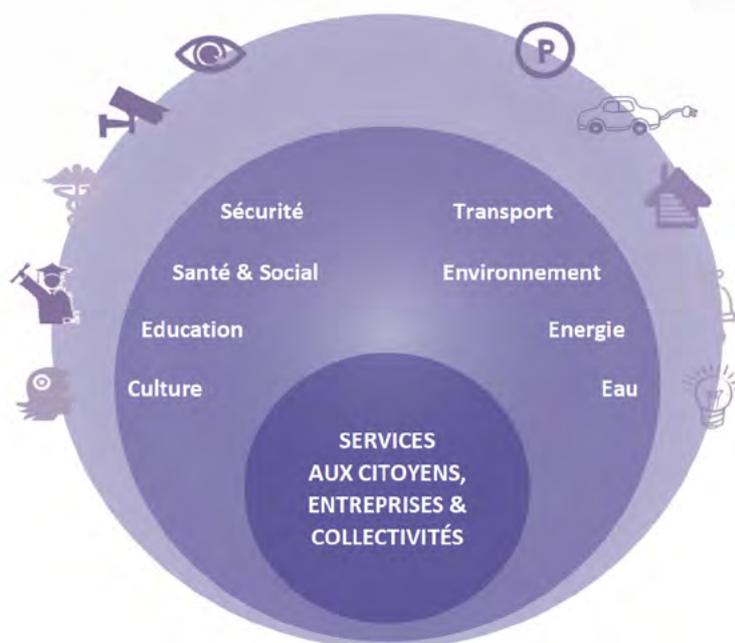
## PPP : Ville de Tunis La Médina

- Deux ambitions :
- Les Médinas, une richesse patrimoniale
- Les projets de réhabilitation des Médinas comme leviers pour le développement et la modernisation des villes
- Des enjeux immédiats du développement touristique et économique
- Le projet de plateforme urbaine Médina



## Territoire & Numérique, Maîtriser vos projets... donc vos PPP

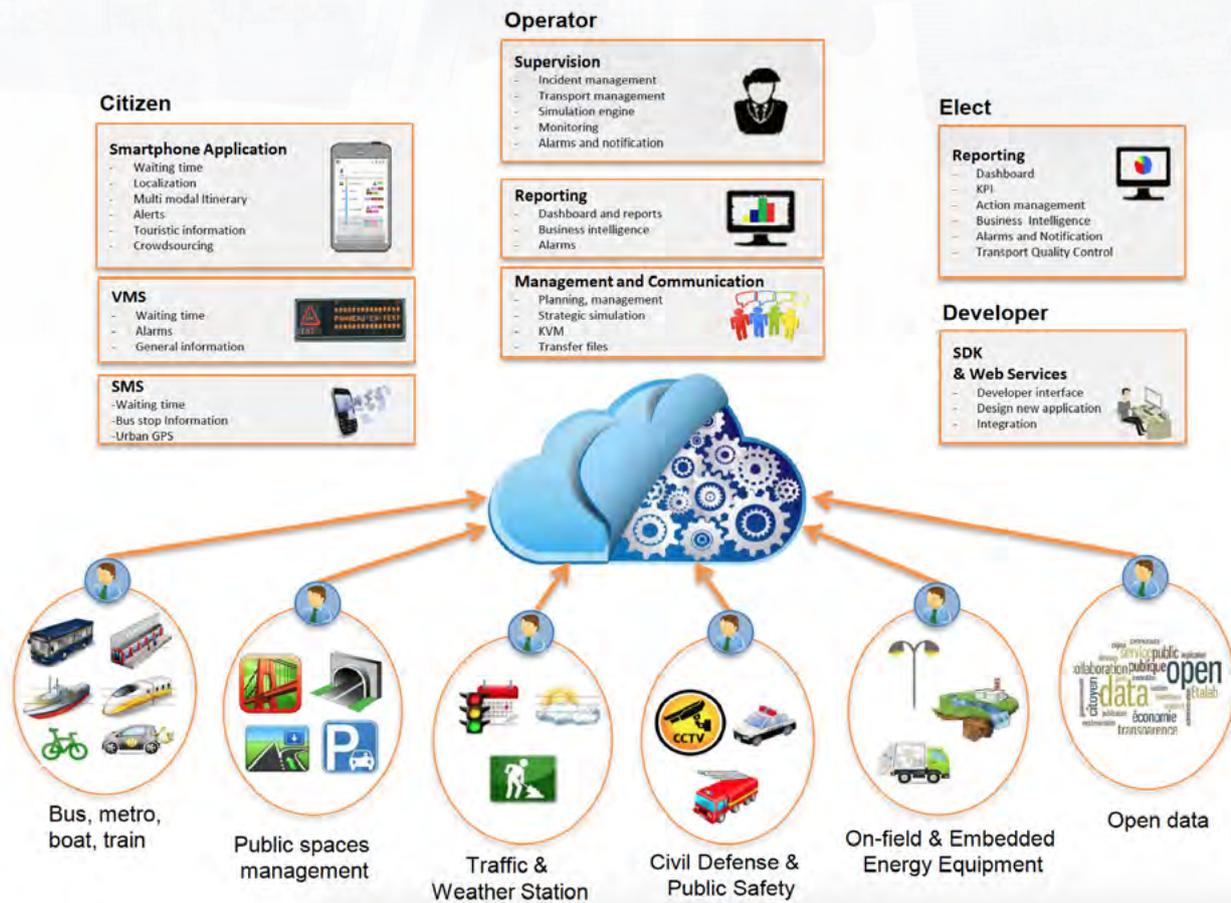
Le développement numérique Un enjeu pour les pays, les citoyens et les entreprises... donc pour les PPP



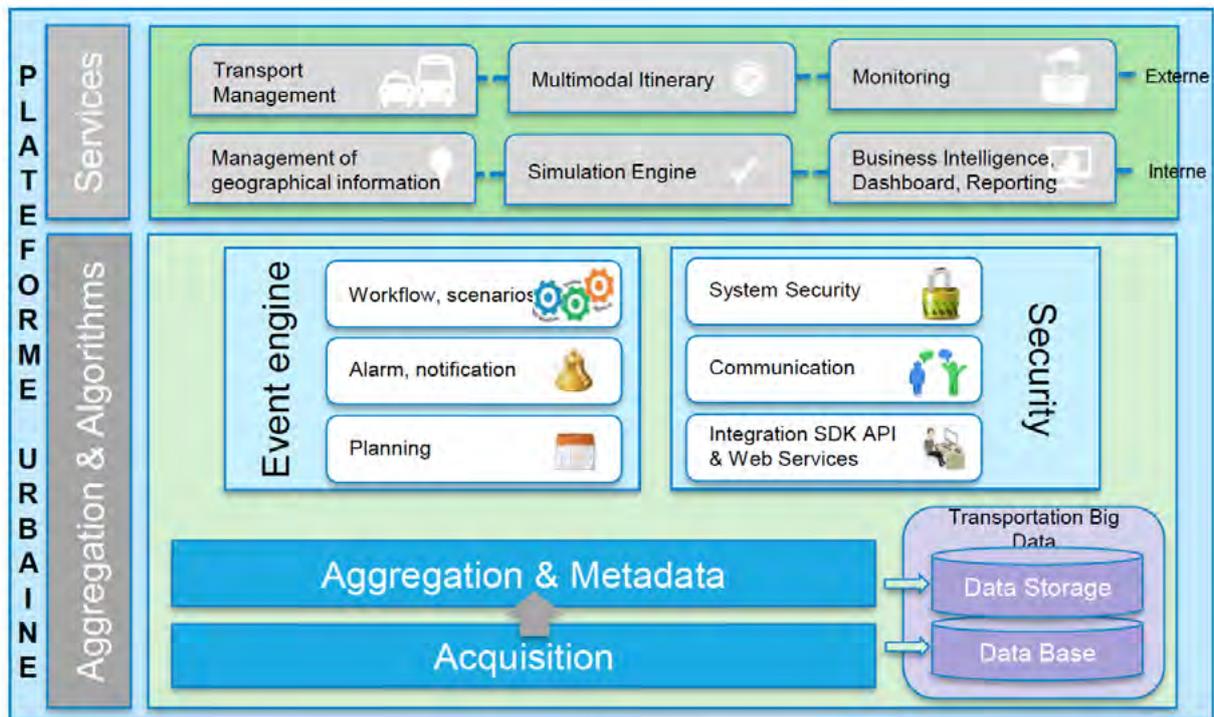
# PPP & Projet Numérique : Une même complexité : Un Projet - Des Acteurs



## PPP : Suivi & Contrôle



## PPP et plateforme urbaine



## Projet de Centre de Savoir-Faire Opérationnel

Les Villes ont de plus en plus d'information à disposition...



## PPP et Projet Numérique : Ingénierie de la confiance

Utilisateur contributeur	3.	Est informé	Participe à l'information	Est force de proposition
Utilisateur actif	2.	Passe à coté d'une information	Constate	Transmet l'information
Utilisateur	1.	Ne connaît pas l'information	Connaît mais ne « s'en sort » pas	Sait utiliser les services

Pas de projet de smart territoire, sans smart acteurs publics et privés, sans smart citoyen qui comprennent les outils/services et savent les utiliser pour contribuer à un projet commun au-delà du seul bénéfice individuel...  
... mêmes enjeux de confiance pour les projets de PPP.

### PPP : Pour des Villes Maghrébines Globales et Solidaires Projet de Centre de Savoir-Faire Opérationnel

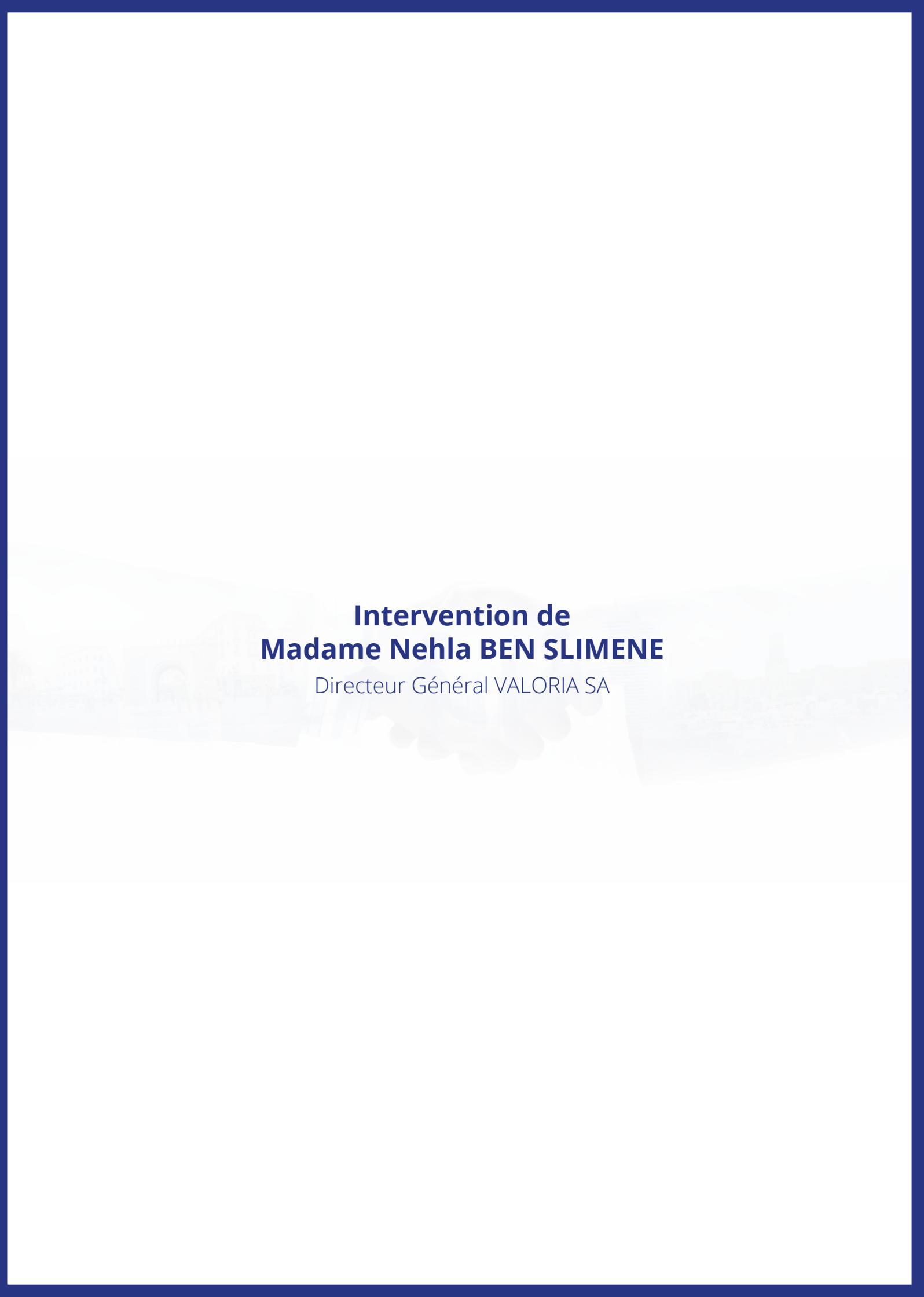
- Maîtriser la complexité des dispositifs
- Capitaliser l'expérience des projets
- Mettre à disposition les savoir-faire et compétences
- Accompagner la réalisation des projets
- Assister la Maîtrise d'Ouvrage
- Créer un réseau de partenaires publics et privés

#### Pourquoi ?

Une approche globale pour une meilleure maîtrise du projet :

- Offrir des outils de gouvernance plus globale.
- Fédérer les moyens humains et matériels autour d'objectifs globaux.
- Décloisonner les services et partager plus facilement l'information.
- Définir des missions transverses en réponse à des objectifs globaux.
- Améliorer la performance opérationnelle par davantage de collaboration.
- Recentrer les missions de chacun sur leur métier et leur valeur ajoutée.
- Améliorer la vision globale et considérer toutes les informations disponibles.
- Elargir son champ d'actions par l'exploitation de données externes pertinentes.
- Se réapproprié la maîtrise de l'information et des données correspondantes.
- Construire un schéma directeur de maîtrise et de stockage de la donnée publique.
- Elargir l'offre de service aux citoyens et la qualité des services existants.
- Anticiper les nouveaux besoins et proposer des services adaptés.
- Améliorer la performance et l'efficacité.
- Réduire la consommation énergétique et par conséquent l'emprunte énergétique.





**Intervention de  
Madame Nehla BEN SLIMENE**

Directeur Général VALORIA SA

## **Présidente de la Chambre Syndicale Nationale De la Collecte, Transport et Gestion des déchets UTICA**

Lors de mon intervention je n'ai pas fait de projection j'ai juste soulevé les points suivants :

1. Le cadre juridique des PPP qui reste encore à compléter par des textes d'application.
2. La formation des acheteurs publics pour être habilités à préparer, finaliser ( mise en place) et suivre ce type de contrat. Il s'agit de contrats conséquents et de longue durée donc ils doivent prévoir tous les détails sur la durée afin de cerner toutes les éventualités liées à l'avancement du projet afin de garantir les intérêts mutuels des parties. L'acheteur public aura éventuellement comme vis-à-vis des internationaux qui ont une large expérience dans la mise en place de ce mécanisme et maîtrisent ses enjeux.
3. L'intercommunalité : un concept que nous devons mettre en place dans notre pays pour rentabiliser au maximum les contrats de PPP. Il faudra garantir une taille minimum requise du volume du contrat pour justifier le besoin de faire appel à ce mécanisme.
4. L'offre globale pour une gestion intégrée et durable des déchets : associée à l'intercommunalité, l'offre globale en matière de propreté urbaine ( collecte, transport, traitement des déchets, et balayage manuel, balayage et lavage mécanique des voies et place publiques) permettra d'atteindre le seuil d'importance requis pour un contrat de PPP ( volume et responsabilité).





**Intervention de  
Madame Emna Mizouni**  
Présidente de l'association Cartagena

## Présentation de MedinaPedia - Tunis

Je voudrais, tout d'abord, remercier les organisateurs de cette conférence pour leur invitation en vue de participer avec vous à l'expérience de Tunis en tant que première ville numérique au Maghreb et en Afrique, la première ville numérique avec le code QR, le code de la réactivité rapide qui repose sur l'encyclopédie libre - Wikipedia.

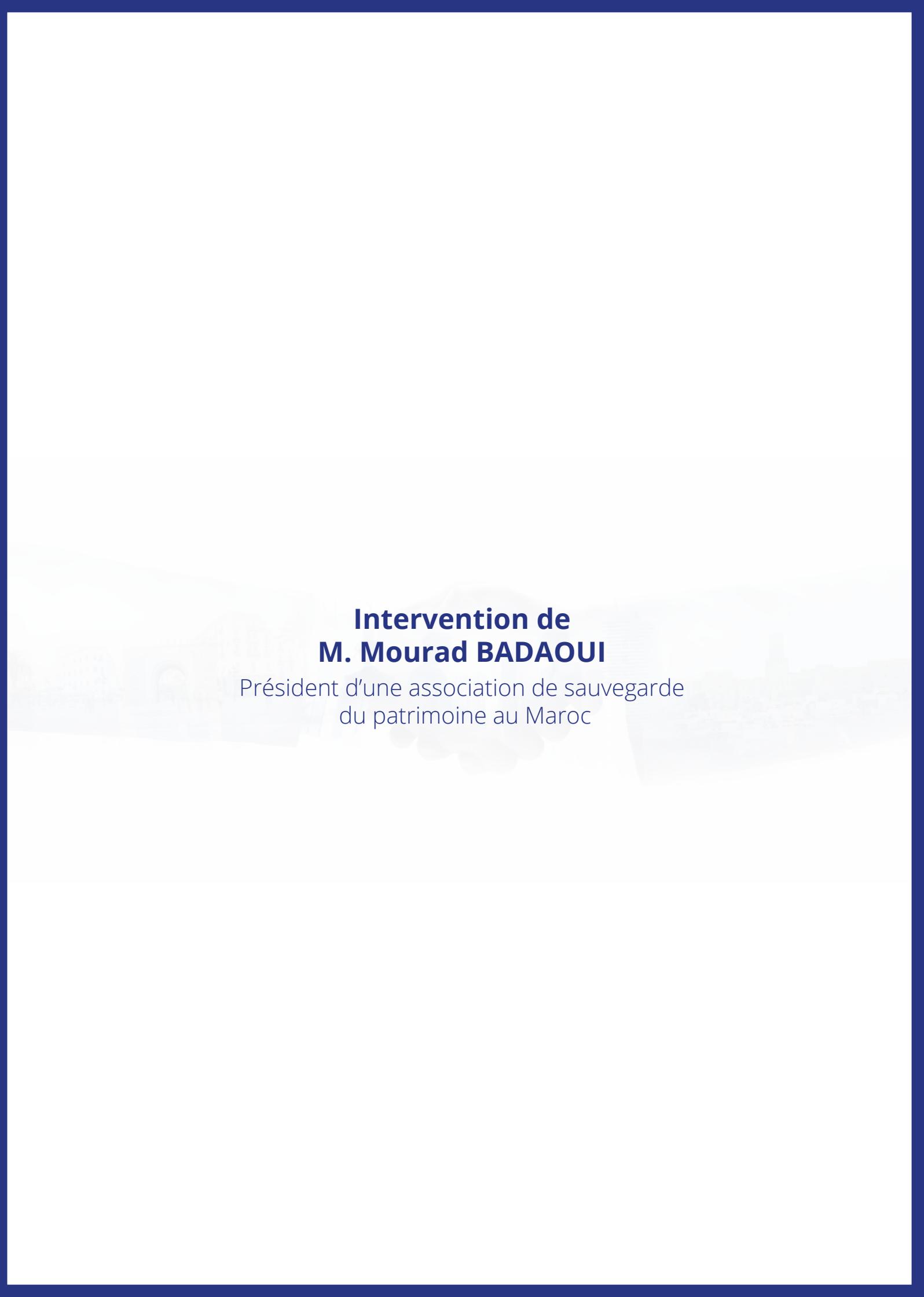
Aujourd'hui, lorsque vous visitez la vieille Médina de Tunis et vous vous promenez dans ses rues, vous pouvez apprendre davantage sur son histoire et vous pouvez voir des photos des sites et monuments historiques, tels que Dar Lasram, l'Ecole Bir Lahjar et autres maisons et palais. Ce projet est appelé la MedinaPedia Tunis. C'est le résultat d'un partenariat entre l'Organisation Carthagène, le Groupe Wikimedia Tunisie, l'Association de Sauvegarde de la Ville de Tunis et en collaboration avec la Compagnie Nokta et la Municipalité de Tunis.

MedinaPedia- Tunis compte plus de 360 articles en 11 langues (arabe, anglais, français, espagnol, suédois, néerlandais, turc, japonais, etc. et environ 3238 photos. Le projet a visé la numérisation de 145 monuments et il se trouve maintenant avec plus de 200 monuments enregistrés, non enregistrés, existants et disparus.

L'un des facteurs les plus importants pour le succès de ce projet est le partenariat et l'échange d'expériences entre les formateurs, les bénévoles et les partenaires.

Le projet MedinaPedia - Tunis a été présenté dans la ville de Béni Khallad. Nous avons entamé le même projet dans la vieille ville de Sfax. Il touchera bientôt d'autres villes et d'autres quartiers de Tunis, comme l'Avenue Habib Bourguiba.





**Intervention de  
M. Mourad BADAoui**

Président d'une association de sauvegarde  
du patrimoine au Maroc

Il n'échappe à personne que Marrakech est non seulement la plus grande destination touristique du Royaume du Maroc mais également la capitale du patrimoine de la méditerranée occidentale. Classée à deux reprises par les instances de l'organisation de l'UNESCO (en 1985 pour La Médina et en 2001 pour la place Jamaa el fna). A notre initiative, en notre qualité d'acteurs de la société civile, et en partenariat avec La Mairie de Marrakech, la Région de Marrakech-Safi, le ministère de la culture, le Ministère des affaires islamiques, la Wilaya de Marrakech et le Ministère du tourisme, nous avons organisé en décembre 2015 le 30ème anniversaire de la déclaration de la Médina de Marrakech comme patrimoine. Ce fut un événement marquant qui eut un impact important, qui contribua à repositionner et à changer positivement la vision et l'approche du patrimoine non seulement de Marrakech mais aussi des autres villes du Maroc.

Créée en 2006, l'Association al Muniya de Marrakech pour la préservation du patrimoine, dont je suis un des membres fondateurs et le trésorier (et depuis 7 ans le directeur artistique) anime chaque année la ville en présentant une édition de son festival Sama' Marrakech des Rencontres et de la musique soufie dont la septième édition aura lieu du 25 au 29 octobre de l'année courante et à laquelle, chère assistance, vous êtes chaleureusement invités à prendre part.

Si bien des villes et des Médinas ont mérité d'être classées comme patrimoine mondial, Marrakech a bénéficié d'une seconde distinction de l'UNESCO, à savoir le titre de « Citée d'un patrimoine immatériel par excellence » en rapport avec la tradition orale de sa célèbre place Jamaa al Fna en 2001. Cela a conforté le statut éminemment singulier de Marrakech dans le concert du Maroc et du grand Maghreb. Cette double reconnaissance officielle a été perçue comme un hommage au travail de longue haleine des acteurs bénévoles œuvrant pour l'éveil des consciences quant à la nécessité de sauvegarder le patrimoine non seulement en tant que tel mais aussi en tant que levier d'un mode de développement économique.

**L'objectif visé est double : faire bénéficier la population locale des fruits du patrimoine en question et favoriser par la même occasion un tourisme qualitatif à vocation culturelle.**

- Comment le patrimoine peut-il bénéficier aux visiteurs de la ville qu'ils soient Marocains ou étrangers ?
- Comment aboutir à ce que on appelle les industries culturelles à partir d'un patrimoine culturel ?
- Comment professionnaliser les activités liées au patrimoine pour les rentabiliser ?
- Comment faire profiter matériellement et économiquement la population d'un monument historique ? A titre d'exemple, on peut citer le grand palais historique du 19 siècle appelé la BAHIA.

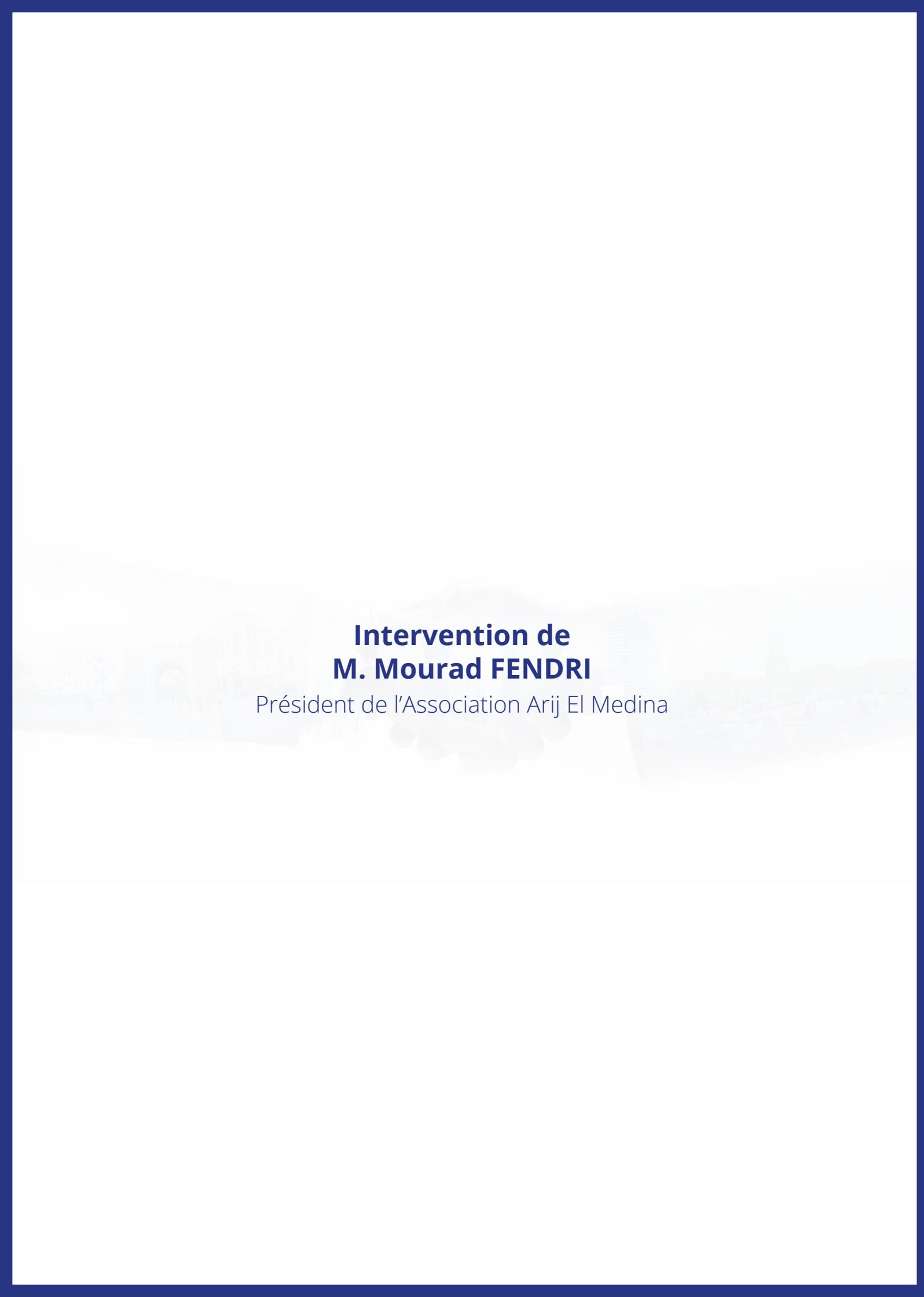
Ce palais de la BAHIA de Marrakech est l'un des hauts lieux de visite touristique marocain. D'une architecture atypique dans le cadre de l'urbanisme maghébin, ce monument de la mémoire nationale du 19ème siècle compte pas moins de 62 Riads, maisons et Douirias à l'image enchanteresse des contes des mille et une nuit. Ce palais vizérial est géré par le ministère de la culture qui prit l'initiative de lancer un appel d'offre international pour sa professionnalisation en 2015. Il fallut d'abord procéder à sa restauration dans les règles de l'art en suivant les normes internationales en faisant appel à la compétence des spécialistes : historiens, architectes etc. Cela fait, une programmation devait être proposée en adéquation avec sa mémoire culturelle en rapport avec l'histoire du Maroc de la fin du 19ème siècle connue sous le nom Zamân al Islâh, c'est-à-dire l'Ère de la Réforme sous le règne des deux grands sultans Sidi Mohamed Ben Abderahman et son fils Molay Hassan al Awal, au service desquels travaillait le vizir Sidi Ahmed Ben Moussa, ou Ba Hmad pour les marrakchis. Maison principale de ce dernier, la BAHIA était donc aussi un lieu politique majeur.

A l'instar de l'Alhambra de Grenade, il est envisagé une offre culturelle composée d'une série d'activités artistiques, musicales, théâtrales et autres. La création de salons de thés et de restaurants de haute cuisine pourraient s'accompagner de cours culinaires raffinés. Des échoppes de produits dérivés s'ajouteront aux multiples possibilités offertes par cette industrie culturelle.

Ce grand projet est appelé à générer au moins une centaine d'emplois destinés en priorité aux jeunes. Il s'agit de passer d'un mode de gestion actuel non performant, pour ne pas dire défaillant, à un partenariat public/privé susceptible de dynamiser un tel secteur. En effet, la gestion privée, basée sur la rentabilité et l'optimisation des ressources a fait ses preuves : c'est le cas des deux entreprises culturelles et fleurissantes à Marrakech que sont les Jardins Majorelle et la Maison de la photographie, lesquelles parviennent à drainer environ un million de visiteurs par an.

Aujourd'hui, le Maroc ne peut faire l'économie d'une intervention du privé et des sociétés spécialisées, même étrangères, s'il veut efficacement développer son industrie culturelle.





**Intervention de  
M. Mourad FENDRI**

Président de l'Association Arij El Medina

## **Arije El Médina**

### **Société Anonyme d'Investissement et de Valorisation du Patrimoine de Sfax**

#### **Défis : la Médina de Sfax un patrimoine menacé**

La Medina de Sfax d'une superficie de 24 hectares, de 400 m de large et de 600 m de long est le centre historique de la ville de Sfax. Fondée au 9ème siècle sur une colline en bordure de mer par les Aghlabides par loin de la cité romaine Taparura, la Médina de Sfax est riche de ses murailles d'une longueur totale de 2 km et qui sont restées quasi intacts et de près de 300 monuments historiques.

Jadis le centre résidentiel d'hiver des habitants de Sfax et le centre commercial de la ville, la Médina a connu ces 30 dernières années une détérioration progressive qui s'est accélérée pendant la dernière décennie en raison de :

- Départ de ses habitants d'origine pour s'installer dans les banlieues résidentielles.
- Concurrence des activités commerciales de Bab Bhar et surtout de Sfax Eljadida.
- Les deux premiers phénomènes ont entraîné la chute des prix de l'immobilier attirant une nouvelle population pauvre et favorisant le développement des ateliers de fabrication de chaussures.
- Détérioration du bâti ancien.
- Détérioration de l'environnement.
- Développement de l'insécurité

Afin de sauver ce patrimoine menacé et de le valoriser, la société Arije El Medina a été créée par une trentaine d'actionnaires fondateurs.

#### **Le Projet :**

Arije El Medina est une société anonyme dont le but est d'investir dans la Médina de Sfax.

Ses objectifs s'articulent autour de :

- Sauver ce qui peut l'être du patrimoine de la ville
- Développer des projets permettant de valoriser ce patrimoine
- Faire revenir les citoyens à la Médina
- Créer des émulations positives
- Revaloriser le patrimoine immatériel

Arije El medina n'est pas une association à but non lucratif. Elle investit pour un bon retour sur investissement à longs termes tout en respectant ses objectifs.

Arije El médina compte lever 2 millions de dinars par augmentations de capital successives afin de :

- Acquérir des biens de valeur dans la médina et les restaurer.
- Acquérir des terrains nus ou des ruines afin de lancer de projets nouveaux en respect de l'esprit de la Médina,
- Lancement, par elle même ou via des tiers, de projets permettant de valoriser les biens acquis ou loués.

Les projets de valorisation tout en étant centrés sur la Médina permettront aussi de valoriser l'ensemble du patrimoine culturel et historique de la région de Sfax comme les Borj, l'Oliveraie, Chrafi, la gastronomie, l'artisanat, etc.

60% du capital levé seront consacrés à l'acquisition des biens et les 40% à la mise en l'état des

biens et le financement des projets de valorisation. Les trois premières années l'entreprise compte acquérir entre 10 et 15 biens.

La réussite financière et culturelle des projets de valorisation sera possible grâce à l'attraction des touristes étrangers et tunisiens vers la Médina pour un tourisme culturel et alternatif de qualité.

### **Parmi les idées de projets de valorisation :**

- Circuits touristiques.
- Restaurants gastronomiques
- Maisons d'hôtes.
- Commerces de luxe.
- Centre d'artisans
- Centres de bien être.
- Cafés culturels.
- Business Center (exposition, séminaire, formation, etc.)
- Centre de formation en langue arabe pour les étrangers.
- Centre résidence pour les étudiants.
- Etc

### **La Gouvernance :**

- Arije El Médina est gérée par un conseil d'administration de 7 membres.
- avec une séparation des rôles du président et du directeur général
- une double signature pour tous les paiements.
- le conseil d'administration valide préalablement et formellement toutes les actions d'investissements (achats, ventes, etc.) et tous les projets de valorisation (opération de + 5000dt et dépenses de + 3000dt)
- Arije El Medina est régi par un pacte des actionnaires définissant les règles d'entrée et de sortie des actionnaires, les régi de valorisation, les règles de distribution de dividendes
- Arije El Médina ne compte pas distribuer des dividendes pendant les 3 premières années.
- plafond actionnariat (y compris vente entre actionnaires):5%, permettant ainsi d'éviter toute hégémonie
- Le prix nominal est de 1 000 dinars. Un actionnaire doit acquérir au minimum 100 actions soit une participation minimale de 10 000 dinars
- actionnaire vendeur: passer par CA + 2 mois de préemption pour les actionnaires
- pas de jetons de présences pour le CA
- DG: bénévole pour la 1ère année
- vente/hypothèque: obligation AG
- valorisation de la société:
  - A- 1ère année: au nominal
  - B- au-delà: désignation du CA au 2/3 d'un expert-comptable



**Intervention de  
M. Mahdi Tazi**

Représentant d'une start up dans le domaine des TIC

Aujourd'hui je vais vous donner un exemple, un exemple du fait de l'expérience que nous avons réalisée à la ville de Fès, au Maroc. Elle s'ajoute au panel précédent, celui de la propreté de l'environnement. Le projet s'appelle «**Je préserve ma ville**» et il porte sur la ville de Fès. En fait, je voudrais commencer par vous poser une question: Qui de vous n'a pas aujourd'hui un smartphone ? Tout le monde en a un. Notre expérience en fait se base sur des chiffres de l'agence nationale de réglementation des télécommunications qui indique, en fait, que le Maroc a un parc de 15 millions de Smartphones. Donc, c'est 54% de la population qui possède un Smartphone. En fait, nous avons créé une application. Vous avez dit tout à l'heure que le Smartphone est devenu une puissance, en bien, justement on peut se servir de cette puissance pour avoir un lien entre le citoyen et la ville. Hier, on a dit que la Médina est l'amie de l'environnement mais il faut aussi qu'elle soit l'amie du citoyen. Donc c'est là que je vais vous présenter le projet que nous avons réalisé. En fait, il s'agit d'une application gratuite disponible sur Smartphone IOS et Android qui permet au citoyen qui remarque une anomalie de pouvoir remonter en temps réel aux autorités compétentes. Je vais vous faire une démonstration. En fait, ceci est un exemple d'une réclamation remontée par un citoyen. Nous avons une position XY, nous avons la photo de la réclamation. Là, nous pouvons voir qu'il s'agit de déchets verts, juste après, nous avons les autorités qui interviennent pour éliminer le point noir avec un recours photo et un rapport. L'avantage, en fait, de cette application est que le citoyen est tenu au courant tout au long du processus jusqu'à la clôture de l'incident. Il reçoit sur son Smartphone, à travers l'application, une photo comme preuve du traitement de sa réclamation dès qu'il l'envoie. Donc, je pense que la ville de Casablanca l'a adoptée aussi. La différence est que pour la ville de Fès, on ne traite pas uniquement la propreté, on a aussi l'éclairage, la voie publique, les espaces verts et le patrimoine, aussi.

C'est la ville qui exploite l'application et dans le cas de la propreté, il y a un deuxième intervenant qui associe les délégués. Dès qu'on reçoit les réclamations, elles sont acheminées de manière systématique et instantanée vers tous les intervenants dans les différents départements que ce soit au niveau de l'éclairage, la propreté ou la voie publique. Ce type de projet, nous a, en fait, permis de collecter des données pour pouvoir lancer un marché pour l'entretien de la voirie et de la voie publique. Donc, nous avons pu identifier les points noirs de la ville et nous avons établi un cahier de charges pour lancer un appel d'offres pour voir où se positionnent. A la lumière de ces données, nous avons pu avoir un marché. La ville commence déjà à entretenir la voirie à partir de ces données là. Je vais vous donner des chiffres. L'application est toujours en phase expérimentale, c'est-à-dire que nous ne l'avons pas encore lancé de manière officielle. Cela fonctionne de bouche à oreille. Nous sommes maintenant à 700 réclamations traitées et 140 réclamations en cours. Le chiffre est un peu élevé pour les réclamations en cours surtout pour la voirie, elles sont toujours en traitement. on est sur 1500 Smartphones actifs ce qui a créé un buzz au niveau régional et national parce que c'est pour la première fois que cette application est mise en œuvre surtout qu'elle porte sur plusieurs volets.

Je vous remercie de votre attention.

# **Allocution de clôture du Maire de la ville de Tunis**

Saifallah Lasram

Permettez-moi de vous dire à la fin de cette conférence qu'elle était utile pour nous tous, représentants des municipalités, des femmes et hommes d'affaires et les représentants de la société civile. Cette rencontre nous a permis de formuler nos différentes opinions et idées.

Je voudrais également vous remercier pour votre discipline et assiduité tout le long de ces deux journées très chargées. Vos contributions étaient très enrichissantes et ont porté sur plusieurs questions relatives à la vie municipale et au quotidien de nos administrés. Je ne voudrais pas oublier le Réseau des Femmes Leaders qui s'est distingué par la pertinence des présentations et propositions de ses membres. Le tissu associatif a également été présent par ses nombreuses interventions. Toutes les interventions ont porté sur des sujets d'intérêt local et municipal, ce qui me fait croire que nos sessions ont été bénéfiques et elles peuvent également nous aider à enrichir nos expériences respectives.

Personnellement, je veillerai à nouer les contacts avec les entrepreneurs et profiter des expériences des villes maghrébines pour approfondir nos connaissances sur certains thèmes qui ont été posés ici et qui sont des sujets d'actualité puisqu'ils touchent au quotidien et au bien-être de nos concitoyens. Nous devons encourager l'esprit d'initiative chez nos jeunes et la société civile dont les idées peuvent s'entrecouper avec certains projets municipaux, du moins au niveau de la ville de Tunis. Nous avons vu aussi qu'il y a d'autres initiatives positives provenant d'autres villes qui visent l'amélioration du quotidien de leurs habitants et qui peuvent être reproduites dans d'autres villes.

Nous avons choisi de discuter la question du partenariat entre les secteurs public et privé. Ce débat n'a aucune prétention idéologique, il s'agit plutôt d'une proposition économique et sociale. Ce thème puise sa raison d'être de notre dialogue et de nos préoccupations fondamentales de développement local. Certainement nos niveaux de développement sont inégaux, mais nous partageons les mêmes attentes et buts et nous cherchons des idées pour atteindre nos objectifs de développement durable malgré les limites des moyens des investissements publics. Nous ne pouvons plus aujourd'hui compter seulement sur les budgets municipaux ou sur les investissements du budget général de l'Etat. Nous devons imaginer et concevoir de nouvelles ressources de financement de nos projets de développement. Pour mettre en œuvre nos programmes et réaliser nos projets, nous devons chercher un partenaire motivé et qui a des objectifs et a des intérêts dans le partenariat.

Je crois que nous devons examiner la base juridique et légale de ce partenariat en simplifiant les textes juridiques et ceci est possible. Nous avons vu les décalages juridiques entre nos pays respectifs et d'autres pays qui nous ont dépassé dans le domaine du partenariat public-privé. Nous devons aussi penser à la réglementation des échanges avec d'autres pays qui nous ont précédé dans le partenariat avec le secteur privé qui ne peut en aucun cas être un obstacle pour aller de l'avant. Je crois qu'il y a des solutions pour mettre en œuvre ce partenariat malgré les craintes et les doutes de certaines parties. Nous l'avons vu pendant la journée d'hier lors de la présentation sur la reconstruction de la ville de Beyrouth.

Je voudrais retourner à notre volonté et notre désir. Ce n'est pas un désir, c'est plutôt un besoin, le besoin d'avoir une représentation des villes maghrébines pour parvenir à une approche participative qui permettra à toutes les parties prenantes de se réunir, d'échanger les idées et les expériences. Cette approche permettra aussi aux différentes organisations de la société civile de contribuer au développement de leur environnement. Pour promouvoir et faciliter cet échange, nous n'avons besoin que d'une adresse électronique. Cette conférence est une occasion qui nous est offerte pour démontrer que de telles initiatives peuvent être organisées par n'importe quelle organisation et que ce n'est pas l'apanage de la ville de Tunis et ni de toute autre municipalité. Ceci traduit l'idée que nous sommes tous prêts à nous réunir, à coopérer et aller de l'avant pour atteindre les objectifs communs.

En conclusion, je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre présence qui nous a honoré, pour tout ce que vous avez entrepris pendant ces deux journées. J'ai été heureux et honoré d'avoir fait votre connaissance personnellement et j'espère que ce genre de rencontres va se répéter.

Je saisis également cette opportunité pour remercier les autorités tunisiennes et Madame Ouided Bouchamaoui, Présidente de l'UTICA dont la présence était une expression claire de son soutien et celui de son organisation à ce partenariat. Je remercie également M Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe qui nous a honoré par sa présence hier matin. Je rends un hommage particulier à Monsieur le ministre des Affaires locales et de l'Environnement comme ministre de tutelle. Il nous importe d'écouter son point de vue en tant que parrain de cette conférence. Je voudrais remercier le Réseau des Femmes Leaders qui a été derrière ce succès. Je voudrais remercier Mme Souad Sassi qui a travaillé toute seule pour préparer cette conférences dans les meilleures conditions. Je voudrais remercier l'Association internationale des maires francophones et l'Union européenne.

Je vous remercie de votre attention.



## **Déclaration de Tunis**

## **Les Maires et les représentants des villes du Maghreb, réunis à Tunis les 25 et 26 septembre 2017, pour échanger leur savoir faire sur la construction de Partenariats Public/ Privé au service de villes solidaires,**

### **Considérant :**

- les liens culturels, historiques, géographiques qui les rapprochent,
- les défis économiques, sociaux, environnementaux auxquels ils doivent faire face,
- l'engagement réaffirmé de la société civile au service d'un développement local inclusif,
- la volonté exprimée par les représentants des Chambres professionnelles de participer activement à la mise en œuvre de politiques territoriales citoyennes,
- la disponibilité de l'expertise de gestion du secteur privé pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

### **Déclarent solennellement leur intention de :**

- partager régulièrement leurs expériences en matière de mise en œuvre d'outils de partenariats entre les secteurs publics et privés,
- s'organiser en réseau régional afin de renforcer leurs capacités d'intervention au service d'un développement économique local partagé,
- faciliter la participation des représentants du secteur privé et des réseaux associatifs à tous les niveaux de prises de décisions concernant le développement local,
- s'engager à toujours plus de transparence dans la conduite de leurs actions en faveur du développement global et solidaire de leurs villes respectives.
- opérer des efforts internes d'assainissement budgétaire et de maîtrise des ressources existantes, notamment en ce qui concerne les crédits de fonctionnement, pour dégager de l'épargne nécessaire à la constitution d'une capacité d'autofinancement suffisante au développement des Partenariats Public/ Privé,
- veiller à accorder une importance capitale aux études de faisabilité et à apporter une attention particulière aux études d'impact environnemental et social.

### **Appellent l'ensemble des chefs d'Etat et de Gouvernement à apporter un soutien nécessaire :**

- à la constitution du réseau d'entente et de coopération qu'ils entendent créer,
- aux initiatives législatives et réglementaires qu'ils susciteront, notamment dans le cadre des processus de décentralisation, afin de faciliter la constitution de Partenariats Public/Privé soucieux des intérêts partagés qu'ils représentent,
- à la constitution, auprès des Ministères concernés, de structures de conseil afin de permettre aux collectivités locales de développer plus facilement des projets de Partenariats Public/ Privé,
- au développement d'un cadre de formation des acteurs publics sur les matières juridiques, économiques et financières en lien avec la pratique des Partenariats Public/ Privé.

# **Rapport général de la conférence de Tunis**

25,26 septembre 2017 Hôtel de ville de Tunis

Dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre les villes du Grand Maghreb et de l'accroissement des échanges entre les élus locaux en vue de constituer un réseau entre les maires pour mieux exploiter les compétences et les expériences réussies de cette région de 100 millions d'habitants et répondre ainsi aux besoins du citoyen, la Municipalité de Tunis a organisé les 25 et 26 septembre 2017 à l'Hôtel de ville de Tunis, une conférence internationale autour du thème : « Partenariat Public/Privé : pour des ville maghrébines globales et solidaires. »

Cette rencontre a été organisée en collaboration avec la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT), le Réseau des femmes leaders du Maghreb (RFLM), l'Union européenne (UE) et l'association internationale des maires francophones (AIMF).

La conférence a été placée sous le patronage du Ministre des Affaires locales et de l'Environnement, monsieur Riadh Mouakher, en présence du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), monsieur Taieb Baccouche, de l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Tunisie, de nombreux responsables d'Algérie, de Libye, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie, des représentants de la société civile, de chefs d'entreprises, d'experts internationaux, d'universitaires, d'avocats et de journalistes.

### **Journée du 25/09/2017**

Après les mots de bienvenue et les remerciements aux parties organisatrices et participantes, le Maire de Tunis, monsieur Saifallah Lasram a précisé que l'autorité locale et régionale ne doit pas s'enfermer dans un rôle de prestige, mais plutôt dans un rôle réel et effectif pour être à l'écoute du citoyen. Il a ajouté qu'il appartenait aux municipalités d'ouvrir portes et fenêtres pour réaliser les projets proposés par les entreprises et la société civile, d'où l'utilité de cette conférence qu'il a souhaité fructueuse.

Quant au Secrétaire de l'UMA, il a salué cette initiative prometteuse car le PPP s'inscrit, par sa forme et par son fond, au cœur des préoccupations de l'UMA qui place ses espoirs dans les autorités locales notamment au cas où elles se constitueraient, sur des bases solides, en réseau de maires maghrébins dans le but de trouver en commun des solutions efficaces à leurs problèmes.

Il a assuré de son encouragement et son soutien à ces résolutions bénéfiques pour la région.

Il a appelé à multiplier les jumelages et les échanges commerciaux et culturels.

Le Ministre a clos la séance d'ouverture en mettant en garde les élus des villes contre les grands défis climatiques et stratégiques auxquels ils vont bientôt faire face s'ils ne réagissent pas rapidement. Le budget insuffisant alloué aux municipalités, le peu de compétences et d'expertises, le manque de matériel les contraignent, pour surmonter les obstacles, à opter pour une nouvelle vision, celle du PPP pour profiter des moyens financiers et humains du privé.

Il a émis le souhait de voir un jour de grands opérateurs, « des champions maghrébins » se mobiliser pour aider les villes.

Pour la séance de présentation du thème, deux experts internationaux ont exposé les avantages et les inconvénients liés aux PPP.

Le premier expert a démontré que pour se développer et prospérer, l'espace maghrébin n'a que deux alternatives :

Soit il néglige la construction maghrébine, il sera alors acculé à rechercher d'autres débouchés commerciaux, tâche ardue.

Soit il réussit à collaborer pour le développement humain en unissant ses atouts par le biais de nouveaux contrats maghrébins.

Le deuxième expert a estimé qu'en élaborant un cadre juridique adéquat, en ne craignant pas la taille des marchés, en choisissant une équipe solide et efficace pour la préparation des contrats, en obtenant une autonomie financière du secteur privé, les PPP ne peuvent que réussir.

## **Atelier 1:**

L'atelier 1, consacré à **l'étude critique et à l'analyse comparative des bases juridiques du PPP** dans les cinq pays du Maghreb, a permis aux intervenants d'énumérer les différentes interprétations du PPP, tout en soulignant à chaque fois son importance pour les pays du Maghreb vu le manque de financement, de savoir-faire et surtout de contrôle et de suivi dans l'administration locale.

Il n'existe pas vraiment de consensus international sur sa définition vu l'éventail d'accords entre les deux contractants.

Mais tous s'accordent à dire que c'est en fait un contrat clair sur des objectifs communs, à moyen ou long terme, établi entre le secteur public et privé grâce auquel certains services qui relèvent de la responsabilité publique sont réalisés ou gérés par le privé. A ne pas confondre avec les marchés publics ou la privatisation des services publics.

Considéré comme « le 4ème axe stratégique du développement », les PPP semblent être le sésame à de nombreux problèmes d'infrastructures.

Si tous les participants ont reconnu la nécessité de cette formule, ils ont cependant émis quelques réserves : le PPP peut être « une lame à double tranchant », voire « une bombe à retardement entre des mains inexpérimentées ».

Malgré les multiples avantages potentiels, les PPP, très complexes, présentent des risques potentiels dans le cas où certaines précautions ne seraient pas prises en considération.

Pour cela, des mesures strictes sont à prendre pour parvenir à une solution durable :

- Etude sérieuse et approfondie de la faisabilité du projet.
- Anticipation des problèmes avant la rédaction des contrats (certains projets échouent à cause du manque de préparation en amont.)
- Cadre juridique nécessaire, certes, mais pas suffisant. Il doit être incitateur, simple dans sa structure (ne pas s'enliser dans trop d'articles et de clauses), offrant une grande visibilité.
- Equilibre à respecter entre les deux contractants (l'un ne doit pas être lésé ou privilégié par rapport à l'autre.)

### **Des expériences ont été citées :**

Des échecs, comme des stades trop grands pour de petites localités, donc pas rentables.

Des réussites, comme l'enfouissement de 13 décharges ou l'incinérateur, fournisseur d'énergie ou

enfin le fleurissement d'une ville.

Au cours du débat, l'auditoire a soulevé de nombreuses questions :

- Quand on est élu pour 5 ans, peut-on signer des contrats de 15 ans et plus ? Oui, si le contrat est bien ficelé.

- Quel est le gain du privé ? Le projet doit être banquable sinon les crédits ne suivent pas. La rémunération du partenaire privé n'étant pas garantie, seules ses performances techniques et commerciales serviront de gains.

- Comment ces PPP peuvent-ils rapprocher les pays du Maghreb ?

- Est-ce que le PPP est la clé pour l'avenir ? c'est une des clés.

Certaines personnes ont recommandé de ne faire du business sur le dos de l'État, d'autres ont proposé de rassurer les populations en cas de contrats avec des entreprises occidentales pour franchir la barrière psychologique.

En conclusion de cet atelier, il a été retenu que le PPP n'est pas un outil miracle, mais bien géré il peut être efficace même à longs termes.

## **Atelier 2 :**

Au cours de ce panel, les intervenants ont mis en évidence **le rôle des PPP en appui à la politique sociale globale des villes.**

### **a) Du point de vue des villes.**

Maire, adjoints aux maires et hauts cadres se sont relayés pour livrer leurs attentes.

Tous admettent que le PPP est un levier économique pour les collectivités locales.

Pour madame Maty Mint Hamadi, maire de Nouakchott, les PPP sont importants pour les pays en voie de développement, c'est un appui majeur qui revêt différentes formes selon les besoins de chaque ville. Il permet de minimiser les erreurs et les risques et favorise un environnement propice à la construction d'une administration forte avec des résultats satisfaisants. Un engagement sérieux entre les deux parties et des responsabilités partagées sont des gages de réussite. Le privé complète le public.

Le représentant de Casablanca a relevé une complémentarité entre les deux secteurs.

### **Trois exemples positifs ont été mis en exergue :**

+ Réhabilitation d'habitations insalubres grâce aux PPP au cœur du tissu urbain.

+ Construction de parkings dans la zone administrative.

+ Aménagement d'espaces commerciaux- sous couvert d'un conseil d'administration qui regroupe les deux parties- pour intégrer les marchands ambulants, ce qui a engendré une économie structurée et une entrée d'argent conséquente.

Quant à l'intervenant Libyen, il a regretté la situation lamentable et l'arrêt de l'activité économique qui freine considérablement le développement du pays, toutefois, une lueur d'espoir commence à poindre avec la mise en place de municipalités et de petits projets dans le domaine culturel avec la société civile comme le Croissant rouge.

En ce qui concerne les PPP, ils ne sont malheureusement pas à l'ordre du jour mais ils sont à l'étude.

Pour Tanger, de nombreux projets ont été réalisés entre 2013 et 2017 dans le domaine de la propreté, de l'éclairage public, des parkings souterrains.

L'exemple-phare : la réhabilitation du port de Tanger dans la ville ancienne.

### **b) Du point de vue associatif.**

Les associations doivent s'impliquer en prenant part au partenariat avec le public, notamment dans les domaines : environnemental, culturel, patrimonial.

La Médina de Tunis regorge de sites historiques dont de nombreux fermés pour insalubrité.

Une demeure a été réhabilitée en maison d'hôtes avec l'appui de la municipalité de Tunis et des touristes du monde entier y viennent passer leur séjour pour une immersion dans la médina. Ce genre de travail en commun doit être multiplié.

Une expérience innovante est à citer en exemple : les archives de l'école de musique traditionnelle, le fameuse El Rachidia, un véritable trésor pour les jeunes générations, sont en train d'être numérisées grâce à une collecte de fonds de la diaspora tunisienne.

### **c) Du point de vue des entreprises.**

L'intervenante a rappelé qu'après l'indépendance des pays du Maghreb, l'Etat, premier ordonnateur, avait les moyens de financer les grands projets, mais aujourd'hui la situation est inversée, c'est l'Etat qui a besoin du privé.

Elle a ajouté que même si la loi traîne à codifier cette entente contractuelle, les avantages priment à condition de s'entourer de toutes les précautions comme :

- Le choix d'un fonctionnaire compétent pour traiter le dossier.
- Des clauses de paiement claires.
- Des experts et avocats spécialistes des PPP pour rédiger le contrat.
- Une égalité de traitement entre les différentes entreprises participantes.
- Une transparence du dialogue entre les deux contractants.

La conférencière a conclu que pour obtenir le résultat espéré, il fallait un « privé nationaliste ».

### **Débat :**

Une expérience inédite au Maroc a été citée au cours du débat : un contrat tripartite a été signé

entre public, privé et associatif pour l'intégration sociale dans les domaines de la santé, du sport, du culturel et du tourisme.

Des questions telles que : Comment faire avancer les choses ? Que pourrions-nous faire ensemble pour mieux nous servir ? Comment allons-nous nous organiser ?

Les réponses étaient unanimes et enthousiastes : « maintenant que nous sommes dans le bain, unissons nos efforts pour profiter des bienfaits des PPP, élaborons une convention maghrébine pour unifier les termes de nos accords ! »

## **Après-midi.**

La séance a été consacrée à la présentation **d'expériences réussies de PPP** de différentes villes :

- La reconstruction de Beyrouth grâce à un PPP avec la société « Solidaire » qui a fonctionné sans cadre juridique de 1992 à 2017 avec des retombées positives sur l'emploi, l'économie, l'urbanisme et le tourisme. « Quand cela est nécessaire, les lois peuvent attendre pendant 25 ans. Pour avancer, il ne faut pas s'encombrer dans de lourdes considérations juridiques », a conclu l'intervenant.

- La gestion intégrée des déchets solides à Rabat avec une décharge intercommunale de plusieurs préfectures avec un contrat qui se poursuit sur la 3ème génération. Un tel succès a permis non seulement de valoriser ces déchets en énergie avec la réalisation d'un projet pilote comme incinérateur dans des cimenteries mais aussi de créer un écocentre pour l'amélioration du stockage des déchets. Toutes ces actions ont été ensuite évaluées par les citoyens.

- Les parkings à étages à Tunis en PPP datent des années 90 sans vraiment un cadre légal très clair avec la mise à disposition du terrain, la construction du parking à étages, de celle de magasins et de l'exploitation des parkings tout autour.

Mais, en 1998, un cahier de charges a été étudié et rédigé par une commission composée de hauts cadres municipaux et il a été voté en 1999 par les membres du Conseil municipal.

Les privés peuvent exploiter les deux parkings, l'un de 750 places et l'autre de 650 places pour une durée de 34 ans.

Ce PPP a facilité le stationnement au cœur de la capitale.

## **Deuxième journée**

La journée des partenariats, inaugurée par la Présidente de l'Union tunisienne de Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ( UTICA), madame Wided Bouchamaoui, a permis de mettre face à face deux visions différentes des PPP.

La Directrice générale de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) a d'abord présenté cette institution créée en 2011, à la gestion indépendante, soumise à une gestion prudentielle et contrôlée par un Comité permanent. Elle a pour rôle d'accompagner et de stimuler financièrement les petites et moyennes entreprises innovantes en y investissant (prendre des actions) et en leur fournissant l'expertise nécessaire pour maîtriser les coûts et les risques et garantir la rentabilité et la durabilité. Elle sert d'appui aux politiques de l'Etat dans la promotion des PPP au service de l'intérêt général.

Un cadre juridique a été statué par l'article 49 en date du 27 novembre 2015 dans le but d'instaurer un partenariat « Gagnant- Gagnant »

Elle a conclu : la CDC est une solution privilégiée pour les PPP, car elle gère avec la souplesse du privé mais avec la rigueur du public.

Madame Bouchamaoui, quant à elle, a donné une vision plus critique des PPP, celle de l'UTICA.

Elle a reconnu que toutes les initiatives qui mettent en rapport les pays du Maghreb ne peuvent qu'être bénéfiques et sont à encourager, mais les PPP, dans leur nomenclature actuelle ne sont pas viables.

Elle a déploré les nombreuses lacunes du texte de loi présenté dernièrement à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Celui-ci ne pouvait être accepté dans cette mouture par l'UTICA. Elle a estimé, qu'à ce jour, aucun cadre juridique n'était satisfaisant et qu'aucune « Success Story » n'avait été enregistrée.

Elle a souligné qu'avec 20% des investissements en fonds propres, le privé était un levier économique et qu'il était temps que le privé n'aille plus systématiquement solliciter le public. Celui-ci, quand il se sentait incapable d'être efficace (comme dans la formation), devrait se tourner vers le privé.

La séance suivante a favorisé les **rencontres bilatérales et multilatérales entre les maires, les chefs d'entreprises et les représentants de la société civile** pour permettre aux représentants de la société civile et ceux du privé de proposer des projets aux collectivités locales dans trois domaines : culturel, environnemental et patrimonial.

## Culture

### + Secteur privé :

Dans le domaine éducatif : Pour le directeur de l'université privée « Esprit », la science est un patrimoine de l'Humanité, l'école comme l'université doivent former des citoyens responsables de leur ville.

Il est impératif d'impliquer les enfants et adolescents dans les affaires locales par du ludique et du concret en les associant à la recherche (apprendre à réfléchir) et à la réalisation des projets municipaux.

Dans le domaine audio-visuel : Avec l'apparition des radios et télévisions privées et l'informatique, la journaliste reporter et scénariste algérienne a constaté que le paysage audio-visuel a été métamorphosé. L'information étant au bout d'un doigt, c'est donc un parfait outil à utiliser pour la sensibilisation et l'éducation des populations.

Pourquoi alors ne pas penser à une radio pour les collectivités locales qui diffuserait renseignements, informations, conseils ...

### + Secteur associatif :

Le Président de « l'Association des Amis de l'Avenue Bourguiba », ingénieur en géophysique, a commencé son intervention en scandant : « Nos enfants sont nos guides » car ils maîtrisent beaucoup mieux que nous les nouvelles technologies. A ce titre, il a conseillé aux aînés de changer de mentalités et d'accepter d'écouter les jeunes et leurs projets pour ne pas être rapidement dépassés.

En ce qui concerne l'artère principale de Tunis, la célèbre avenue Bourguiba, cœur battant de la capitale, il ambitionne d'en faire, avec l'aide de tous les membres du collectif, un espace verdoyant, accueillant, animé où il fait bon vivre. Il désirerait pouvoir obtenir sa fermeture quotidienne à partir

de 10h du matin non seulement pour diminuer la pollution atmosphérique et sonore mais aussi pour organiser des événements culturels et sportifs.

## **Environnement.**

### **+ Secteur privé :**

PDG de la société « Valoria » a précisé qu'elle a un contrat PPP contractuel à durée déterminée pour collecter uniquement les déchets solides.

Mais, après quelques années d'expérience, elle a remarqué que cette prestation était insuffisante, elle préconiserait plutôt une propreté globale avec la collecte de tous types de déchets, de leur transport et de leur traitement (valorisation et enfouissement) ainsi que du balayage de la voie publique.

Il est donc nécessaire de passer à un interlocuteur unique et à l'intercommunalité (regroupement des petites communes) pour faciliter le travail de collecte et réduire ainsi les coûts.

Elle a terminé son intervention en appelant à changer les mentalités pour progresser.

L'entreprise « Teptac Services » : Ce projet innovant où « Teptac Services » s'est associé à « F3C Caminno Digital » pour des villes du Maghreb connectées, vise à améliorer la vie des citoyens de Gabes.

### **+ Société civile :**

L'association « SOS du milieu environnemental » basée à Nouakchott, Mauritanie, a un projet commun avec les collectivités locales : elles rêvent d'une ville verte pour respecter l'environnement. Pour cela, un partenariat public-associatif a été signé avec les autorités locales pour reboiser non seulement les artères de la ville mais aussi les cours de récréation des écoles, où les enfants pourront jouer et se détendre dans un espace ombragé et agréable. Ce projet permettra aussi aux jeunes de prendre conscience des problèmes environnementaux et de les amener à protéger la végétation.

Vu la faible pluviométrie de la région, un système d'arrosage de goutte à goutte a été mis en place pour irriguer des arbres adaptés au climat semi- aride.

Quant à l'association « SOS Biao », elle intervient en collaboration avec les collectivités pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux et principalement pour l'eau potable qui manque de plus en plus à cause du changement climatique.

## **Patrimoine**

### **+ Secteur privé :**

L'entreprise « Arije Medina », société anonyme, citoyenne composée de 99 personnes, a pour objectif de réhabiliter les demeures de la médina de Sfax. Depuis 3 ans, elle a acquis 11 bâtiments pour les restaurer et en faire des espaces à vocation culturelle.

« Pixi Media », entreprise technologique se consacre à l'interactivité avec le citoyen qui est directement impliqué dans la gestion de sa ville. Une expérience concluante a été réalisée à Fès, au Maroc :

grâce à l'application « Je préserve ma ville » installée sur son smart phone, l'habitant peut signaler les dysfonctionnements constatés dans sa cité (chaussées défoncées, éclairage public défaillant, détritrus...) par une simple photo envoyée aux services techniques qui réagissent en temps réel, réparent et réexpédient une autre photo comme preuve à la personne concernée.

#### **+ Société civile :**

L'association « Carthagina » a mis en place un projet pilote « MedinaPedia » dans la médina de Tunis en partenariat avec « l'Association de la Sauvegarde de la Médina » (ASM) et la communauté « Wikimedia » en Tunisie dans le but d'enrichir, dans une première étape, la célèbre encyclopédie internationale digitale de 500 articles et de 3500 photos de monuments de l'ancienne ville.

Dans une deuxième étape, elle projette d'installer, en coopération avec la municipalité de Tunis, des plaques signalétiques avec des codes QRpedia à l'entrée de 5 sites pour que le visiteur puisse consulter les articles dans la langue du portable.

#### **Ce projet novateur présente de multiples avantages :**

- Découvrir digitalement le patrimoine architectural et historique de la médina.
- Impliquer les jeunes étudiants en architecture, en histoire et en photographie à la rédaction des articles et à la prise de photos pour promouvoir l'image de leur ville et par conséquent le tourisme.
- Contribuer à rendre la médina plus attractive en utilisant une technologie moderne.

« L'association Al Muniya de Marrakech » a un projet ambitieux : celui de restaurer un imposant palais qui s'étend sur une très grande surface en partenariat avec le Ministère de la Culture selon les normes internationales pour le professionnaliser et le rentabiliser mais en conformité avec sa charge historique et patrimoniale.

#### **Session de clôture :**

Après la présentation du rapport général et des recommandations (voir à la fin du rapport), et la lecture par madame Maty Mint Hamadi, maire de Nouakchott, de la Déclaration de Tunis (voir PJ) qui a invité les participants à la prochaine rencontre dans sa cité et des mots de remerciements de la Présidente du RFLM au service des Relations internationales de la Mairie de Tunis, monsieur, Saifallah Lasram, maire de Tunis, a tenu à remercier un à un tous les participants qui ont contribué par leur présence, leurs interventions, leurs remarques, leurs critiques, leurs conseils à la réussite de cet enrichissant événement multipartite.

Il a remercié chaleureusement les organisateurs, La Fédération nationale des Villes tunisiennes, l'Union européenne pour son soutien financier, l'Association internationale des Maires Francophones pour sa mobilisation et son encouragement en faveur de la région du Maghreb, le Ministère de Tutelle sous le patronage duquel la conférence a eu lieu et son personnel.

Il a conclu en souhaitant voir se multiplier ce genre de manifestation pour le bien-être des citoyens et le développement du Maghreb.

## Recommandations :

### De nombreuses recommandations ont émergé de cette conférence :

- 1- Multiplier les rencontres culturelles, commerciales et sportives susceptibles de rapprocher les villes du Maghreb.
- 2- Mettre en place un programme de formation dans le domaine des PPP pour les élus locaux, les services techniques et juridiques.
- 3- Bien étudier et préparer en amont les contrats et les cahiers de charges en associant la partie privée pour aboutir plus rapidement à de bons résultats, répartir et minimiser équitablement les risques entre les deux contractants. Faire appel à des experts et avocats spécialisés dans les PPP, si cela est nécessaire.
- 4- Adopter des principes de bonne gouvernance, transparente, ouverte à une concurrence libre, équitable, loyale et saine.
- 5- Harmoniser et simplifier le cadre juridique pour transcender les obstacles.
- 6- Favoriser une intervention plus élargie des banques maghrébines dans la région pour soutenir et financer les projets des PPP.
- 7- Se mobiliser pour trouver des solutions efficaces et pratiques et activer les mécanismes du partenariat en faveur du développement durable.
- 8- Se munir d'outils performants pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des PPP.
- 9- Créer des concours et prix maghrébins pour récompenser les PPP les plus innovants et les plus bénéfiques à la région.
- 10- Accorder à la communication audio-visuelle et digitale une place privilégiée pour échanger et partager plus facilement et plus efficacement via les ondes.
- 11- Encourager l'intercommunalité en regroupant les petites communes pour faciliter la collecte des déchets.
- 12- Appel à signer un traité ou une convention réservée aux PPP afin d'unifier le cadre juridique dans l'espace maghrébin.
- 13- Appel à créer un réseau de maires de la Mauritanie à la Libye pour renforcer davantage les liens entre les villes, mieux surmonter ensemble les nombreux défis, trouver les bonnes solutions et offrir ainsi aux citoyens des villes accueillantes et prospères.

